

CORRESPONDANCE D'HENRI DE LA TRÉMOILLE
DUC DE THOUARS (1598-1674)

Années 1630 - 1674

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

--

1630 *A la suite de sa conversion, Henri de La Trémoille avait reçu la charge de maître de camp de la cavalerie légère de France. Pendant la première campagne de Piémont, il enleva le défilé du Pas de Suse. Lors de la seconde campagne, il fut grièvement blessé le 1^{er} août 1630, en allant reconnaître les approches de Carignan, ce qui ne l'empêcha pas de s'emparer de la ville.*

Sa blessure ne lui permettant plus de combattre Henri de La Trémoille reprit le chemin de la France. Sa plaie s'étant infectée, il s'arrêta à Lyon où il fut rejoint par son épouse. Par la Loire, ils prirent le chemin d'Orléans. A six postes de Lyon, ils furent rejoints par Turenne de retour d'Italie. Il fit route avec eux. Turenne rapporta à sa mère qu'avec sa sœur, ils avaient fort disputé ensemble « contre Monsieur son mari, qui n'est pas si opiniâtre que l'on disoit. On dit que c'est la maladie qui en est cause »¹. A Orléans, Henri de la Trémoille prit le chemin de Paris, alors que son épouse se rendait en Bretagne.

Pour illustrer cette année 1630 nous publierons une lettre anonyme datée du 4 août relatant le combat où Henri de La Trémoille reçut sa blessure et la lettre d'Adam Brusse du 15 octobre où il donne des nouvelles sur son état de santé.

4 août 1630 - Salluse

Lettre non signée

à un secrétaire des La Trémoille

Monsieur,

Je vous faictz part de nos bonheurs et malheurs tous ensemble, affin que les bons amis et serviteurs de Monseigneur en sachent quelque chose par vostre moyen.

Je vous diray donc le récit véritable de ce qui c'est passé, jeudy matin premier jour d'aoust, Monseigneur fut commandé par Monsieur de Montmorancy d'aller avec trois cornettes de cavallerye qui faisoient environ six-vingtz chevaulx et deux compagnyes de carabins de partir de Pancallyers² pour aller à la guerre vers les ennemis quy estoient à Carignan³ distant de trois lieues de l'avent garde, le long du Paust où arrivèrent environ de six cens pas près de la ville. Il y avoit une barrière gardée par les ennemis. Monsieur de Rocheverte lieutenant de Monsieur Arnault qui marchoit à la teste fut commandé par mondit seigneur de forcer ladite barrière. Ce qu'il fit et perdit quelques ungs de ses compagnons et mict en fuicte les ennemis qui se retirèrent en la ville. En mesme temps Monseigneur commanda au chevallier d'Esvreux capitaine d'une compaignye de mousquetaires à cheval de donner dans la ville, lequel fit et entra avec les ennemis qui mict tellement l'espouvante parmy eux que Monseigneur passa oultre et se saisise des places de la ville et y posa des corps de gardes, arsenal.

On luy donna advis que quatre compaignyes de cavallerye des ennemis se retiroyent et y en avoit encore deux quy nettoiyent pas passez le pont de dessus le Paust ; il commanda au Sr. de La Rocque-Masebault d'achever de passer les gardes et commanda à la compaignye de le suivre. Avenu que le chasteau feust vendu rt passoit le longs de la contrescarpe ce contentant de leur dire en passant que s'ilz

¹ Lettre de Turenne du 30 novembre 1630 à sa mère. S. d'HUART, *Lettres de Turenne*, SEPVEN, Paris, 1971, p. 146.

² Pancalieri sur la rive gauche du Pau au sud de Turin.

³ Carignan (Carignano) sur le Pau, entre Pancalieri et Turin.

tiroient un seul coup qu'il les feroit tous pendre et brusler leur ville et ordonna au chevalier d'Esvreux de traicter avec le gouverneur.

Cependant, Monseigneur poussa à toute bride les ennemis et commande au Sr. de Fleury, mareschal des logis de sa compaignye de passer devant avec six maistres et de charger tout ce qu'ilz trouveroient. Ce qu'il fit, soubstenu de Monseigneur. Les ennemis prinrent la fuite ormy ceux quy n'estoyent pas sy vistes que nous, qui demeurèrent jusques au nombre de sep ou huict. Monseigneur les poussa jusque sur le pont où il avoit fait au milieu un pont-levis, de sorte qu'il n'y eut pas moyen de passer plus oultre. Ils avoyent borde les deux costés du pont de mousquetaires qui firent en mesme temps leur descharge /2/ et blessèrent Monseigneur d'une mousquetade au genou dont il n'en sera pas, Dieu mercy estropié, et tuèrent quelque chevaux. Son vallet de chambre quy estoit près de luy eut son chapeau percé en deux endroitz.

Monseigneur fit retirer ses troupes hors des portes et fit rompre deux petitz pontz qui estoyent entre la ville et le grand pont qu'il garde sur le Paust puis Monseigneur fit faire une baricade à ceste advenue et commande aux carabins de mettre pied à terre pour la border puis revient au chasteau qui se rendit à luy et mist dedans le chevalier d'Esvreux et à mesme temps envoya vers M. de Montmorency luy dire l'estat où il estoit. Ce qu'il ne peult croire que avecque pene et que sans infanterye on peust prendre une ville et un chasteau et sans canon et avec sy peu de gens de cavallerye, et à la veue de vingt mil hommes de pied et sept mil chevaux qu'on les ennemis.

Monseigneur me commanda d'aller à toute bride trouver M. de Montmorancy pour luy demander de l'infanterye, mais il avoit desjà mandé à Monseigneur qu'il se retirast, ne croyant pas que n'ayant que l'avant garde avec luy et la bataille à l'arrière-garde demeurée à Ville-Franche⁴, distant de cinq grandes lieues de Carignan, mais quant je l'eu assuré de l'audre que Monseigneur y avoit mise, il me commanda de m'en retourner vers luy le plus promptement que il pourroit et luy dire qu'il le venoit trouver avec huict cens mousquetaires. Mais venant le long du Paust, il rencontra les ennemis avec lesquels il s'aresta à escarmoucher de telle sorte qu'il ne peust venir et se contenta d'envoyer la baron des Roches avec sa compaignye de chevaux légers et le Sieur de Mironunt avec cent mousquetaires. Mais, moy je rencontray Monseigneur à une demye lieue de Carignan quy se retiroit comme il avoit eu commandement. Je luy dis que Monsieur de Montmorency venoit le long du Paust le trouver, ce quy luy fit faire tourner face et reprendre la ville et le chasteau comme devant. Ses coureus menés par Messieurs de La Rocque-Masebault et de la Celle rencontrèrent les ennemis qui rompoient la barricade que Monseigneur avoit fait faire. Ils les repoussèrent jusques sur leur pont et y perdirent dix-huict ou vingt hommes.

Comme les cens mousquetaires furent arrivés, Monseigneur, tout blessé comme il estoit, les mena avec deux compaignyes de cavallerye quy les repoussèrent pour la troisieme fois, sy bien qu'un eut le temps de rompre le pont de nostre costé, sans qu'il ne s'en puissent servir s'ilz ne le resfont.

Monseigneur se retira à Pancalliers et laissa dans ledict chasteau /3/ les cens mousquetaires et de quoy faire vivre l'armée un mois de bled et vin qui en avoit grand besoing. Monseigneur partit hier de Pancalliers pour s'en venir à Salluce⁵ où nous sommes. Je ne sçay sy la blessure de Monseigneur nous obligera d'y demeurer longtemps. L'air n'y est pourtant jamais bon.

A Salluce, ce 4^e aoust 1630.

Archives nationales, 1 AP 398/27

15 octobre 1630 – Lyon

Adam de Brusse

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Depuis ma dernière à Vostre Excellence, par l'ordinaire de la sepmaine passée, la playe de Monseigneur a esté attaquée d'une nouvelle fluxion, petite néantmoins eu esgard aux précédentes, mais elle n'a pas laissé d'interrompre

⁴ Villafranca-Piemonte au sud-est de Pancalieri.

⁵ Saluzzo au sud de Pancalieri.

le cours de l'amendement que prenoit sa santé. Il en a eu des douleurs qui luy ont duré vinct et quatre heures, mais maintenant elles sont tout a fait cessées et ceste nuit, il l'a eu très-bonne grâces à Dieu et n'appréhendois rien en son mal que la longueur veu l'approche de l'hyver qui est ennemi des nerfs et qui pourra empescher sa guérison parfaite et entière. Le Roy, Madame, a esté aussi atteint d'un nouvel accès de fièvre qui a retardé son [départ] de huit jours, mais à c'est heure il s'en porte m[ieux] et >>>>parement et prépare tousjours pour la sepmaine prochaine.

Nous venons d'aprandre tout présentement que Madame vostre belle-fille est en chemin pour venir icy. Sa venüe aidera Monseigneur à couler icy le temps ennuyeux de ses douleurs plus doucement et avec plus de patience.

Pour les affaires généralles, Madame, plusieurs pr>>>> >>>> de la paix >>>>>>>>>>>>>>> du Roy, mais d'autres en doutent à cause de ces grands préparatifs de guerre qui se font icy pour >>>>>> de celle d'Italie et sur tout pour le secours et ravitaillement de Casal, pour lequel effect il n'est pas croiable du nombre de gens de guerre qui a /2/ passé par icy depuis que nous y sommes de retour. Vers la fin de ce mois nous serons savants en toutes choses et je ne manqueray à toutes les occasions de donner advis à Vostre Excellence de tout ce que je sçauray digne d'elle et de demeurer toute ma vie,

Madame,
de Vostre Excellence,

Vostre très-humble, très-obéissant et très-
fidelle serviteur.

A. Brusse

A Lion, ce 15^e octobre 1630.

Monsieur de St-Marsolle rend grâces très-humbles à Vostre Excellence de l'honneur de son souvenir. Il a été malade à la mort, mais ce jour commence à >>>>>>>. M. de Bagnollet est allé mener partie du train et l'équipage de monseigneur à Thouars.

Archives nationales, 1 AP 353/124 (654 et655)

1631 *A Paris, Henri de La Trémoille retrouva sa mère. N'appréciant pas l'entourage catholique de son fils, elle ne demeurait pas avec lui. Turenne qui visitait régulièrement Henri de La Trémoille écrit le 3 février 1631 qu'il était « aussi mal de sa jambe que jamais »⁶. Au début du mois de mars, Henri de La Trémoille alla voir le Roi, s'étant fait porter auprès de lui en chaise⁷. A la fin du mois de mars, il prit le chemin de la Bretagne⁸. C'est là qu'il apprit la mort le 19 août 1631 de sa mère au château de La Mothe à Châteaurenard où elle s'était retirée.*

1633 *Henri de La Trémoille acheta le 7 avril le marquisat d'Espinay à Charles de Schomberg, duc d'Halluin, pour la somme de 303 000 livres. Cela lui permettait de mettre fin à une série interminable de procès, cette terre relevait en effet en partie de la baronnie de Vitre⁹. Pour financer une partie de cette acquisition, comme sa blessure au genou avait mis fin à sa carrière militaire, il vendit sa charge de maître de camp de la cavalerie légère au marquis de Sourdis¹⁰.*

La même année Henri de La Trémoille fut promu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Au chapitre de cet ordre, tenu à Fontainebleau le 18 mai, il eut la satisfaction de passer le premier, après les princes

⁶ *Ibid.*, p. p. 153.

⁷ Lettre de Turenne à sa mère du 6 mars 1631 ; *Ibid.*, p. 159.

⁸ Lettre de Turenne à sa mère du 24 mars 1631 ; *Ibid.*, p. 162.

⁹ Henri de La Tremoille ne conserva pas l'intégralité du marquisat et revendit en 1635 la châtellenie de Sérigné ou Sérigny au conseiller au Parlement de Bretagne François de Poulpry, le manoir de Champeaux à François Le Métayer et en 1636 la seigneurie d'Ecure au président à mortier au parlement de Bretagne Christophe Fouquet, comte de Chalain. Abbé GUILLOTIN de CORSON, *Les grandes seigneuries de Haute Bretagne*, op. cit., tome I, p. 165-173.

¹⁰ « Le duc de La Trimoüille la vendit après avoir esté blessé en Piedmont à Descoubleaux, marquis de Sourdis ». Roger de BUSSY, comte de Rabutin, *Mémoires*, op. cit., tome II, p. 151. Cette charge fut ensuite possédée successivement par le marquis de Praslin, Gassion et le comte de Paluau. Ce dernier, fait maréchal de France, la vendit 90 000 écus à Bussy-Rabutin.

de sang et les princes légitimés, comme ayant le plus ancien duché, la pairie ne prévalant qu'au couronnement des Rois, au Parlement et aux Etats.

20 janvier 1633 - Thouars
à Hannibal de La Trémoille

Mon frère, vostre messenger m'est arrivé sy à contre temps à cause de ma maladie que j'ay esté contraint de le retenir deux ou trois jours en espérance de le pouvoir despescher avecq une résolution sur les nouvelles demandes que fait mon frère de Laval, mays voyant que mon mal quoy que diminué par la grâce de Dieu ne me laisse pas assés de force pour penser en cette affaire.

Je vous renvoye ce porteur estant d'ailleurs pressé de dispozer mon voyage de Paris pour aller faire le serment de chevalier et recepvoir l'ordre du St. Esprit, sy comme j'espère mes forces me reviennent, sy ma santé se raffermit suffizamment pour porter le travail du chemin sans danger de ma personne. C'est le sujet quy dans la rencontre des affaires présentes m'occupe tellement qu'il ne m'est pas possible de travailler manirenant à autre chose et cependant sy vous estes pressé de faire quelques responce, vous estes obligé par la justice de mes propositions et par le soing que j'ay pris de donner à mon frère par de là ce qu'il pouvoit raisonnablement espérer de le convier à demeurer dans les termes des offres quy lui ont esté faites pour ne luy faire pas espérer d'en tirer de moy davantage.

Je remets le surplus à vostre conduite, me persuadant que vous y userés de telle adresse que cette affaire réussira entre vos mains et cependant s'il se passe quelque chose quy mérite advis sur cela ou autre chose vous m'escirés à Parys. Ce qu'atendant, je suys, mon frère, vostre très affectionné frère.

Henry de La Trémoille

A Thouars, ce xxe janvier 1633.

Archives nationales, 1 AP 393/124

11 avril 1633 - Paris
à Elisabeth de Nassau

Madame,

Je me sens obligé à vous remertier très humblement du trop honeste remertiment que vous me faites. Je n'ay point plus de joye que de faire choze qui vous soit utile et agréable et à Messieurs vos enfans dont je m'enquière souvent de la disposition et de l'estat de leurs affaires pour vous servir et eus comme j'y suis obligé.

On atent les nouvelles de la trêve avec divers opinions sur la résolution que prendront Messieurs les Estats que je souhaite réusir au bien de cet estat et du leur. Le Roy est en très bonne santé et vient demain avec la Reine en cette ville pour faire demain vérifier au Parlement une déclaration qu'il avoit refusée /2/ portant que sis mois après les confiscations les coupables ou condamnés ne seront plus receus à se justifier au lieu qu'ils avoient nuy ans (?) par ces ordonnances.

Sa Majesté m'a fait l'honneur de me permettre de me défaire de ma charge entre les mains de M. de Sourdis, dont j'ay tiré quelque récompense pour avoir moyen d'aller chercher quelque soulagement à mes indispositions sans que son arivée en renvoie de préjudice.

J'ay ausy acquis le marquisat d'Espinay qui touchoit mes terres de Bretagne et les accomodait en fief et revenu aisés notablement. Vous aurez s'il vous plaist agréable que je vous rende compte de ce quy me concerne, /3/ puis que j'ay cette créance en vostre bon naturel que vous prendrés tousjours part au bien et au mal quy me peut ariver et une envie d'employer ce quy me reste de vie et de vigueur pour vous tesmoigner que je ne puis jamais estre qu'avec toutes sortes de respec et d'inclination, Madame vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Henry de La Trémoille

L'onzième d'avril à Paris.

Archives nationales, 273 AP 180

1^{er} mai 1633 - Paris

A Hannibal de La Trémoille

Mon frère, je respondray par celle-cy à vos deux dernières des dixiesme et dix-huictiesme d'apvril et vous diray, premièrement, que je croy qu'il y a de l'erreur au compte que le Sr. Thomas¹¹ me fait par sa lettre du onziesme dudit moys. C'est pourquoy j'ay fait extraire le compte des payementz qu'ila faitz sur le dernier terme de sa ferme, lequel je vous envoie pour luy monstrer afin qu'il ne voye pas m'avoir rien adnoncé sur le terme de septembre. Quant aux >>> >>> >>>.

Vous avés à présent en main, comme je croy ma procuration en la forme que le Sr. Duhamel me l'as demandée tant pour passer jugement à son profit de la somme que ledit Sr. de Blanzay luy a cédée que pour la convertir en sort principal de rente constituée au denier seze et attendre par les prochains messagers advis de vostre part de ce quy aura esté fait en conséquence de ladite procuration et coppinge des contractz quy auront esté passés en vertu d'icelle.

Pour ce quy regarde le traité d'entre mon frère de Laval et moy, j'en ay accordé les articles en cette ville avecq La Varenne, son procureur /2/, lesquelz luy ont esté envoyés il y a plus de quinze jours avecq un modelle de la procuration telle que la fault pour fonder ledit La Varenne de pouvoir suffisant pour passer nostre trensaction selon ma teneur desditz articles, lesquelz je ne doute point que mon frère n'accepte pour ce que je ne me suis en rien départy des offres que vous luy avés cy-devant faites de ma part au contraire j'y ay adjousté quelque chose à son profit et le suis chargé indéfiniment de payer tous les légats particulliers en sa descharge mesmes aux faitz aux Esglises de Charenton, La Haye et autres au payement desquelz il s'estoit soumis. J'attends sa response mercredy ou jeudy au plus tard.

Au surplus sur l'advis quy m'a esté donné que les interressés aux party de l'airritage vouloyent faire plainte au conseil de ce que le commis qu'ilz avoient estably à Taillebourg et à St-Savinien avois esté chassé. J'ay prévenu cette poursuite et les ay fait assurer que le commis n'y seroit plus, troublé de vous n'y d'aucuns de la garnison. Ce que je désire estre observé de vostre part exactement pour la conséquence. C'est pourquoy vous n'aporterez aucun empeschement à ceux quy feront l'establissement dudit courretage ny à l'exercice d'icelluy pour ne donner ny subject ny prétexte à personne d'entreprendre cela mais vous ferés cela avecq telle discrétion que le peuple ne cognoisse pas que nous l'abandonnons en cela.

Vous aurés aussy un soing particullier de ne rien faire ou dire /3/ quy puisse donner prise à ceux quy nous voudroient mal faire, car vous devés sçavoir que nous ne menquons pas d'observateurs.

Quant à la composition que désire la veufve du feu Sr. Desmarays, je trouve bon que vous les luy accordiés puis qu'elle n'excède point la moityé des ventes et que le décret quy l'interposera sur son contract ne va qu'à purger les hipotecques vous n'userés pas de pareille composition lorsque les décretz seront forcés comme lorsque les créanciers font saisir et adjuger par décret les héritages de leurs débiteurs.

Je n'ay rien a ajouter sinon que je vous recommande le soing de vostre place et de croire que je suys et seray toujours vostre très affectionné amy.

Henry de La Trémoille

A Paris, ce premier jour de may.

Je vous envoie, cy-enclose, une procuration pour faire l'homage au Roy an la personne du lieutenant-général en la justice de Xaintes avec un acte d'homage fait par Ollivier de Coëttivy, affin de leur faire voir le droict que j'ay. L'homage fait, vous retirerez l'acte de la prestation d'iceluy et l'envoyer à Thouars avec celuy d'Olivier de Coëttivy pour estre mis au trésor.

¹¹ Le Sieur Thomas était le fermier général du comté de Taillebourg.

Le juge des exempts continue ses poursuites contre vous P. et M. avec une insolence et des injures et indignités contre nous au delà de l'imagination, cependant M. le Premier président m'a donné délai jusques icy pour assembler les chambres du Parlement.

Le Roy m'a fait l'honneur de me dire que je me préparasse à recevoir au premier jour l'ordre du St-Esprit.

Archives nationales 1 AP 393/120

18 mai 1633 - Fontainebleau
à Elisabeth de Nassau

Madame,

Celle qu'il vous a plu m'escire du 2^e de ce mois, m'a esté rendue le dix-huitiesme à Fontainebleau, où la cérémonie des chevaliers est faite avec grande magnificence. Le Roy a désiré que j'en fusse du nombre et m'en fait l'honneur de m'y faire tenir entre les ducs le premier rang, bien que ceus quy estoient pairs devant moy s'y seroit fort oposés¹². Monsieur le conte de La Marque a refusé le cordon, ayant fort insisté à tenir le rang de duc de Bouillon, que j'ay maintenu n'appartenir qu'à M. vostre fils et devoir estre refusé à celuy-cy et c'est ce quoy a esté aussy aresté dans le chapitre de l'ordre, à son grand mécontentement. M. de Longueville y a tenu le rang de dernier prince du sang, selon ses prétentions et ses titres.

Nostre aqquest nous eust plus incomoder, sy nous ne trouvons pareille somme de cent mille escus d'une terre de la moitié moins de revenu, peut bâtie et plus éloisgnée de nostre bien. Nous espérons aussy de la vente de trois mille livres de rente de nostre acquets acquiter toutes nos deptes quy nous tiennent lieu de près de vint mille livres depuis que ma femme est allée travailler à cela ; qu'elle se promet faire reussir.

J'ay fait venir vos petits garçons à la cérémonie quy y /3/ ont receu du Roy et de la Reine et de M. le Cardinal fort bon accueil. M. Justel me trouvera tousjours meilleur solliciteur que bon courtisan quand vostre service le requira. Je vous supplie seulement m'honorer de vos commendements avec plus de liberté et moins d'honneur puis que je mets ceus que j'ay et puis prétendre au dessin de celuy d'estre recognu de vous, Madame pour vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Henry de La Trémoille

Le 18 may à Fontainebleau.

Les médecins me conseillent les eaux de Bourbon et les bains et m'en font espérer un grand soulagement. Je fay estat bientost d'y aller chercher santé.

Archives nationales, 273 AP 180

1634 *Henri de La Trémoille dut intervenir en faveur de son frère Frédéric pour que celui-ci puisse se retirer à Venise.*

6 mars 1634 - Sans lieu
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon cher frère,

Estant poursuivi de la vie, je suis obligé pour la guarentir de me retirer en lieu plus seur, d'où je ne manqueray de vous donner advis et d'en escire au Roy. Faites-moy l'honneur de presser que je sache le

¹²Au chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, tenu à Fontainebleau en 1633, Henri de La Trémoille passa le premier, après les princes du sang et les Princes légitimes, comme ayant le plus ancien duché, la pairie ne prévalant qu'au couronnement des Rois, au Parlement et aux Etats.

lieu où l'on veut que je sois ma demeure, à quoy j'obéiray incontinent. L'on ne sauroit trouver mauvais qu'en une chose si pressante, j'en aye usé comme cela mesme n'ent ayant patienté jusques à l'extrémité. Je suis,

Monsieur mon cher frère,

vostre très humble et très fidèle frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 6 de mars 1634.

M. de Marcilly m'a donné advis que vous agreyez une proposition qu'il vous a faite pour empescher le dommage qui me pourroient faire mes ennemis. Je vous supplie la vouloir au plustost faire mettre à exécution¹.

Archives nationales, 1 AP 381/113

24 mars 1634 – Laval
à Hannibal de La Trémoille

Mon frère, je vous fay ce mot sur l'avis que mon frère me donne de sa résolution d'aller à Anvers, dont je ne saurois vous exprimer le déplaisir que j'ay pour le tort qu'il se fait et à sa maison. Toutefois l'estat où il me mande qu'il est, l'extrémité où il dit qu'on la porté, me fait pitié. Dieu veille que les esprouves, qu'il luy envoie, soient pour le ramener à luy et non pour le perdre.

Cependant, je vous fay la présente affin de vous avertir de ne vous esloigner de la garnison de Taillebourg dont vous estes obligé de respondre et au Roy et à nous pour quelque sujet quy puisse estre de la ou des environs pouvoir à ses affaires le mieux que vous pourés. C'est tout ce que vous aurés pour cette heure de moy quy me recommandant à Mme de Marcily vous assurerray de mon entière affection envers vous et elle de quiy je seray tousjours, Mon frère, vostre très affectionné frère.

Henry de La Trémoille

A Laval, le 24^e de mars.

Archives nationales, 1 AP 394/136

7 avril 1635 - Paris
à Hannibal de La Trémoille

Mon frère, le Roy s'esloignant d'icy et moy ne pouvant pas estre si tost de retour pour donner l'ordre qu'il commendroit et que l'estat présent des choses requerroit à mes affaires de par delà sur les divers bruits qui cournent des desseins qu'ont les estrangers d'entrer en quelque endroit du royaume par la surprise de quelque place, j'ay creu estre à-propos de vous escrires pour vous advertir de veiller soigneusement à la garde et conservation de la ville et chasteau de Taillebourg. C'est pourquoy vous vous informerés exactement de ceux qui viennent et entrent chasque jour en ce lieu, de leur condition et des affaires qu'ils y ont négotier et ne premettre qu'aucuns inconnus y fassent long séjour sans vous en rendre la raison. Je me repose de cela en vostre vigilance et en l'affection que je scay que vous avés très entière à tout ce qui me regarde comme fait la seureté dud. taillebourg et m'asseure que vous y ferés vostre devoir. La présente n'estant à autre fin. Je demeureray, mon frère, *vostre plus affectionné frère*.

Henry de La Trémoille

Mon frère, m'a envoyé la reconnaissance pareille à celle que vous m'avés laissée. Je vous prie d'assurer Mme de Marsily de mon affection.

Paris, ce 7^{me} avril 1635.

Archives nationales, 1 AP 393/128

18 septembre 1635 - Paris
à Elisabeth de Nassau

Madame,

Puisque Madame la marquise de Duras vous va trouver, ce seroit faire tort à sa suffisance et confiance de vous escrire rien de particulier, puisqu'elle vous dira et le sujet de mon voiage sy précipité que sans la faveur de M. le Cardinal à quy j'ay eu recours, MM. les >>>>> voulurent trouver de l'argent par la ruine d'une de mes principales terres.

Je remets le surplus de ce quy s'est passé icy pendant mon séjour et quy regarde l'interest de la maison à vous estre particulièrement représenté par madite dame, vostre fille, désirant que la conduite de la fortune de vos petits-enfans dépende de vos bons et sages conseils, en qui je defereray tousjours toutes sortes de respect et d'obéissance et, afin que vous puissiez mieus nous les départi. Je ne luy ei célé rien de toutes les particulières propositions quy se sont faites touchant cela et de mes sentiments sur cela ; vous suppliant très humblement, Madame, ne les divulguer ny confier au papier pour y respandre, veu l'estat des affaires publiques et particulières, quy fait qu'on désire pénétrer dans les secrets des maisons pour profiter à leur dommage.

Je vous prie de brûler celle-cy et de me croire, Madame, votre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Henry de La Trémoille

Paris le 18^e 7^{bre}.

Archives nationales, 273 AP 180

1636 *l'année de Corbie, Henri de La Trémoille, s'appuiera sur son demi-frère Hannibal pour recruter dans ses terres les compagnies dont le souverain avait ordonné la levée. Il confia le commandement d'une de ces unités à son beau-frère le marquis de la Moussaye.*

Dans sa lettre du 3 octobre 1636 à André Rivet, Jacques de Rozemont écrit de Paris :

« Monseigneur est à Vittré, d'où il a envoyé sa compagnie de gens d'armes, qui a esté trouvée l'une des plus belles de l'armée. Il leur envoie 4 000 hommes de pied & se propose de venir en personne. Il ateste du plus grand nombre de noblesse qu'il pourra ramasser, trouver le Roy pour servir en son commandement selon l'employ qu'il plaira à Sa Majesté luy donner en ses armées sy la paix ne se fait comme on en parle & il croyt bien nécessaire, autrement tout mourra de peste & de disette. Madame est à Bourbon & Messeigneurs en ceste ville, en assez bonne santé »¹³.

A la fin de l'année Henri de La Trémoille se rendit à Nantes pour présider l'ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne qui ouvrirent leur session le 17 décembre. Lors de cette session, il soutint le maréchal de La Meilleraye pour obtenir les 2 000 000 de livres demandés par la Roi. Les Etats achevèrent leur travaux le 1^{er} février 1637¹⁴.

9 juin 1636 - Vitré

à Hannibal de La Trémoille

Mon frère, le Roy m'ayant commandé par letre, que j'ay receu de sa part, de mettre sur pied ma compagnie de gendarmes, j'ay creu que je pourrois recevoir une particulière assistance de vous en ceste occasion de vous prié de voir ceux du comté de Taillebourg et austres de vostre cognoissance qui ont moien de se mieux monter et mettre en équipage et leur offrir employ de ma part. Ils y entreront plus volontiers que vous les pourrez appaiser de l'entretien de ma compagnie ; lequel on me promet et qu'aussi

¹³ B. U. Leyde, BPL 2211a/219.

¹⁴ DUBUISSON-AUBENAY, « Journal des Etats de Bretagne », *Bulletin de la Société d'Archéologique et Historique de Nantes*, 1927, p. 339-399.

16 septembre 1636 - Vitré
à Hannibal de La Trémoille

Mon frère, j'ay reçu vos lettres des cinq et septiesme de ce mois qui m'informent bien particulièrement de vos négottiations en exécution de mes lettres, contenans les ordres que je vous avoit donnés pour la levée du régiment fait sous le nom de mon second filz. Ce m'eust esté beaucoup de satisfaction et de contentement que Monsieur de Malaville en eust pris la lieutenance-collonelle attendu mesmes le secours qu'il vous faisoit espérer mais puisqu'il est maintenant destourné de cela et qu'il n'y a plus rien à en espérer nous adviserons morsque vous serés icy en faveur de qui j'auray à en disposer ainsy que de la première compagnie.

Hastés donc, je vous prie, vostre voyage en cas que celle-cy vous trouve encore à Thouars et aportés moy une liste des noms de tous les capitaines qu'ont reçu /2/ des commissions, à quelles sommes on a commencé avec chacun d'eus et ce qu'il ont reçu sur icelles. Je seray aussy bien aise que me puissiés assurer des lieux de demeure de chacun desd. capitaines, de leurs calités et mérites personnels et autant que faire ce pourra de leur bien comme aussy de savoir sy en leur délivrant lesdites commissions on leur a dit qu'on tireroit au billet pour les rangs ou sy on a fait entendre à chacun celui qu'il devoit avoir. Vous tascherés aussy de m'aporter les noms des autres officiers de chacune compagnie dud. régiment.

Les Sr. de Champdor et des Cars¹⁶ m'ont escrit qu'on vous attendoit pour résoudre le chois d'un lieu d'assemblée et qu'aucuns proposoyent Loudun, les autre Château-Gontier, les autre Langes. A eclà, je ne puis à vous ny à eux rien prescrire de certin n'ayant encores reçu d'ordre de la Cour pour cela, quoy que j'en aye escrit plusieurs fois et encores de Samedy dernier par un exprès le retour duquel j'attens samedy ou dimanche prochain. Sy, cependant, il est jugé nécessaire d'assembler /3/ led. régiment. J'estime que la ville de Langes seroit la plus commode pensen que Monsieur d'Engoulesme ne le trouve mauvais et qu'en y allant on exampe de tous logements les terres de M. le Cardinal, toutesfois je remets le chois desd. lieux proposés et autres à vostre jgement en cas qu'on ne puisse différer à prendre celluy qui nous sera donné de la Cour.

Vous aurés, maintenant, seu la résolution que j'ay prise d'aller bientost en Cour et le désir que j'ay d'y estre acompagné de bon nombre de noblesse. Je ne doute point que suivant ma dernière dépesche sy l'avis reçu avant que partir de Taillebour vous n'ayés veu et fait voir mes avis et les vostres pour celà sy vous estes encores à lieu de le pouvoir par lettres ou autrement vous me ferés plaisir m'estant important allant là d'y paroistre comme une personne qui a des amis et peut servir selon la condition de ma naissance. J'approuve tout ce qu'avés fait pour l'achat de picques à La Rochelle, envoy de cinq cents mousques à Thouars et emprunt d'argent à Taillebourg. Je crains fort de rencontrer beaucoup de difficultés au recouvrement des sommes dont j'ay besoins pour fournir la grande despence qu'il me convient faire. J'y travaille tnt que je puis.

Vostre très affectionné frère.

Henry de La Trémoille

A Vitré, le 16 septembre 1636.

Archives nationales, 1 AP 393/135

29 octobre 1636 – Vernon
à Hannibal de La Trémoille

Mon frère, je vous fais ce mot pour vous prier d'exempter de logement des troupes dont je vous ay donné la conduite les paroisses de Charrés et de Vallay appartenantes à Monsieur le marquis d'Eux estant personne de mérite & de considération. Je n'ay (?) peu luy refusé de vous escrire en sa faveur, vous priant d'avoir égard à la recommandation que je vous en fait et de croire que j'auray à plaisir l'estat que vous en ferés de quiy m'assurant je demeureray, mon frèe, vostre plus affectionné frère.

¹⁶ Daniel Guérineau, sieur des Cartes, contrôleur du duché, neveu de Jean Rogier, sieur d'Iray.

Henry de La Trémoille

A Vernon, le 29 oct. 1636.

Archives nationales 1 AP 393/136

31 octobre 1636 – Vernon

à Hannibal de La Trémoille

Mon frère, je vous despesche ce laquais esprès pour apprendre des nouvelles du régiment dont vous avés la conduite. Je suis en impatience de sçavoir le lieu et l'estat où il est et vous prie aussy tost la présente receuée m'en esclaircir par vostre response et la bailler sans délai aucuns au porteur lequel j'espère me trouvera à Bauvais. Cest

Vostre très affectionné frère.

Henry de La Trémoille

A Vernon, le 31^e d'octobre 1636.

J'ay passé la Seine à Vernon avec près deux mille hommes de pied.

Archives nationales 1 AP 393/137

12 décembre 1637 – Olivet

à Hannibal de La Trémoille

Mon frère, je vous envoie ce porteur tant pour apprendre de vos nouvelles que pour mener un cheval à Catenet, lequel je vous prie me renvoyer pour me servir de luy ainsy qu'il avoit accoutumé.

Je vous prie aussy m'envoyer un estat de la recepte de des Fourneaus quy devoit estre plus soigneus d'escire. Mandés-moy comme il s'aquite de sa recepte. J'espérois le contentement de vous voir et sur la parole que vous avoient donnée quelques bourgeois de Laval auroit effet. Ils se sont contentés de recevoir ceus de mon assistance qu'il n'ont désiré que pour les mescoignoistre. Ils en ont tousjours usé de la sorte envers moy, quy vous prie encor de me mander ce quy peut estre deu à mon frère de principal et d'arérages et m'envoyer une reconnoissance comme son procureur spécial que la rente d'Holande luy appartient et que je ne l'ay acquise que par un contre simulé et pour luy conférer la propriété. J'ay perdu celle que m'aviés donnée. Il faut que celle que m'envoierés soit conforme sy en avé retenu copie, sinon en mesme sens.

M. le Grand Prieur est à Paris, M. le Grand Maître attendu à Nantes. Mandés-moy des nouvelles du pais et de MM. d'Espéron et de La Valette. Je prie Dieu qu'il vous conserve en bonne santé me recommaedant de toute affection à Madame de Marcily et estant à vous deux vostre très affectionné frère.

Henry de La Trémoille

D'Olivet, le 12^e décembre 1637.

Archives nationales 1 AP 393/141

1640-1642 *Alors que l'entrepreneur Jacques Cornesse rebâtissait le château de Thouars, Henri de La Trémoille et son épouse pendant ces années résidèrent principalement à Paris.*

Pendant l'été 1640, le prince de Talmont, leur fils aîné, qui était parti en 1638 aux Provinces Unies rejoindre son grand-oncle Frédéric-Henri de Nassau, était sous la direction d'André Rivet revenu à la Religion réformée¹⁷. La copie de la lettre que Henri de La Trémoille adressa le 20 octobre 1640 à son fils à cette nouvelle nous fait connaître la retenue de sa réaction et révèle qu'il respectait le choix de celui-ci.

¹⁷ Dans sa lettre du 25 juin 1640 à Claude Saumaise, André Rivet rapporte : « J'avoy aujourd'huy un meilleur employ, près M. le prince de Talmont retourné depuis samedy d'Angleterre, avec résolution de faire profession de la Religion réformée. Ce qu'il

Henri de la Trémoille dans ses lettres à son demi-frère, Hannibal, relate la mort de Louis XIII et comment la Reine après avoir fait casser le testament de son époux, à la grande surprise de la Cour, donna sa confiance à Mazarin.

Pendant le second semestre 1642, Hannibal de La Trémoille se rendit à La Haye pour régler la succession de Frédéric de La Trémoille mort au début de l'année à Venise des suites d'un duel et aussi pour prendre des nouvelles de son neveu le prince de Talmont qui avait été également sérieusement blessé à la suite d'un duel¹⁸.

Tant dans ses lettres à son demi-frère que dans celles adressées à son trésorier Jean Dumonceau, sieur de Champdor, Henri de La Trémoille se montre très attentif à la gestion de ses biens.

20 octobre 1640 – Sans lieu

Copie de la lettre de Monseigneur
à Monseigneur le prince de Talmont

Mon fils, j'ay receu vos lettres de xje, xixe du passé et la dernière sans datte, mais celle du Sr. de Beaugendre¹⁹ me la fait croire du mesme temps que la sienne. Le désir que me tesmoignés d'avoir de mes lettres et le soing que prenés de m'escire, m'oblige à vous faire celle-cy, pour vous dire que vostre changement, bien qu'il m'aye aporté une sensible affliction, ne m'oste pas les affections de père envers vous, puisqu'il ne vous fait pas départir des devoirs auxquels la nature vous oblige ; priés-en l'auteur de vous pardonner et vous inspirer les moyens et conseils de le servir en son Eglise avec moy et après moy. J'espère qu'il vous en fera la grâce, conscervera vostre fortune et vostre honneur, pourveu que vous ayés pour principal but sa gloire et vostre salut, à quoy je vous exorte et veille vous départir jamais de l'obéissances et fidelité que vous devés au Roy, ny des respects et services auxquels les favorables traictements de Leurs Altesses vous obligent. Je ne vous en diray davantage pour cette fois sinon que je suis et seray tousjours.

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 106

15 février 1641 – Sans lieu

Copie de la lettre de Monseigneur
à Monseigneur le prince d'Orange

Monseigneur,

La charge dont il a pleu à Vostre Altesse de gratiffier mon fils est un effet de sa bonté, duquel ne pouvant la remertier assés dignement et à mon gré. Je prieray Dieu le rendre digne de la continuation de ses grâces et qu'elles soient suivies des services, qui ne les ont point précédées, puisque nous ne pouvons rien posséder à autre condition et usage que pour l'employer au service de Vostre A. de laquelle je suis et seray autant qu'il plaira à Dieu me donner la vie.

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 109

Avril 1641 - Sans lieu

exécutera sapmedi, aidant Dieu, au presche préparatoire à la Sainte Cène, à laquelle il veut participer dès le landemain ». Pierre LEROY et Hans BOTS, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA – Holland University Press, Amsterdam et Maarssen, 1987, p. 211.

¹⁸ Henri-Charles de La Trémoille, prince de Talmont, par la suite ruina le projet qu'avait échaffaudé son père de le marier avec Marguerite de Rohan, pour son amour sans issu avec Mlle d'Orange.

¹⁹ Dans sa lettre du 27 avril 1641 à sa sœur la comtesse de Derby, Henri de La Trémoille écrit qu'il faisait état de Beaugendre « tant pour son mérite » que pour « l'avoir donné » à son fils. Archives nationales, 1 AP 397/II/110.

Copie de la lettre de Monseigneur
à Monseigneur le prince d'Orange

Monseigneur,

La joye que je resents du mariage de M. vostre fils avec la princesse d'Angleterre²⁰ est telle que les parolles ne l'espriment point, aussy n'en aye point de suffisantes pour les égaller à la grandeur du subject, soit que je considère les avantages de la cause P. ou que l'inclination, que j'ay tousjours eue de vous honorer et servir, s'acroitte davantage par l'éclat d'une nouvelle gloire ou que je prenne part à celle d'une sy grande /2/ alliance qui doit combler ses jours et les nostres de joye.

J'avoue que celle que je resents ne peut recevoir de diminution que par l'impatience de voir vos souhaits accomplis et la jalousie que je porte à mon fils de l'honneur qu'il reçoit d'accompagner M. vostre fils en une action qui luy doibt estre tant agréable. Je supplie très humblement V. A. luy continuer sa protection et à moy l'honneur de ses bonnes grâces en qualité de

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 107-108

11 juillet 1641 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à ses officiers de Laval

Chers et bien aymés ayant aprins que Monsieur de Villaier, intendant de justice dans vostre province, devoit ces prochains jours se transporter à Laval pour y establir la subvansion, j'ay creu vous en devoir donner advis à ce que vous ayés a pouvoir aux moyens de favoriser à vostre possible l'exécution de sa commision et contribuer ce qui sera de vostre autorité affin qu'il rencontre une obéissance parfaite dans les intantions de Sa Majesté desquelles il est porteur, je seray bien aise qu'il sache de vous l'ordre que je vous précripts et la recommandation que je vous en faicts et que mes subjects concurrent tous ensemble d'une mesme volonté à recevoir ce qu'il leur sera par lesdit Sieur de Villaier ordonné. Cela despendra de vos soings et de vos prudances de les y disposer, c'est ce que j'espère de vostre conduite en ce rancontré et suis.

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 112

26 août 1641 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à Monseigneur le duc de Bouillon

Monsieur mon frère,

Les consolations et advis qu'il vous plaist me donner au besoing que j'ay de l'un et de l'autre, me sont des preuves de vostre zelle et piété et de l'honneur de vostre bienveillance dont je ne saurais assés dignement vous remercier. La première faute de vostre neveu de s'estre eslongné sans mon seu et contre ma volonté, a esté suivie d'une beaucoup plus grande par son changement qui me comble de douleur ; les conseils, les moyens, me défailent en ce rencontre, mesme sy je l'oze dire la volonté de me conformer sans murmurer à celle de celluy qui dispose de tout et de tout comme il luy plaist et tousjours très justement. Agréés donc que je me soulage par mes plaintes, puisqu'une mesme créance, une mesme proffession, un mesme sang /2/ vous a fait ressentir ce qui m'a si vivement touché, mais puisque ce malheureux accident, les moyens humains sont faillis, mon espérance est en celuy qui dispose des fortunes et des âmes à ce que celle, dont nous craignons la perte, soit rachetée par une seconde grâce qui luy face

²⁰ Guillaume II d'Orange (1626-1650) fils de Fréséric-Henri de Nassau et de Amélie de Solms-Braunfels, a épousé le 14 mai 1641 à Londres Marie d'Angleterre (1631-1660), épouse de Charles Ier d'Angleterre et de Henriette-Marie de France.

reconnoistre sa faute, changer de résolution et de devenir pour obéir à l'église et servir à Dieu avec moy et après moy.

J'estime avec vous les raisons qu'ils allèguent bien faibles de vouloir esbranler nostre foy et destruire nostre doctrine par les vices de nos prélats, qu'elle condamne autant qu'eux et amande de plus par le moyen de la confession et communion. L'antiquité de nostre Eglise et de ses temples, l'ordre et l'ornomentation de nos cérémonies et mille autres respects divins et humains devoient rappeler dans l'église ceux qui par leur séparation y ont causé des scandalles et malheurs beaucoup plus grands que ceux que les mauvaises mœurs y pouroient apporter et cependant ces considérations n'y ont pu retenir celui qui m'a esté soustrait par des artifices autant esmoignés de la prudence humaine que de la piété chrestienne.

Escusés si je m'estends un peu trop mais le sujet préset m'y convie ; Ce n'est pas que je présume d'ajouter à une plus haute intelligences que la mienne, mais c'est pour me conformer avec vous en une mesme créance, où je désire percevoir jusques à la fin. Je vous conjure de croire que jusques à la mort je demeurerray d'une très sincère et ârfaite affection

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 106-107

2e septembre 1641 – Sans lieu

Copie de la lettre de Monseigneur

à MM. de Vitré

Messieurs, j'ay receu le premier de ce moys vostre lettre du 24^e du passé, sur le subject de laquelle je vous diray que les assurances qu'elle me donne de vostre affection, me convieront toujours de vous en tesmoigner autant qu'il me sera possible mon ressentiment. L'intérêt seul de la Religion excepté, lequel j'ay tousjours estimé ce debvoir procurer plustost en réunissant avec douceur en une mesme Eglise ceux qui en sont séparés, que par des violences les disiper et aliéner davantage en troublant le repos des familles et celui du public, ce que désirant empescher, je me sens obligé de vous exorter, comme je fay de tout mon cœur, de vous réunir tous par les liens de la Religion et de la charité pour servir Dieu en un mesme lieu et d'une mesme sorte, que si le temps de son bon plaisir n'est pas encore venu, que je souhaitterois pouvoir avancer par la diminution de celui de ma vie, ne laissés soubz les Esdits du Roy de vivre en bonne intelligence les uns avec les autres et vous accommoder pour le regard de vostre temple à ce que le conseil jugera raisonnable, craintes d'apporter du scandalle et d'aigrir les esprits, ce faisant vous destournerés les maux que vous craignés, jouierés du repos et bonheur que je vous souhaite et me donnerés lieu de vous tersmoigner par effets que je suis²¹,.

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 114

25 janvier 1642 – Sans lieu

Copie de la lettre de Monseigneur

à Monseigneur le prince d'Orange

Monseigneur,

Le bon acueil que mon fils à receu de Vostre Altesse accroissant les obligations que je luy ay, cause l'inopportunité de mes remerctiments très humbles et la liberté que je prends de luy renouveler les offres de mon très humble service et les suplications de considérer mon fils comme une personne qui luy est entièrement dédiée et qui ne désire d'employ, ny de bien que pour estre plus propre à le servir et plus souvant honoré de ses commendements.

²¹ Cette lettre est fondamentale pour comprendre l'attitude de Henri de La Trémoille à l'encontre de ses ancien coreligionnaires et démontre qu'il avait souscrit pleinement aux théories de Richelieu.

Je suplie aussy très humblement Vostre Altesse de permettre de me réjouir avec elle du mariage de Mademoiselle sa fille²² que je souhaite de tout mon cœur estre accompagné de toutes sortes de prospérités estan avec beaucoup de respect et de passion.

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 118

1642 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
Au duc et république. de Venise

Sérénissime Prince, très illustre et très excellent seigneur,

J'ay receu avec non moins d'estonnement que de douleur la nouvelle du meutre de mon frère pour ce qu'ayant voué son service à vostre Sérénissime République je me disposois de l'asister tant pour l'agréayion de l'employ dont il vous avoit pleu l'honorer que de mes moyen pour le rendre plus utile à vostre estat et plus honorable à luy et à sa maison, maintenant je desplore une mort sanglante commise dans vostre ville capitale qui a tousjours esté le refuge et la sûreté des estrangers et par un homme qui semble n'avoir quité vostre service et vostre Estat que pour priver et l'un et l'autre de la personne de mon frère dont le courage, la naisance et surtout la passion qu'il avoit pour vostre service ont esté le but des trois coups mortels qui luy ont ravi le vie et privé la mienne de toute aultre consolation que de celle que j'attends des condonnations et des pennes dignes de vostre justice de ce crime, oultre l'obligation que ma maison vous en aura, vous l'aquérés encor sur plusieurs grands /2/ Princes desquels le deffunt avoit l'honneur d'estre proche parent.

J'envoye exprès le Sieur Alart, chantre de l'église colégiale de Laval, pour présenter cette lettre à vostre Sérenissime République pour suivre la vangeance de cette mort la demande à Dieu et a elle et l'assurer qu'ainsy que je ne puis recevoir de soulagement que par les effets de vostre justice aussy rien ne me peut lier plus estoitttement à une perpétuelle démandance et servitude de Vostre Sérenissime République que je prie Dieu combler de gloire et de félicité comme estant;

Sérénissime Prince, très ilustres et très Excellents Seigneur

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 118-119

1er août 1642 - Thouars²³
à Hannibal de La Trémoille

De Thouars, le premier jour d'Aoust 1642

Mon frère, désirant pour certaines considérations, que je vous diray lorsque je vous verray, que vous continüés à prendre le mesme soing que vous avés fait au passé des terres deslaissées par le décès de feu mon frère, je vous prie de recepvoir les deniers qui seront deubs cy-après des fermes d'icelles, ensemble les parties cassuelles qui pourront eschoir et quy sont réservés par lesd. fermes, comme aussi que vous donniés ordre à faire faire les réparations qui seront nécessaires aux chasteaux et maisons desd. terres et d'intenter et soustenir tous procès pour la considération des droits d'icelles et fassiés toutes autres choses requises pour le bien de nostre service dans l'exploct et jouissance desd. terres vous servant et y employant telles personnes que vous trouverés bon, promettant approuver tout ce que vous ferés et négocierés en l'exécution des présentes, lesquelles n'estant à autre fin, je ne vous les feray plus longue et demureray, Mon frère, vostre très affectionné frère.

²² Louise-Henriette de Nassau (1627-1667) dont Henri-Charles de La Trémoille était amoureux avait été fiancée à Frédéric-Guillaume (1620-1688), fils de l'Electeur de Brandebourg. Leur mariage sera célébré en 1646.

²³ Cette lettre a déjà été publiée par Jean-Dominique PIERUCCI dans *Un bâtard d'illustre maison : Hannibal de La Trémoille*, tiré à part de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort, 1972, p. 72.

Henry de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 393/147

19 septembre 1642 - Thouars
à Hannibal de La Trémoille
à La Haye

De Thouars, le XIXe 7bre 1642

Mon frère, j'ay lieu d'apprendre par la lettre que M. Rivet a escrit au Sieur Pelleus vostre arrivée en Hollande, d'où j'attends de vos nouvelles pour m'informer de l'estat de la disposition de mon fils. On m'assure qu'il est entièrement guéry de sa blessure et, toutefois, j'en seroy toujours en peine jusques à ce que je voye de son escriture. J'attends aussy de savoir ce que vous avez fait et négocié en l'affaire qui a donné lieu à vostre voyage dont j'espère bon succes.

Le sieur de Beaugendre m'ayant mandé que tout ce dispoist à m'y faire recevoir contentement et qu'il en a entretenu M. le prince d'Orange. Je me promets beaucoup de vos soins et de vostre boenne conduite pour cela, d'autant plus que je croy que la Reine d'Angleterre ne portera plus son autorité à nous y traverser, en considération des services que M. Strange luy rend, qui luy ont fait obtenir du Roy son mary des lettres vers elle en sa faveur et si led. sieur de Beaugendre se trouve à La Haye, lors de vostre sollicitation, il vous y pourra beaucoup ayder par ses bonnes habitudes et l'intelligence qu'il a desd. affaire après qu'elle aura esté expédiée ou, plustost, si vous y trouvez les choses disposées vous travaillerez à arrester le compte de M. Kuinschot selon l'ordre que je vous en ay donné par mon agenda à quoy led. Sieur de Beaugendre vous pourra aussy rendre quelque assistance si vous en avés besoin.

Je vous prie de m'escire bien particulièrement la disposition de Leurs Altesses et de toutes les choses que vous aurez apprises de par delà; Je vous aurois fait celle-cy de ma main n'estant que j'ay pris à ce mation un petit médicament qui m'a obligé de me servir de celle-cy. Vous y trouverez les assurances véritables de la continuation de mon affection et que je seray toujours, Mon frère, vostre très affectionné.

Henry de La Trémoille

Je vous prie de faire voir la présente au S. de Beaugendre.

Archives nationales, 1 AP 393/148

10 octobre 1642 - Thouars
à Hannibal de La Trémoille

De Thouars, le Xe octobre 1642

Mon frère, j'ay receu vostre lettre du XXe du passé par laquelle j'apprends le doute qu'on fait d'agir sous le nom de M. Justel, parce que la cession que ous luy avons faite estant procès intenté. On la pouroit tenir pour colusion en sorte qu'on n'y auroit point d'esgard. J'avois bien eu cette pensée et ne say surquoy le Conseil s'est fondé en donnant advis de la faire faire, la voye qu'on vous propose semble beaucoup meilleure à sçavoir de demander le renvoy si on est assuré qu'on le puisse obtenir, ainsy que M. Kinschot vous fait espérer car il ya toute aparence que la justice nous seroit conservée en France. C'est pourquoi j'estime que vous devés particulièrement lutter à cela. Le Sieur Allard n'a rien fait en son voyage, n'ayant pas mesme retiré les papiers que la demoiselle Mussy a entre les mains, dont elle prétend tirer de grands avantages, ne prétendant pas moins que le payement des soixante mil livres léguez à sa fille et le remboursement de certaines sommes qu'elle dit avoir payé en l'acquit de la succession. Et, mesme on me donne advis qu'elle a aussy fait faire saisie entres les mains dud. Sieur Kinschot ne se voulant contenter des offres raisonnables que je luy ay fait faire ces deux instances estant au parlement et réglées par les loys du Royaume il n'y a point de doute qu'elle n'obtiendrons pas ce qu'elle demande.

L'assurance que vous me donnés de l'entière guérison de la blessure de mon fils, m'a fort réjouy et néanmoins je vous advoue que je seray tousjours en crainte qu'il n'ait la liberté de son bras comme au passé que je ne voye de ses lettres; Les bons tesmoignages que vous me rendés de sa conduite redouble ma joye. Je ne doute point que pendant que vous serz près de luy vous ne l'exortiés à continuer et particulièrement à son devoir vers Leurs Altesses et à caresser et le faire aymer de tout le monde.

Le Sieur de Beaugendre demande de faire /2/ un tout en France, mais l'incommodité que recepvroit mon fils de son absence, me fait désirer qu'il ne s'en esloigne point si tost. Je souhaiterois fort vos affaires bien espédier afin de vous revoir bientôt près de moy tant pour le besoin que j'en ay que pour le contentement que j'aurois d'apprendre les particularités des choses que ne se peuvent soumettre au papier.

Je laisse à ceux qui sont près de Madame à vous informer de l'estat auquel sont à présent les affaires de M. de Bouillon ainsi ne me reste qu'à vous assurer de la continuation de mon affection et qu'aux occasions que me présenterez je vous en rendray de telles preuves que vous aurés toi sujet de croire que je suis véritablement, Mon frère, vostre plus affectionné frère.

Henry de La Trémoille

Je vous prie me mander si vous avés donné une lestre à Monsieur de Lière, il trouver icy s'il vous plest mes très affectionnées recommandations.

Archives nationales, 1 AP 393/149

22 octobre 1642 - Thouars
à Hannibal de La Trémoille
à La Haye

Du 22e octobre 1642 à Thouars

Mon frère, j'ay receu vos deus lettres du 29 du passé et 6e du présent qui me font espérer que le renvoi de cette affaire et la main levée de la vente nous retournerés me rendre encor plus informé de bouche que par escrire de ce qui s'est passé en vostre voiage bien que j'ay tout sujet d'estre satisfait de vos lettres tant pour estre fort exactes et particulières que pour y remarquer beaucoup d'affection au récit des affaires générales et de jugement. Ce qui me fait, avec raison, appréhender que la famille de mon beau-frère et ensuite celle de Son Altesse mesme n'en reçoive du préjudice par l'atache aus intérêts du Roy d'Angleterre dont le parti, quoique le plus juste, n'est pas le plus fort et a besoin de la force et adresse de Son Altesse pour retirer sa personne et son estat des accidants funestes dont l'un et l'autre semble menacés sy la force ou la ruse, une bataille ou un traité ne disipe cet orage /Z/ prest à ruiner le Roy et le royaume avec la joie des enemis communs de la dépouille desquels ils pouvoient justement profiter.

Je suis de vostre avis touchant l'acte passé avec M. Justel qu'il doit estre plustost supprimé que produit puisque véritablement la rente m'appartient et désire conserver à moy et aux miens les marques de la libéralité de Messieurs les Estats envers Monsieur mon grand-père²⁴ et ses enfans. Il leur ont trop tesmoigné d'affection pour souffrir que sans aucune aparance de droit et de justice une femme de cette sorte nous ravisse le bien qu'ils nous ont fait.

J'approuve les raisons de mon fils touchant Rousel, mais il ne doit croire qu'en négligeant son devoir et le service de son maître il sera tousjours suporté. Il doit plustost espargner selon le besoin ce que je puis donner pour l'entretien de mon fils. S'il n'a besoin de chapelle, je seray bien aise qu'il revienne me trouver et ramène les juments et l'étalon avec un palfrenier ou deus du país; Il y a longtemps que je n'ay eu des lettres du Sr. de Beaugendre, mais les vostres y suplément /3/. J'envesray à M. d'Aucourt la pièce toute entière et vous luy ferés mes très affectionnées reommendations avec les ressenyimens que dobt de l'affection qu'il a tesmoigné à mon fils dont la foiblesse de la main me met en peine, mandés m'en je vous prie l'opinion des chirurgiens et me croiés, Mon frère, vostre très affectionné frère.

Henry de La Trémoille

²⁴ Guillaume Le Taciturne, père de Charlotte-Brabantine de Nassau.

31 octobre 1642 - Thouars
à Hannibal de La Trémoille
à La Haye

De Thouars le XXXIe octobre 1642

Mon frère, la compagnie m'enpéchant de vous escrire de ma main, je me serts de celle-cy pour vous dire que j'ay receu vostre lettre du XIe de ce mois escrite de La Haye, par laquelle j'apprends vostre négociation en l'affaire contre Mlle Arpe et les bonnes parolles que la Raine d'Angleterre vous a données sur ce sujet. J'approuve bien ce que vous avés dit à Sa Majesté et que vous ayés entretenu M. de La Tuilerie, trouvant toute vostre procédure et vostre conduite fort judicieuse et plaine de circonspection ne pouvant attendre de vos soins que un bon succès de la justice de nostre cause laquelle estant renvoyée en forme ne pourra recevoir de surpris et les biens de nostre maison tomber en une estrangere qui en obscureroit la grandeur par l'approbation du pariage si disproportionné à la confition de feu mon frère.

Je n'ay rien à vous représenter la dessus, car vous y estes parfaitement instruit et vostre affection et vostre intelligence vous y feront trouver des adresses et des espédiens mieux que je ne vous saurois les représenter, seulement je vous prie que dès aussitost que vous aurez obtenu jugement de me venir trouver vous souhaitant fort près de moy pour m'informer des nouvelles de mon fils. Le longtemps qu'il est a recouvrer le mouvement de son bras me faisoit appréhender, mais les chirurgiens de Paris et d'icy ne s'en estonnent pas trouvant cela ordinaire aux playes de si grande ettendue, m'assurant que le printemps le remettra en son premier ettat moyenant qu'il ne face point d'ecès. C'est à quoy je vous prie de l'exorter en cela et donner ordre que tous les siens n'usent point de complaisance vers luy pour en luy plaisant faire chose qui /2/ luy soit contraire.

Le Sieur de Beaugendre désire faire un voyage en France pour les affaires particulières. J'eusse bien désiré qu'elles se fussent peu faire par mes gens affin qu'il ne s'esloignent point de mon fils, mais puisqu'il est obligé à y estre luy mesme en personne je ne me veux pas opposer à son dessein. Seulement je vous prie tous deux de donner si bon ordre qu'en son absence rien ne dépérisse et que le Sieur de Boisaist estant près de mon fils soit instruit comme il aura à se conduire et gouverner avec luy.

J'approuve ce que vous avés fait avec le sieur Kinschot et suis fort satisfait de toute vostre conduite, vous assurant qu'en toutes occasions je vous en tesmoingeais mes ressentiment et que je suis, Mon frère, vostre très affectionné frère.

Henry de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 393/151

1643–1644 *Richelieu était mort le 4 décembre 1642, Louis XIII mourut le 14 mai 1643 à Saint-Germain. Henri de La Trémoille était à Paris et dans ses lettres à son demi-frère Hannibal il relate les derniers moments du monarque.*

En 1644, Henri de La Trémoille connut un nouveau déboire avec un de ses enfants. Son second fils, Louis-Maurice, qu'il destinait à la carrière des armes, entra à l'Oratoire. André Rivet dans sa lettre du 18 février 1642 rapporte l'événement à son ami Claude Saumaise :

« On m'a mandé que le matin VI febv. (...) M. le comte de Laval, filz puisné de La Trémouille, s'est jetté dans le collège des Pères de l'Oratoire, avec une extrême fascherie de ses parens, d'autant plus qu'on en espéroit beaucoup. Il y a apparence qu'on l'a leurré par de grandes espérances de dignitez Ecclésiastiques »²⁵.

²⁵ Pierre LEROY et Hans BOTS, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648, op. cit.*, p. 338.

8 avril 1643 - Paris

à Jean Dumonceau, sieur de Champdor

A Paris, ce 8 avril 1643

Monsieur de Champdor, j'ay receu vostre lettre du premier de ce mois, par laquelle j'aprens l'entretien que vous avez eu avec le Sr. de La Trosnière²⁶ touchant les rachapts à nous deubs par la mort de M. de Roanais²⁷, sur quoy je vous diray qu'ayant fait examiner l'estat particulier que vous m'envoyez de la valler des rachapts, nous n'avons estimé que nostre fermier se doit contenter pour iceux de la somme de six milles livres argent content tant pour se descharger des peines et despences ausquelles il seroit obligé les faisant leur à sa main que pour fair connestre à Madame de Boisy que nous luy avons recommandé de la traister civilement et favorablement estant très vray que s'il vouloit tout tirer à la rigueur, je luy en retiendrois plus de huict milles livres. Lesd. estat particulier montant 7 537 livres sans comprendre les esmolmens de fief et les deux mestairies du parc ; ce qui ne peut moins valloir de 600 livres. Il faut en traittant cette affaire rendre les gens de Madame de Boisy capables de comprendre cette remise laquelle sera de plus du quart afin qu'elle s'en sente obligée.

Et quant aux autres rachapts deubs par M. d'Argenton²⁸, je seray bien aise de savoir les propositions qu'il fera au Sr. Thévenot. Je luy donneray ordre de vous mettre entre les mians ce qu'il recevra des uns et des autres ne désirant pas qu'il en soit rien diverty, mais que le tout soit employé tant au remboursement de vs avances qu'au payement des ouvriers et artisans selon l'ordre plus particulier que je vous en donneray sur l'estat que vous m'en envoyerez /2/.

Madame ayant tiré de sa cassette un mémoire des observations qu'elle fit lors de la rédition du compte du Sr. Guérineau. Je trouve qu'il nous est redevable de la somme de xii^c livres par luy receue de nos fermiers de Talmond de laquelle il ne s'est point chargé. Cela joint aux autres obmissions de receipts que vous avez remarquées reviendroit à plus de huict cent escus dont je ne voy pas que nous puissions estre payez que sur son office n'ayant d'ailleurs aucun bien à cause de la perte du procès du Sr. de Preuil qui absorbera ce qu'il eust peu espérer de la sucession du Sr. de Chauffour.

Je suis marry du désordre arivé entre le Sr. curé de St. Médard et les moynes de St. Laon, mais je ne puis, ny ne veux y remèdier, ayant résolu de ne me plus entretremettre d'affaires de cette nature.

Nous aprouvons bien que Maïstre Jaques, auparavant que de s'engager ailleurs, parachève la balustrade de la terrasse, le degré pour descendre en la basse-ville, celui du dernier pavillon et la porte du degré des caves, puisque le tout est nécessaire et que le despence est au dessous de six cents livres²⁹.

Et pour ce qui est de la plomberie, j'escris selon vostre advis au Sr. Prieur à La Rochelle de vous fournir jusques à quinze milliers de plomb, pour le payement duquel, je luy promets un mandement sur le fermier de Benon lorsque vous m'en aurez pris la réception, la quantité et le prix. Je m'assure qu'il n'en fera aucune difficulté et croy qu'il sera bien à-propos que vous luy escriviez aussy par celui que vous envoyez pour recevoir ledit plomb. /3/

Pour que vous avez esté assuré par le Sr. Brosseau que Chaulequeux n'a point este remboursé des cinquante livres qu'il justifie avoir payé deux fois comme fermier du four de Vrines, je trouve bon que des premiers deniers que vous recevrez vous fassiez led. remboursement.

²⁶ André Pineau, sieur de La Trosnière, fils du médecin Mathurin Pineau et de Anne Oyseau, était le neveu d'André Rivet, ancien pasteur de Thouars. Il est connu par la correspondance qu'il entretint avec celui-ci, conservée dans la bibliothèque de l'Université de Leyde.

²⁷ Louis Gouffier, duc de Roannois ou de Rouannez, gouverneur du Poitou, châtelain d'Oiron, est décédé en 1642.

²⁸ André de Chastillon, marquis d'Argenton-le Château, possédait dans les paroisses d'Argenton-le-Château et de Massais des fiefs relevant du duché de Thouars. Louis-Charles de LA TREMOILLE et Henri CLOUZOT, *Les Fiefs de la Vicomté de Thouars d'après l'inventaire inédit de Jean-Frédéric Poisson en 1753*, L. Clouzot Libraire-éditeur, Niort, 1893, p. 185 et 187.

²⁹ Ce paragraphe est important, il prouve que c'est le duc de La Trémoille qui décida de la construction du château. Jacques Cornesse était le maître maçon qui construisit le château ainsi qu'un certain nombre d'édifices à Thouars à cette époque. Sur la construction du château de Thouars. Cf. Grégory VOUHÉ, "Le château de Thouars et ses jardins", *Revue historique du Centre-Ouest*, Société des Antiquaires de l'Ouest, tome I, 2^e semestre 2002, p. 230-394.

J'attendray de savoir comment des Fourneaux aura trouvé l'estilon du Sr. de Dormans auparavant que de vous rien ordonner pour nos cavalles. Le temps de les faire couvrir ne prenant pas encore cepenedant, je seray bien aise qu'on en prenne grand soin.

J'ay receu le mémoire de la despense qui se fera par mois nonobstant la cessation du bâtiment, sur lequel je ne voy aucun retranchement à faire que vous ne m'ayez mandé si tous les tombereaux s'employent bien et si on pouvoit se passer de moins. Seulement, il me semble qu'on peut diminuer les journalliers qu'on employe à charger les tombereaux et bêcher le sable, cela se pouvant faire par des gens de courvée, moiennant que vous y establissiez un bon ordre et qu'on n'en fasse venir par chacun jour que la quantité nécessaire. Pour cela je remarque que vous employez aud. mémoire la despense des chevaux et palefreniers de mon filz de Laval, dont je désire que vous fassiez par mois un extraict ainsi que Madame vous l'a desja mandé afin que cela luy soit précompté sur sa pension.

C'est tout ce que vous aurez pour cette foy de moy qui suis, Monsieur de Champdor, vostre plus affectionné amy.

Henry de La Trémoille³⁰

Archives nationales, 1 AP 394/1

22 avril 1643 - Paris
à Hannibal de La Trémoille

De Paris, ce 22me d'avril 1643

Mon frère, j'ay receu vostre lettre du 14^e du courant par laquelle j'ay veu les entreprisess que fait Monsieur d'Argenton sur les parroisses de Massay et de Mauzé. Le sieur Pelleus, s'en retournant comme il dit bientost en Poictou, s'informera plus particulièrement sur quelle prétentions il veult establir l'autorité qu'il y prend affin de s'y opposer s'il y a lieu. Cependant je'approuve bien que vous luy en ayez tesmoigné quelque ressentiment et seray bien aise qu'on luy fasse connestre en toutes avec occasion;

Quant à la bulle de la vraye croix, le Roy est en un estat où je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en faire une plus grande perquisition pour luy faire voir, estant à l'extrémité malade comme il est, néantmoins je serois bien contant qu'on trovast pour la satisfaction de beaucoup de personnes qui en pouroient doubter. On donnera ordre au plustst pour les affaires d'Holande dont j'ay chargé le Sieur Rozemont qui fera les dépesches à ce nécessaire.

Vous aurez, je m'assure à présent mon filz de Laval à Thouars qui vous dira beaucoup de changement en la Cour depuis son partement. Le Roy a fait son testament, dont il donna la connoissance aux princes, ducs, pairs et officiers de la couronne ; lesquels pour cet effet il fit convoquer lundy dernier en sa chambre à St-Germain. Il déclara la Reyne régente du royaume, Monsieur lieutenant-général de l'Estat et couronne de France, Monsieur le Chancelier³¹ et Bouteillier³² et Chauvigny³³, ministres d'Estat³⁴. Cette déclaration fut hier vériffiée au parlement en présence de Monsieur. Vous en aurés leu particularités au premier jour. Messieurs de Vandosmes³⁵, de Bassompierre³⁶ et de Vitry³⁷ sont en Cour où

³⁰ Les passages en italiques sont de la main du duc.

³¹ Pierre Séguier (1588-1672), duc de Villemor, comte de Gien, chancelier depuis 1635.

³² Claude Bouthillier (1581-1652), seigneur de Pont-sur-Seine, surintendant des finances depuis 1632.

³³ Léon Bouthillier (1608-1652), comte de Chavigny, fils de Claude Bouthillier, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

³⁴ Dans cette énumération des ministres d'Etat désignés par Louis XIII le 20 avril 1643, le duc de La Trémoille oublie curieusement Mazarin.

³⁵ César de Vendôme s'était réfugié en 1641 en Angleterre pour avoir complôté contre Richelieu.

³⁶ François de Bassompierre (1579-1646), maréchal de France, avait été incarcéré en 1631 à la Bastille à cause de ses liens avec Gaston d'Orléans.

³⁷ Nicolas de L'Hospital (1581-1644), duc de Vitry, maréchal de France; gouverneur de la Provence, avait également connu la Bastille pour avoir frappé à coup de canne en décembre 1636 le cardinal de Sourdis et l'avoir traité de cagot et de bréviaire.

j'espère les voir demain, m'en allant à St-Germain pour voir le Roy qu'on dit estre très mal. C'est, Mon frère, vostre plus affectionné amy.

Henry de La Trémoille

J'estime dans l'estat présent des affaires que vostre présence est requise à Taillebourg. Je vous prie donc vous y transporter au plus tost et d'envoyer le Sr. Tomas, espérant que nous pouvons obtenir ce dont nous avons parlé. Je souhaite voir mon fils icy luy laissant sou >> >>>> >>>>> >>>>>> >>>>>>.

Archives nationales, 1 AP 394/2

16 mai 1643 - Paris
à Hannibal de la Trémoille

A Paris, ce 16 may 1643

Mon frère, j'ay esté bien aise d'apprendre par vostre lettre du 3 may vostre arivée a Taillebourg en bonne santé. Je me serviray des advis que vous me donnez pour le restablissement du commerces et pour la continuation de l'impost lorsqu'il y aura lieu de parler de l'une et de l'autre affaire. Le Sr. Thomas nous y eust peu servir utilement, mais je crains qu'on ne puisse obtenir les deffences qu'il désire néantmoins si son procureur m'en parle et m'en facilite les moyens je m'y employeray bien volontiers.

La nouvelle de la mort du Roy s'estant espandue par tout aura, je m'aseure, passé jusqu'à vous. Elle arriva jedy 14 may à 2 heures un quart après midy ; et hier nostre nouveau Roy fut amené en cette ville par la Reyne. Cette mort n'a encore produit aucuns changemens, mais il semble qu'il s'en prépare. Je vous donneray advis de ce quy se passera de plus considérable, cependant assurez vous de mon affection et me conservez la vostres. C'est, mon frère, vostre très affectionné frère.

Henry de La Trémoille³⁸

Le corps du Parlement ayant, aujourd'huy, esté rendre ses devoirs au Roy et à la Reyne. Sa Majesté a demandé la cassation de la déclaration vérifiée pour sa régence, à quoy se sont joints Monsieur et Monsieur le Prince, en présence de Monsieur Mazarin, le Chancelier, le Surintendant et de Chavigny qui ont esté autant surpris qu'ils ont à cette heure d'inquiétudes.

Archives nationales, 1 AP 394/3

23 mai 1643 - Paris
à Hannibal de La Trémoille

A Paris, ce 23 may 1643

Mon frère, ayant quelque espérance de faire perpétuer ou du moins continuer le droit qu'il avoit pleu au feu Roy de m'acorder sur les vins passant dans mes contéz de Laval et Taillebourg et me ressouvenant de vous avoir ouy dire qu'il y a quelques obmissions dans les lettres, je vous fais celle-cy pour vous prier d'en dresser un mémoire bien particulier contenant lesd. choses obmises et la vailleur de chacune et de me l'envoyer au plus tard afin que je puisse faire employer dans les nouvelles lettres qu'il faudra obtenir.

Je vous ay escrit la mort du Roy, depuis laquelle nostre jeune Roy a esté amené au Parlement pat le Reyne qui a esté déclaré régente absolue³⁹. Cela n'a esté suivy d'aucun changement. M. Mazarin et les autres ministres ayant esté continués⁴⁰. M. le Prince a toute l'autorité dans les affaires et porte bien haut la

³⁸ Les passages en italiques sont de la main du duc.

³⁹ Le 18 mai 1643, Anne d'Autriche s'était rendu au Parlement pour faire casser la déclaration de Louis XIII du 20 avril qui limitait ses pouvoirs.

⁴⁰ A la stupéfaction de la Cour, Anne d'Autriche le 18 mai 1643 confirma dans leurs pouvoirs les ministres désignés par Louis XIII.

victoire obtenue par M. son fils sur les ennemis⁴¹. Il en est demeuré 8 000 sur la place, 4 000 prisonniers, 18 pièces de canon et tout le bagage pris et la comte de Fontaines, général de l'armée, tué dans sa chaise, se faisant porter de bataillon en bataillon pour donner les ordres.

Voilà les nouvelles plus importantes après lesquelles il ne me reste qu'à vous assurer de mon entière affection et que je suis, Mon frère, vostre très affectionné frère.

Henry de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 394/4

6 juin 1643 - Paris

à Hannibal de La Trémoille

A Paris ce 6 juin 1643

Mon frère, j'ay receu vostre lettre du 26 du passé et suis bien qie des civilités que vous avés rendues à M. de Jonsac pour l'obliger d'autant plus à traiter favorablement mes sujets dans son gouvernement;

J'atens les dattes des actes dont vous ma parlés pour m'en servir à l'effect que je vous ay dit. Ce que vous me mander touchant les comptes rendus, par feu Madame ma mère et le partage de ma seur, est à mon advis bien considérable, mais il y faut penser plus murément. J'ay fait parler au procureur du Sr. Thomas pour savoir si on pouroit avoir des deffences particulières. Il a respondu que cela n'estoit pas sans difficulté puisque s'il estoit présent on les pouroit avoir du soir au matin de sorte qu'estant en liberté il pouroit sortir de ctte mauvaise affaire et pat mesme moyen nous dire les choses dont il seroit commun avec vous pour le restablissement du commerce et confirmation de l'impost encore pour ce droit d'ancrage dont vous me parler. Vous avez bien fait de penser à défendre la féodalité de la chastelenie d'Esnande prétendue par le prieur dudit lieu puisqu'elle relève du comté de Bénon et que c'est une usurpation qu'il veut faire./2/.

Je ne puis vous envoyer les procurations que vous demandez pour des procureurs à La Rochelle et Xaintes à cause que ce seroit faire acte d'héritier et que j'ay déclaré au procès que j'ay avec les damoiselles Herpe et Mussy, que les biens de la sucession de feu mon frère estoient administrés par vous comme exécuteur testamentaire par cette mesme raions tous les procès concernant Benon, Didonne et Maulléon se doivent poursuivre sous vostre nom.

Il ne s'est rien passé depuis ma dernière, sinon que Monsieur Bouthillier se descharge des finances. Je ne say à qui on les donnera⁴². Madame de Senecé a repris la place de dame d'honneur de la Reyne⁴³ et M. Le Coigneux prétend se faire rétablir en la sienne de président à Mortier⁴⁴. M. d'Angoulesme s'en va lieutenant-général en l'armée de M. le duc d'Enghien. C'est tout ce que je vous diray pour cette fois ; et que je suis, mon frère, vostre très affectionné frère.

Henry de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 394/5

13 juin 1643 - Paris

aux officiers de son duché

⁴¹ Louis II de Bourbon (1621-1686), duc d'Enghien, est entré avec fracas dans l'histoire de France en défaisant le 18 mai 1643 à Rocroi l'armée espagnole.

⁴² Claude Bouthillier fut remplacé par Bailleul chancelier de la maison de la Reine, son fils Chavigny fut également remplacé par Loménie de Brienne.

⁴³ Marie-Catherine de La Rochefoucauld, veuve d'Henri de Bauffremont, marquis de Senecey († 1622), avait été exilée en 1639 par Louis XIII parce que celui-ci lui en voulait d'avoir été du nombre de ceux qui avaient poussé Louise de La Fayette à prendre le voile et en raison de son antipathie envers Richelieu.

⁴⁴ Jacques Le Coigneux (1588-1651), président à mortier au parlement de Paris, un protégé de Gaston d'Orléans, avait suivi celui-ci en 1631 à Bruxelles puis avait rejoint la reine mère Marie de Médicis.

A Paris, ce 13 juin 1643

Chers et bien ayez, les continuelles absances du sieur de Charnisay, m'ayant obligé de jeter les yeux sur quelqu'un des miens pour commander à Thouars en sa place, j'ay creu ne pouvoir faire un meilleur choix que de la personne du sieur de Saint-Cir⁴⁵ et luy ay fait expédier ma commission à cette fin, dont j'ay bien voulu vous donner advis par celle-cy, et vous convier de contribuer tous d'un mesme esprit au repos et soulagement de mes sujets et au bien de mes affaires.

Je luy ay ordonné de prendre vos conseils sur son établissement et sa conduite et de maintenir l'autorité de vos charges par l'interposition de la mienne lorsqu'il en sera besoin. Je m'assure que j'en recevray satisfaction et que vous y trouverés aussi la vostre.

Je le souhaite de tout mon coeur et que les occasions se présentent de vous donner en général et en particulier des tesmoignages de ma bonne volonté, estant Chers et bien ayez, Votre très affectionné amy.

Henry de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 394/6

14 septembre 1643 - Paris

à Jean Dumonceau, sieur de Champdor

De Paris ce 14e septembre 1643

Monsieur de Chamdor, envoyant le train de mon fils de Talmont à Thouars, je vous ay bien voulu faire la présente pour vous dire que vous me ferez plaisir d'en prendre le soing et de veuiller à ce qui sera nécessaire pour la subsistance pendant le séjour qu'il y fera. Je vous envoie l'ordre de la despence que je désire d'estre fournie à ceux dudit train. Vous le suyvrez selon l'estat que j'en ay faict, dont vous tiendrez mémoire que vous mémoires à son retour. La présente n'estant à autre fin et vous ayant hier escrit par la poste, je n'ay rien à y ajouter pour le présent. Ce sera, Monsieur de Chamdor, vostre plus affectionné amy.

Henry de La Trémoille

Vous mestrez la cavalle grize, que je vous envoie, avec les autres du haras et aurez un soing particulier du cheval noir de Madame qui est séan et a besoing d'estre bien agréué.

Archives nationales, 1 AP 394/7

16 septembre 1643 - Paris

à Monsieur de Champdor⁴⁶

De Paris, ce 16me septembre 1643

Monsieur de Chamdor, vous avez heu par mes précédentes tout ce que je vous puis dire sur ce qui concerne les prétentions des marguilliers de St. Médart et n'ayant rien à y changer je n'estime pas qu'ils doivent désirer davantage d'emoy que ce que je leur ay accordé.

J'y faict donner le paquet de Monsieur d'Argenton à Monsieur de Bois-Rogué et depuis il m'a veu céans sur le sujet oeuvré différénd pour l'accomodement duquel nous nous sommes accordez d'y faire travailler vendredy prochain par les advocats dont nous sommes convenus, et comme cet affaire n'est pas sans difficulté nous avons laissé à nos advocats de convenir par entr'eux d'un supernuméraire pour les

⁴⁵ Gilles de Cordouan, sieur de Saint-Cyr, un huguenot, appartenait à une famille noble d'ancienne extraction du Maine. Il épousa en premières noces le 30 janvier 1633 au château d'Olivet Gabrielle de Marconnay, fille de Lancelot de Marconnay et de Catherine de Chesneau et en secondes noces en 1644 Louise de Farou, fille d'Isaac Farou, écuyer, sieur de Sammarçolles près de Loudun, commandant du château de Talmont et d'Elisabeth Martin de La Grange, veuve de René Guérin, sieur de Bois-Busard.

⁴⁶ Jean du Monceau, sieur de Champdor, un huguenot, après avoir été le secrétaire particulier de Charlotte-Brabantine de Nassau et de Marie de La Tour d'Auvergne, était depuis 1642 le trésorier général du duché de Thouars. Il mourut le 3 septembre 1650.

juger en ce dont ils ne demendroient pas d'accord, on vous donnera avis incontinent après du jugement qui interviendra.

Au reste, ayant changé d'avis depuis vous avoir envoyé l'ordre que vous recevrez quasi en mesme temps que celle-cy pour la nourriture et subsistance du train de mon fils de Talmond à Thouars, je désire que vous suiviez celui qu'a mandé Madame, ou bien si vous y trouvez quelque difficulté, vous donnerez seulement au trompette vingt sols, au page douze sols, à Castenet douze sols et à chacun des aultres.

Henry de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 394/8

8 novembre 1643 - Paris

à Monsieur de Chamdor

Monsieur de Chamdor, l'absence du Sr. Malherbe ayant esté la cause que vous n'avez heu la commission que j'avois donné ordre vous estre envoyée pour informer contre les chasseurs dans ma garenne, je la feray expédier, à présent qu'il est de retour, pour vous l'envoyer au premier jour. Cependant assurez-vous de vos preuves affin d'en estre prest.

J'approuve l'action d'Hedin et ce qui ensuite a esté fait par le Sr. de St-Cyr contre le moyne trouvé en chassant et ne suys point d'avis qu'on luy rende son harquebuzé ou fuzil qu'il n'aye justifié du droict qu'il prétend y avoir. La satisfaction que j'ay du soing que prend Hedin en sa charge me convie à m'en resouvenir aux occasions. Il ser bon que vous les tesmoigneiez pour l'obliger à continuer de bien en mieux. Cependant ayant heu avis que led. Sr; de St-Cyr est souvent aux champs, où il fait séjour durant lequel il ne laisse aucun ordre pour la subsistance dud. Hedin. Je seray bien aise qu'en cas d'absence dud. Sr. vous luy bailliez pour vivre par chescun jour quinze sols, dont vous tiendrez estat pour vous estre alloué en la despence de vos comptes.

J'ay donné à Lafond sur vos mémoires la gratiffication qu'il m'a demandé pour les ventes de l'aquisition de son père. Vous ne ferez difficulté de luy en donner quittance.

Vous m'avez bien fait plaisir de me mander l'arivée de mes enffans à Thouars, j'attendois avec inquiétude d'en savoir des nouvelles. Mes gens vous diront de celles de mon fils de Taillebourg,, qui est toujours en mauvaise disposition. Vous saurez aussy par eux l'estat des autres affaires ; à quoy me remettant, je suye, Monsieur de Chamdor, vostre plus affectionné amy.

Henry de La Trémoille

J'escriray par le voyage au Sr. de St-Cyr.

Archives nationales, 1 AP 394/10

23 décembre 1643 - Paris

à Monsieur de Chamdor

Monsieur de Chamdor, vous ayant escrit emplement par le précédant ordinaire, celle ne sera que pour accuser la réception de la vostre du XV^e de ce mois avec les deux assignations y joindre. Et pour vous dire que sur le bruit du peu d'assurance qu'il y a sur les chemins je n'estime pas que vous deviez mettre entre les mains du messenger les quatre mil livres que vous avez touché des ventes et rachapts de Cerzay, mais plustost nous a faire tenir pas lettre de change, quant bien vous l'apprendriez à Tours ou à Poitiers. Vous me ferez plaisir d'y apporter toute la diligence possible.

Le besoing que nous avons icy de nos deniers, m'empesche de penser pour l'heure à d'aultre réparations pour la basse église que celle du pavé que je vous ay mandé faire, comme est celui des offices. On verra une autre foi à parachever l'arcade que vous dittes y avoir esté commancée.

J'attendray du reste de vos nouvelles au plustost, cependant assurez-vous de la continuation de ma bonne volonté et que je suye. Monsieur de Chamdor, vostre plus affectionné amy.

Henry de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 394/12

Sans date ni lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le Nonce⁴⁷

Monseigneur,

J'ay donné charge au Sieur de Chambonneau de vous présenter celle-cy pour vous tesmoigner les ressentimens extrêmes que j'ay de la bonté dont il a pleu à sa Sainteté et à vous que je leur fusse redevable. Je le recognois d'autant plus grande qu'elle n'a esté précédée des services desquels je souhaite de tout mon cœur qu'elle puisse estre suivie. Que sy cette grandeur suprême, à laquelle toutes autres sont soumises, est beaucoup au de là de leur portée, je ne dois néanmoins m'en esloigner par crainte, mais plustost m'en aprocher avec toute la soumission que je puis, pour obtenir de sa bonté et par vostre moyen la protection que je demande au sujet de mon fils le comte de Laval, que des intérêts particuliers plus que la dévotion ont esloigné de moy et le maintiennent en cette désobéissance, non seulement au mespris de son père, mais au scandale de plusieurs qui commencent desjà de murmurer et de blasmer un ordre dont je voudrois plustost couvrir que découvrir la faute, bien qu'on ne la soufre qu'en l'espérance de la réparer des ruines de ma maison ; mon principal désir et moyen estoit de la perpétuer en la religion catholique par celuy qu'ils m'ont osté pour le faire voir et voyager par toute la France et le prostituer à tous les services les plus vils et indignes de sa naissance qui se puisse imaginer.

Je ne doubte point M. que ne trouviez cette procédure de très dangereuse conséquence et que n'ayes bien agréable puis qu'elle tand non moins à la ruine de ma maison qu'au sacandale de l'église que je vous supplie très humblement d'y apporter les remèdes nécessaires et qui dépendent de vostre piété et singulière prudence autorisée de la toute puissance de S. S.. de laquelle mon désir et mon devoir me feront toujours absomument dépendre sy vous avez agréable d'entendre ce porteur. Il vous dira quelques particularitez dont je l'ay chargé et ne sauroit jamais assez suffisamment et à mon gré vous exprimer avec quelle soumission et sincérité je suis et veux demeurer toute ma vie...

Archives nationales, 1 AP 397/II/140

18 juin 1644 - Paris
à ses officiers

A Paris, ce 18 juin 1644

Chers et bien ayez, le délai que j'avois cy-devant donné à Monsieur de Vieilleigne, pour me rendre ses adveus de Montaigu et Rocheservière, s'estant écoulé sans qu'il ait peu y satisfaire à cause des difficultez qu'il rencontre à faire obéir ses vassaux, je luy ay accordé un nouveau délai d'un an, et vous fais cette lettre pour vous en donner, advis afin que vous cessiés pendant ledit temps toutes les poursuites que vous eussiez peu faire allencontre de luy, pour raison desdittes deux terres. Je n'entends néanmoins pas que cette surcéance retarde l'exécution des ordres que je vous ay donnés, de me faire servir de tous mes vassaux, afin que je puisse rendre mon adveu au Roy, mais seulement qu'elle serve pour faire connestre à Monsieur de Vieilleigne l'estime très particulière que je fais de sa personne et de son amitié. Sur ce je suis, Chers et bien ayez, vostre plus affectionné amy.

Henry de La Trémoille

⁴⁷ L'on peut présumer que cette lettre, non datée, a été écrite au Nonce par Henri de La Trémoille peu de temps après que son fils Louis-Maurice, selon les mots d'André Rivet, se soit « jetté dans le collège des Pères de l'Oratoire ». Cette lettre est citée par Hugues IMBERT, *Histoire de Thouars, op. cit.*, p. 306.

17 juillet 1644 - Paris
à ses officiers

A Paris, ce 17 juillet 1644

Chers et biens ayez, Madame la comtesse de Fiesque⁴⁸ m'ayant fait savoir que vous aviez depuis peu fait saisir pour toutes les causes de la coutume la baronnie de Bressuire et la terre de Luzay et disant qu'elle a rendu l'adveu dud. Bressuire depuis huit ans et qu'il ne reste pour ce regard qu'a faire l'hommage que doit Monsieur son fils⁴⁹ depuis qu'il est devenu majeur. Je vous fais cette lettre pour vous dire que je désire que vous m'informiez au plustost des choses que nous avons à luy demander et que cependant toutes poursuites soient surcises tant pour Bresuire que pour lad. terre de Luzay de laquelle on promet de rendre l'adveu dans seux ou trois mois. Je désire aussy qu'en cas qu'on se présente aux hommages desdits lieux par procureur vous les receviez sans aucune difficulté et tesmoigniez par tout moyens en ce rencontré et tous autres l'estime très particulière que nous faisons de l'affection et du mérite de Madame la comtesse de Fiesque et le désir que nous avons de l'obliger et servir à Quoy m'assurant que vous ne ferez faute. Je ne feray celle-cy plus longue que pour vous assurez de la continuation de ma bonne volonté et que je suis, Chers et bien ayez, vostre plus affectionné amy.

Henry de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 394/14

1645 *A la suite du décès du cardinal de Richelieu, Henri de La Trémoille ne disposait plus que d'un seul appui : celui de son cousin-germain Henri II de Bourbon-Condé et à cet effet soutenait les intérêts économiques de celui-ci en Bretagne avec son beau-frère le marquis de La Moussaye⁵⁰.*

Par la correspondance du marquis et de la marquise de La Moussaye l'on savait que la session des Etats de Bretagne qui se tint à Rennes du 12 janvier au 12 mars 1645 avait été fort houleuse. Le maréchal de La Meilleraye, lieutenant-général de la province⁵¹, s'opposant à la tentative menée par le duc de La Trémoille pour obtenir des Etats le rattachement de la baronnie de Champtoceaux appartenant au prince de Condé, qui dépendait de l'Anjou, à la Bretagne où les impositions étaient plus légères sur le sel notamment⁵².

8 février 1645 - Rennes
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le duc d'Anguien

⁴⁸ Anne Le Veneur (1585-1653), veuve du comte François de Fiesque († 1621), baron de Bressuire, était la gouvernante de Mlle de Montpensier.

⁴⁹ Charles-Léon, comte de Fiesque († 1658).

⁵⁰ Depuis 1633, Henri II de Bourbon-Condé était devenu un des principaux seigneurs de Bretagne en héritant de la baronnie de Châteaubriant.

⁵¹ Charles de La Porte, duc de la Meilleraye, (1602-1664), né dans la Réforme, était le cousin-germain de Richelieu. Il abjura rapidement pour entrer au service de son puissant cousin qui favorisa sa carrière. Il fut nommé grand maître et capitaine général de l'artillerie en 1635. Il reçut le bâton de maréchal de France en 1639. Richelieu, gouverneur de la Bretagne, l'avait nommé lieutenant-général pour l'évêché de Nantes en 1632, puis pour toute la province en 1638. Anne d'Autriche le confirma dans ses fonctions. Tallemant de Réaux lui a consacré une *Historiette*. Ed. Adam, tome I, p. 324-333.

⁵² Katia BEGUIN, *Les Princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand siècle*, Champ Vallon, 1999, p. 80.

en faveur du jeune Barin⁵³

Monseigneur,

Je présente à V. A. avec d'autant plus de liberté les très humbles suppliquations en faveur de ce gentilhomme que je say que son père et ses ayeuls ont esté particulièrement serviteurs de la maison de Montmorenti et continué la mesme obéissance à M. le Prince, sa personne particulière ne manque point de recommandation en l'aage qu'il a. Il a desjà faict quelques campagnes et a eu l'honneur de servir près de vostre personne à la bataille de Rocroy et au siège de Thionville comme capitaine au régiment de la Marine. Son dernier employ a esté en Catalogne ou sa sompagnie est encore à présent. Il a regret de ne pouvoir servir auprès de vus en cette campagne. Vous luy en pouvés donner le moyen si vous agréer de le retenir auprès de vous, tous ses parents et amis me tesmoignan tant d'affection et de courage pour les intérêts de vostre service que je manquerois à ce que je doits si je ne vous en rendoi ce tesmoignage en soignant mes suppliquations à celles qu'ils m'ont faictes de vous convier d'accepter son service...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 126

14 février 1645 - Rennes

Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le Prince

Monseigneur,

J'ay receu présentement celle dont-il a pleu à V. A. m'honorer de l'onziesme du présent des mains de M. de Lessongères qui m'a aussy rendus celles que le Roy et M. le Cardinal me font l'honneur de m'escrire sur le mesme sujet de faire accroistre le don des Estats le plus que je pouray et résoudre promptement le fonds sur lequel ils le prendront. Je n'alégueray point les excuses de la nécessité des peuples quoy que très grande ny des debtes des Estats qui passeront à leur closture plus de deux millions, mais bien les calomnies qu'on a escrites de moy à la Court et les mauvais offices qu'on m'a rendus dans les Estats et qui ne pouvoient servir qu'à retarder leur conclusion brouiller les affaires et nuire au service du Roy on a pris pour prétexte que je voulois y restablir quelque ordre dans la confusion, les garantir des violences dont leurs députez sont menacez et y maintenir une honneste liberté affin que le don volontaire qu'ils feront au Roy au delà de leur pouvoir ne fust point attribué aux menaces ou a la corruption, mais au devoir à l'affection à la fidellité de très bons subjects et qui ont toutes les passions imaginables de plaire à Leurs Majestés et de secourir les affaires de l'Estat ; ce dessain a paru par la proposition que je fis d'offrir seize cents mille livres lorsque l'on raffermissoit à l'offre de douze cent mille par la vérification que le Parlement a faicte à ma prière et sollicitation des huict cents mil livres consenties et qui tournera à cinq cents mil livres de profit au Roy, par l'offre que les Estats ont faicte en Sa Majesté de deux millions cent mil livres et dont ils estoient fort ellongnez tant les moyens que j'ay donné d'y porter les trois ordres. Je ne doute point néantmoingst que plusieurs ne s'atribuent les gré des choses mesmes qu'ils ont opposées et ne me rejettent le blasme des fautes où je n'ay eu aucune part. J'ose supplier très humblement V. A. de faire savoir cette vérité et la garantir ver tout ceux qui le voudroient déguiser, puisque je n'ay rie plus à cœur que son service et de tesmoigner que je suis...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 122

14 février 1645 - Rennes

Copie de la lettre de Monseigneur
A M. le Cardinal

⁵³ Cette lettre citée par Katia BEGUIN, *Les Princes de Condé. op. cit.*, p. 76. est conservée au Musée Condé, Série M. vol. XXXI, ff. 472-473.

Monseigneur,

Celle dont il a pleu à Vostre E. m'honorer me fut rendue hier par M. de Lessongères avec celle du roy qui redoubleront les soins que j'ay pris depuis mon arrivée icy d'y faire réussir les délibérations des Estats à l'avantage du service de Leurs Majestés et au contentement de Vostre Eminance. Les moyens que j'ay tenus pour y parvenir et qui ont succédé dans les Estats et le Parlement au delà de la créance et du désir de plusieurs feront allez cognoistre la sincérité de mes intentions qu'on a voulu déguiser et rendre inutiles par plusieurs artifices et corruptions ; qui pouroient à l'avenir dans les temps et les occasions estre préjudiciables au service du Roy au bien et repos de cette Province, c'est ce que j'ay creu devoir faire savoir à V. E. qui cognoit mieux que personne qu'elle est ma fidellité et affection au service de Leurs Majestés et au sien particulier je luy demande a continuation de l'honneur de sa bienveillance et protection et la créance très certaine que personne n'est plus fidèlement et sincèrement que je suis...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 123

14 février 1645 - Rennes

Copie de la lettre de Monseigneur

A M. de Brienne⁵⁴

Monsieur ;

Me donnant l'honneur d'escrire à la Reyne sur le subject des choses qui se sont passées aux Estats de cette Province, je croy que vous n'aurés pas désagréable la suplication que je vous fais de voulloir apuyer mes intérests auprès de Sa Majesté pour luy oster les mauvaises impressions que mes ennemis luy ont voulu donner de moy au préjudice du zelle et de l'affection que j'ay pour son service dont j'espère que les effects parestront dans le succès de cette assemblée ; vous m'avés tousjours fait l'honneur de me voulloir du bien et k'espère qu'en ce rencontre vous me ferés celuy de respondre de la sincérité de mes intentions ; Je vous en auray M. une très particulière obligation laquelle jointe aux autres me fera rechercher avec toute sorte de soin les occasions de m'en revancher et de vous tesmoigner par des services égaux à mon affection que je suis plus que personne du monde ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 125

Copie de la lettre de M. de Brienne
à Monseigneur

Monsieur,

Vos divisions avec M. le M. de La M. ne me pouvant estre cachées, j'estois au droict de vous en escrire, mais le respect que je vous dois et auquel je ne me veux jamais départir m'en a retenu, craignant de vous desplaire ou de ne vous persuader pas, mais aujourd'huy qu'il vous a pleu m'en faire part, j'ay droit de vous en ouvrir mon sentiment.

J'ay fait scavoir à la Reyne la passion que vous avés pour l'Estat et de la servir. Sa M&jesté en a bien receu les assurances et m'ordonnant de vous escrire m'a adjouté que la preuve est dans vostre main facillitant les /2/ affaires publiques, mais que ce n'est par les embrasser avec challeur quand l'on se forme des mescontentements contre ceux qui y sont employez et que la desunion y cause du retardement. Je n'ay pas ozé presser Sa Majesté de s'espliquer d'avantage ayant mieux estre instruit que de m'attirer un commendement duquel vous aurés creu estre blessé. Ce n'est pas que ce que l'on ait peu escrire ait fait des impressions contre vous, on la veut voir appuyé et prouvée pour y défférer et celle-là ce lève avec la mesme facillité qu'elle a esté receue.

⁵⁴ Henri-Auguste de Loménie (1594-1666), comte de Brienne, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

J'ose vous dire que pour le public et pour vostre particulier il importe que vous vous réunissiez avec M. le Grand Maistre et que je m'assure qu'il en fera la meilleure part du chemin. Vous avés de delà un commissaire très abille et auquel l'on a confiance. J'ose vous dire que vous l'y pouvés prendre et qu'il ne vous conseillera rien qui ne vous tourne à gloire. Celle de ceux de vostre maison s'est ellevée en eslevant la grandeur du Royaume. Il attend de vous la persévérance comme de son costé il l'aura tousjours. Les couronnes ne changent point, leurs maximes sont solides, qui les sert en est honoré. Ce doit estre vostre but et qu'il contribue à faire reconnoistre vos prétentions sur un Royaume, ce qui ne vous sauroit manquer quand vous donnerés vos soins et vos veilles à la conservation de celui-cy, comme vous avés fait vostre sang pour l'accroistre. Je n'ay point de plus forte raisons pour vous inciter à la persévérance que vous représenter l'histoire de vostre maison, ny je ne puis avoir de plus solides pour vous justifier que je suis dans vos interests que la gloire que je tire d'estre honoré de vos bonnes grâces et de la qualité, Monseigneur de ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 123-124

Sans date – Rennes
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le Prince

Monseigneur,

J'ay receu celle qu'il a pleu à Vostre A. me faire l'honneur de m'escire qui ne sauroit accroître mes affections à son service par les offres de sa protection contre les injustes menaces et calomnies, dont j'ay esté attaqué, mes amis et tous vos serviteurs qui sont icy, par M. le M. de La M. Si j'ay donné mes ressentiments pour le bien du service du Roy que Messieurs les Commissaires estimoient estre interessé dans nostre division. Je ne puis maintenant passer sous silence sans faire tort à son service et à mon honneur les calomnies dont il m'a vouku noircir /2/ en présence de plusieurs des trois ordres et de MM. du Parlement qu'il traicte comme des vallets quand ils ne veulent obéir à toutes ses volonte et passions. Je croy que Leurs Majestés ne voudront jamais se faire obéir par de si mauvais moyens et que ka prudence de Vostre Altesse cognoist parfaitement et saura bien aussy proposer et oposer à nos maux des remèdes convenables. C'est dont je le suplie très humblement et de croire que je suis et seray toute ma vie ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 125-126

22 février 1645 – Rennes
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le Prince

Monseigneur,

J'ay receu celle que V.A. me fait l'honneur de m'escire du 17^e qui m'oblige à des remerciments et ressentiments que les parolles m'expriment point, je me contenteray de luy dire que je pars pour continuer mes sollicitayions pour son affaire qui avoit esté résolue selon son désir sans les opositions et traverses qu'y a aporté M. de La M. avec plus de soin qu'il n'en prend de ses intérêts propres. J'ay satisfait pour les affaires généralles à tout ce qu'en pouvoit désirer du plus passionné pour les intérêts de Leurs Majestés.

Les offres des Estats et la vérification du Parlement le tesmoignent assés. J'espère qu'on jugera de mes intentions par les effests et non par les aclomnies ordinaires. Il n'est plus question pour finir les Estats que des intérêts de M. de La Meilleraye et non de ceux du Roy, qui tire moins que lui des fermes qui se donnent dans la province. Je remets le détail aus lettres de vos serviteurs avec lesquels je n'ay consulter vostre affaire, demeurant d'entière affection et fidélité...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 127

1^{er} mars 1645 – Rennes
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. Perrault⁵⁵

Monsieur, j'ay appris avec un extrême douleur l'estat où a esté Son Altesse quoy que son soulagement diminue ma crainte et me conforte en l'espérance de le revoir en (illisible) de chef des affaires et protecteur de ses serviteurs. J'estois résolu de vous mander les particulières brouilleries d'icy, mais outre que j'ay appris que vous en avés esté étroitement informé d'ailleurs, ce dernier coup m'a esté si sensible qu'il m'oste les autres resentiments jusques à ce que j'aye eu de vos nouvelles et appris l'estat de Son Altesse et ses intentions dont je seray très aise d'estre informé. Je vous demande la continuation de vostre amitié puis que je suis très estroitement ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 127

4 mars 1645 – Rennes
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. de Brienne

Monsieur,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escire par M. de Vilayer sur le sujet de laquelle après vous avoir mandé mille grâces des tesmoignages qu'il vous plaist me donner de vostre bienveillance je vous diray que l'affaire du Roy estant faicte plus avantageusement qu'on n'eust peu espérer je croy que l'on recognoistra assés clairement que nostre division qu'on y estimoit préjudiciable y a asré très utile puisque la vérification du Parlement qui a causé l'accroissement du don des Estats jusques à deux millions trois cents mille livres n'a esté faicte qu'à ma prière et sollicitation dont j'ay tout le Parlement pour tesmoing et que ses grandes brigues ont esté empeschées qui vouloient satisfaire plustost aux convoitizeq szq particuliers qu'aux nécessitez de l'Estat, mais ceux qui si pleignent qu'on leur oste leur bien quand on lez veut empescher de disposer de celuy du Roy et du public qui disent que c'est leur oster leur dignité que de s'oposer à l'indignité que reçoivent d'eux er des leurs les dignités plus éminantes veullent faire passer ma fidellité pour un crime et leur violences ordinaires pour des services signalés.

Mais affin qu'on ne die pas, que je donne des blames sans preuve et sans rien spécifier. Je maintiens que les députez de St-Malo et autres ont esté menassez par M. de La M, de coups de baston, que l'abé de St-Aubin, député des Estats vers luy, a esté chassé de sa maison, que le Sieur Dunedo après luy avoit présenté des lettres de la Reine a esté renvoyé se promener. Sont esté ses mots avec d'autres sy outrageux que j'aurois honte de les escire, qu'il a faict ce qu'il a peu pour maintenir La Massaye que chacun sait estre son receveur plustost que le fermier du Roy et de la Province pour faire voir que ses intérêts sont préférables à l'un et à l'autre et que les lettres mesmes que vous luy avés escrites par l'ordre de Leurs Majestés l'ont plus fait esclatter contre vous qu'il ne l'ont modéré vers les autres comme le tesmongne sa procédure envers M. le premier président et plusieurs partiuliers contre lesquels il employe l'autorité et les forces du Roy nouvellement arrivées en cette Province pour vanger ses passions.

Je vous conjure de croire que la zèle que j'ay pour le service de Leurs Majestez le bien et /2/ repos de cette Province m'ont obligé de vous escire ses vérités dont le déguisement et le silence me devoit estre imputé à crime. Je vous demande la continuation de vostre bienveillance et de vos bons offices puisque je le tiendray très heureux et très obligé quand il vous plaira m'employer pour vostre service et que je pouray tesmoigner que je suis parfaitement

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 128-129

⁵⁵ Jean Perrault (1604-1681) était le tout puissant intendant de Henri II de Bourbon-Condé

14 mars 1645 – Rennes
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. d'Orléans

Monseigneur,

Envoyant un gentilhomme à la Reyne pour informer Sa Majesté des choses qui se sont passées dans les Estats de cette Province, je l'ay aussi chargé d'en rendre raison à V. A. R. si elle a agréable de l'escouter, espérant qu'elle recevra satisfaction de l'effort que nous avons fait pour secourir les affaires du Roy et maintenir les avantages que V. A. a procurez à la France. Je la supplie très humblement de m'honorer de la continuation de sa protection et de croire que dans les petits intérêts qu'elle a fait parroistre en cette assemblée, j'ay fait ce que je devois pour m'en rendre digne et de la qualité....

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 129

14 mars 1645 – Rennes
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le Cardinal

Monseigneur,

Ayant appris que mes ennemis se sont efforcez de donner de mauvaises interpretations aux intentions que j'ay eues de servir comme je devois Leurs Majestés dans les Estats de cette Province, je n'ay pas creu devoir différer davantage l'envoy de ce gentilhomme pour informer Vostre Eminence par luy de la vérité des choses qui se sont passées espérant qu'après les /2/ avoir entendus, elle demeurera satisfaite de mon procédé et persuadée de la sincérité de mes actions. J'ay resseny les effects de sa protection en diverses rencontres et je m'estimeray infiniment heureux si dans celle-cy j'ay fait chose qui luy puisse estre agréable. Je supplie très humblement vostre Eminence de faire cognoistre à ce gentilhomme et de m'honorer de vos ordres et de vos commendements, vous assurant que je les suivray sy ponctuellement que V. E. cognoistra que j'en veux absolument despendre estant, ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 129-130

14 mars 1645 – Rennes
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. de Brienne

Monsieur,

Encores que de temps en temps vous ayés esté informé du succès des affaires qui se sont traictés en l'assemblée des Estats de cette Province, j'ay néantmoins creu estre obligé d'envoyer ce gentilhomme pour vous en rendre un compte plus particulier et justifier mon procédé que je say avoir esté blasmé par mes ennemis. J'ay receu en ce rencontre des preuves si essentielles de l'honneur de vostre bonne volonté que j'ay tout subject d'en espérer la continuation et qu'apuyant auprès de la Reyne la sincérité de mes actions, elle demeurera satisfaite de mon affection et de ma fidellité à son service.

Je me donne l'honneur d'en escrire un mot à Sa Majesté, mais j'ay chargé le porteur de ne le rendre que suivant les avis que vous luy ferés l'honneur de luy donner. Je vous supplie très humblement d'excuser ma liberté et de croire que je rechercheray toute ma vie, avec beaucoup de soin les occasions de me revancher des obligations que je vous ay et de vous tesmoigner combien véritablement je suis....

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 130

14 mars 1645 – Rennes
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le Surintendant⁵⁶

Monsieur,

Combien que le zelle et l'affection que j'ay pour le service du Roy et la satisfaction particulière de la Reyne semblent ne pouvoir recevoir d'ogmentation, je ne laisse pas de vous estre très obligé de l'honneur qu'il vous a pleu me faire en me faisant connestre et conyant à ma conformer aux intentions de Leurs Majestés sur le besoin qu'elles ont du secours de cette Province, sy la chose eust dépendu plus absolument de moy, le succès en auroit esté plus avantageux, mais j'ay cette satisfaction d'y avoir contribué tous mes soins et mon crédit. Je vous supplie très humblement, Monsieur, d'en vouloir respondre pour moy et qu'encores que M. de La M., me prive des petites gratifications que j'avois accoustumé de recevoir du Roy aux Estats précédans, cet indigne traitement ne sera pas capable de donner la moindre atteinte à mon affection, espérant que si le tesmoignage public de la satisfaction de Leurs Majestés me manque, celui que vous aurés agréable de leur rendre de la sincérité de mes intentions ne me sera pas moins avantageux.

Les religieux de la Mercy ont resseny les effects de vos recommandations et obtenu ce qu'ils ont désiré. Sy en chose plus importante, je vous puis tesmoigner mes ressentiments des obligations que je vous ay, je le feray avec tant de chaleur et d'affection que vous aurés tout sujet de croire que je suis...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 131

20 mai 1645 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. de Longueville

Monseigneur,

La part, que je prens à tout ce qui vous touche, me faict ressentir très vivement vostre perte, mon esloignement du lieu où je fais plus de séjour m'en a retardé la nouvelle et l'acquitement de ce devoir, ce qui m'oblige à vous tesmoigner par ces lignes que si j'ay esté des derniers à vous rendre mes devoirs en cette occasion, je ne seray jamais devancé d'aucun à vous tesmoigner dans les rencontres qui regarderont vostre service que je suis parfaitement....

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 131

20 mai 1645 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. de Longueville

Monseigneur,

Sy j'ay tardé de vous tesmoigner la part que je prens à vostre affliction, un voyage qui m'a esloigné du lieu où je fais plus de séjour me servira s'il vous plaist d'escuse et aussy de cette consolation que le temps aura commencé d'esuyer vos larmes et dominer vostre douleur avant que mes veux et mes souhaits pour vostre entier soulagement vous soient cognus par ces lignes qui ne s'auroient assés suffisamment et à mon gré vou faire paroistre mes resentiments de tout ce qui vous touche et les desins que j'ay de vous donner par mes très humbles services une créance assurée que je suis avec passion ...

⁵⁶ Pendant les années 1643-1647, les fonctions de surintendant des finances furent exercées conjointement par Claude de Mesmes, comte d'Avaux et le président Nicolas-Léon de Bailleul. Claude de Mesmes ayant été envoyé à Münster pour négocier les traités de Westphalie, l'ont peut présumer que c'est au président de Bailleul que Henri de La Trémoille écrit.

1646 *est une année de transition pour Henri de La Trémoille. Il cherchait l'amitié du cardinal de Mazarin, mais celui-ci se défiait de lui. Henri de La Trémoille perdit son cousin germain Henri II de Bourbon-Condé le 26 décembre 1646. Il lui fallut se concilier le fils de celui-ci Louis II, le Grand Condé.*

24 septembre 1646 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le Cardinal

Monseigneur,

Ayant appris de M. de La Moussaye, qui m'est venu voir icy, ce qu'il a pleu à V. E. luy tesmoigner de bonté vers moy et faire espérer de justice pour la protection de mes droits, je me sens oblié à des remercilments très humbles et a des ressentimens que les parolles ne sauroient suffisement esprimer non plus que k désir que j'ay de tesmoigner partout et au delà de tout autre que je luy suis absolument acquis. Je suplie très humblement V. E. de le crère et que je ne laisseray passer aycun jour sans penser aux obligations dont je suis redevable à sa bont et auxmoyens de luy tesmoigner par mes très humbles services que je suis avec la reconnoissance et la fidélité que je dois

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 132

22 octobre 1646 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le duc d'Enghien

Monseigneur,

Il ne faudroit pas estre François pour ne se resjouir de la prise de Dunquerque puisque c'est la plus importante conquete dont la France ait accreu ses limites depuis plusieurs siècles et je serois indigne de la qualité de vostre très humble et très passionné serviteur. Si dans la rencontre présente je ne vous tesmoignois que la gloire /2/ d'un tel succez estant deue à vostre vertu et l'un et l'autre au dessus de toutes louanges mes ressentimens aussy se trouvent esgaux à mes obligations c'est un estonnement universel qu'une place qui avoit tousjours donné de la crainte aus plus grands capitaines et qui leur avoit servy d'escueil aparu à V. A. comme un rafraichissement à la fin d'une campagne je n'ay toujours point doubté du succez de ce dessein cytost que vous l'avez commencé mes veux et mes prières ont esté pour vostre conservation et j'oze vous dire M. qu'une teste si chère que la vostre se hasarde trop librement et que l'estat ayant sa vie dans vostre sang vous n'en devez estre si prodigue. Pour moy j'ay tant d'obligations de m'intéresser à ce qui vous touche V. A. que je la suplie très humblement d'en aprouver ma crainte et de croire qu'il n'y a personne au monde à qui vostre gloire soit plus sensible qu'à moy ny dont la passion esgalle celle que j'ay de tesmoigner par tout at au delà de tout autre que je suis entièrement et avec toutes sortes de sumission, Monseigneur, ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/140-141

1647 *Henri de La Trémoille à la requête de Louis II de Bourbon-Condé céda la présidence de l'ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne à Henri de Chabot, le mari de Marguerite de Rohan. Par le témoignage de Tallemant des Réaux l'ont sait que ce dernier eut à subir l'ire du maréchal de La Meilleraye.*

Le 10 mai 1647, à Vitré, Henri de La Trémoille avec l'aurotisation du souverain, demanda à se faire reconnaître comme héritier universel de Frédéric d'Aragon.

4 janvier 1647 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le Prince

Monseigneur.

Si la mauvaise santé que Dieu me donne, accreue par la douleur de vostre perte, m'eust permis d'en porter à vostre Altesse moy mesme les regrest, je n'aurois chargé M. de Marcilly de luy aller rendre mes très humbles devoir coumuns à plusieurs mois, dont les subjects me sont du tout particuliers en une tant funestes et desplorabile occasion où d'autant plus que la générosité de V. A. se trouve au dessus des accidens humains ; autant est-elle sensible à la perte d'un père dont la joye ne dépendoit que de vostre grandeur et de vostre gloire. J'en demande à Dieu de tout mon cœur la continuation et à Vostre Altesse l'honneur de sa bienveillance et protection puisque partout et au delà de tout aultre, je tascheray de tesmoigner par mes très humbles services que je suis et seray toute ma vie, ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/161

10 mai 1647 – Vitré
Déclaration de M. le duc de La Trémoille

Henry de La Trémoille, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmond, comte de Laval, Montfort, Bénon, Taillebourg et Jonvelles, vicomte de Rennes et de Bays, marquis d'Espinay, baron de Vitré, Mauléon, Berrie, Didonne, etc. à tous ceux que ces présentes verront salut, COMME ainsy soit qu'il ait pleu à Dieu nous donner pour bisayeule très haute et très illustre dame Anne, seconde fille de très haut et très illustre Nicolas – Guy XVIe du nom conte de Laval et de Sérénissime princesse Madame Charlotte d'Aragon, fille de sérénissime prince Frédéric d'Aragon, roy de Naples et de sérénissime princesse Madame Anne de Savoye son espouse en premières noces et qu'à nous soient dévolus tous les droits sucessifs tant dudit Sérénissime roy Frédéric que du sérénissime duc de Calabre et prince de Tarente Ferdinand, fils aîné de Son second lit et de très haute et très illustre dame Catherine, fille aînée dudit très haut et très illustre seigneur Nicolas dit Guy XVIe du nom, comte de Laval et de ladite sérénissime princesse Madame Charlotte d'Aragon afin que dans le traicté de la paix générale commencé par les très illustres et très magnifiques seigneurs les plénipotentiaires tant de Sa Majesté impériakke que des autres roys, princes et Estats assemblés à Münster en Westphalie ne se puisse rien résoudre ny conclure de dérogeant à nos droits héréditaires, rangs, prérogatives, prééminances et avantage qui en dépendent, notamment à ceux qui sont à nous et aus nostres escheus sur le royaume de Naples, occupé premièrement par les armes du sérénissime roy catholique d'aragon Ferdinand second du nom au signalé préjudice du sérénissime roy Frédéric nostre trisayeul et possédé à présent par le sérénissime roy catholique d'Espagne Philipe quatriesme du nom. Sous le bon plaisir du sérénissime roy très chréyien nostre souverai seigneur et la sérénissime reyne régente mère de Sa Majesté, NOUs prions et requérons les dits très illustres et très magnifiques seigneurs les plénipotentiaires tant de Sa Majesté impérialle que des Roys, Princes et Estats de la chrestienté assemblés en ladite cité de Münster de nous faire en tant qu'ils pueuvent et doivent droit sur la justice de nostre demandé nous en délivrer acte en forme et en cas de refus de prononcer ou prendre cognoissance et qu'il soit fait aucune autre chose dérogente directement ou indirectement à nostre droit et des nostres ayant cause de nous présent et advenir, NOUS protestons de tenir pour num de fait comme de droit tout ce qui en esté sera ou pourra estre cy après par aucun d'eux ou par autres attenté à nostre préjudice mesmes leur silence ou refus de cognoistre et prononcer sur nostre réquisition et de nous pourvoir au contraire par tous moyens justes, légitimes et nécessaires en foy de quoy nous avons signé des

présentes de nostre main, fait contresigner par l'un de nos secrétaires et à icelles aposer le scel de nos armes en nostre chasteau de Vitré, le dixième jour de may, l'an mil six-cents quarante sept.

Archives nationales, 1 AP 397/II/164

SUCESSION DE FREDERIC D'ARAGON

Frédéric d'Aragon, prince de Tarente et depuis roy de Naples par le décès de Ferdinand 2^e du nom son neveu arrivé le 7^e octobre 1496, a épousé en premières nocces l'an 1478 Anne, fille de d'Ame 9^e du nom duc de Savoye et d'Yoland de France et en secondes nocces Isabelle, fille de Pirrhus des Baux, prince d'Altamura et de Marie Donat et est mort le samedi 9^e novembre 1504, ayant laissé :

- Charlotte
- Ferdinand, duc de Calabre et prince de Tarente mort sans lignée en Espagne après l'an 1560.
- Alfonse mort jeune en France.
- César mort jeune en France.
- Isabelle
- Julie femme de Jean-George Paléologue marquis de Montferrat, n'a eu lignée.

Maison de LAVAL

1^o Charlotte, fille unique du premier lit et première femme de Nicolas dit Guy XVI du nom, comte de Laval auquel le 27 janvier 1500, indiction 4^e, elle a esté accordée sous le bon plaisir du Roy et de la Reyne et avec réservation expresse des ses droicts sur le royaume de Naples en cas de prédéces de ses frères du second lit. Elle est décédée le 6 octobre 1506 et à laissé.

- François tué à la bataille de la Bicoque le dimanche 12^e avril 1523.
- Catherine qui suit en 2^o.
- Anne femme de François, seigneur de La Trémoille.

2^o Catherine mariée l'an 1518 à Claude seigneur de Rieux et décédée le 31 décembre 1526 laissant :

- Renée, dite Guyonne XVIIIe, mariée l'an 1540 à Louis de Saint-Maure, marquis de Nesle et décédée l'an 1567, sans lignée.
- Claude qui suit.

3^o Claude femme de François de Colligny, seigneur d'Andelot, décédée le 13e septembre 1532, laissant.

- Paul
- François mort sans lignée le mercredi 9 avril 1586.
- Marguerite décédée sans lignée.

3^o Paul dit Guy XIX, comte de Laval qui l'an 1583 espousa Anne d'Alègre et est décédé le 17 avril 1585 laissant :

4° Guy, XXe du nom, comte de Laval, décédé le 30° décembre 1605 sans avoir été marié et avant que d'avoir atteint la majorité.

Maison de LA TREMOILLE

1° Anne de Laval, femme de François, seigneur de La Trémoille, fils aîné de Charles, prince de Talmond, et de Louise de Coetivy, dame de Taillebourg, cousine germaine du roy François premier, a esté mariée par la volonté du Roy et de la Reyne l'an 1521 et est décédée le 16 octobre 1553, laissant :

2° Louis IIIe du nom, seigneur de La Trémoille, duc de Thouars, qui a l'an 1549 espousa Jeanne, fille d'Anne de Montmorency et connestable de France et de Margeuerite de Savoye, et est décédé le 25 mars 1577, laissant :

- Charlotte-Catherine seconde femme de Henry de Bourbon, prince de Condé, premier du nom.
- Claude qui suit.

3° Claude, seigneur de La Trémoille, duc de Thouars, pair de France, a esté accordé le 11 mars 1598 à Charlotte-Brabantine, fille de Guillaume de Nassau, prince d'Orange et de Charlotte de Bourbon et est décédé le 25° octobre 1604 laissant.

4° Henry, seigneur de La Trémoille, duc de Thouars, pair de France, auquel sont dévolus tous les droits successifs de Frédéric d'Aragon, roy de Naples et de Ferdinand et Charlotte, ses fils et fille.

Archives nationales, 1 AP 397/II/163

Copie de la lettre de Monseigneur A MM. les Estats généraux des Provinces Unies des Pais-Bas

Messieurs,

Le Roy, mon seigneur, m'ayant permis de représenter en l'assemblée de Münster le droit évident et légitime que le roy Frédéric d'Aragon, mon trisayeul, m'a laissé sur sur le royaume de Naples a présent possédé par le roy d'Espagne sans aultre titre que celluy que peut acquérir une possession violente j'ay estimé que le mérite de ma cause touchant les intérêts de toutes les puissances de la chrestienté qui ont grand sujet de désirer qu'il n'arrive jamais que le sort oprime le foible et tire advantage de sa ruine, vos hautes puissances n'auroient pas désagréable la très humble suplicationque je leur fais de m'honorer de leurs recomandations vers Messieurs les plénipotentiaires envoyés tant des Provinces Unies que les autres Couronnes, Princes et Estats protestans contre lesquels l'Espagne a jusques icy fais gloire d'esmouvoir toutes sortes de tempestes.

J'espère que vos hautes puissances m'accordent cette grâce et mettront en considération que je suis petit-fils de Guillaume, prince d'Orange, qui avoit consacré sa vie au maintien de vostre liberté, que Madame ma mère a esté toujours honorée de vostre particulière bienveillance et que le prince de talmont mon fils qui doit un jour ressentir quelque fruit de mes soins pour son establissement a pris ses premières armes pour vostre service et continuera selon ma volonté et son désir à se rendre digne de l'honnuer de vos bonnes grâces avec moy qui suis, Messieurs, vostre...

Archives nationales, 1 AP 397/II/166

Copie de la lettre de Monseigneur
à M. l'Eslecteur de Brandebourg

Monsieur,

La postérité de Frédéric d'aragon roy de Naples estant finie en la personne de Charlotte d'Aragon sa fille de laquelle je suis seul et unique héritier cette qualité m'oblige de penser aux moyens de conserver la légitime prétension /2/ qu'elle m'a laissée, pour cela je despesche ce gentilhomme à Münster avec ordre de vous rendre cette lettre et de supplier très humblement V. A. d'apuyer mon dessein de sa protection en m'honorant de ses recommandations à MM. les plénipotentiaires envoyés tant de sa part que des autres Couronnes, Princes et Estats protestans afin que selon leur prudence et équité ils mettent en considération la justice de la cause et contribuent à me faire recevoir la satisfaction que j'en dois attendre.

J'espère que V. A. m'accordera cette grâce et considérera qu'ayant l'honneur de luy appartenir l'avantage que je recevray de son intervention retournera en quelque sorte à sa gloire puisque rien ne luy est si absolument acquis que tout ce qui peut dépendre de moy et des miens et que je ne souhaite rien tant que de luy pouvoir tesmoigner par mes très humbles services combien je suis, Monsieur, vostre ...⁵⁷

Archives nationales, 1 AP 397/II/166-167

Copie de la lettre de Monseigneur
à Madame le Langravine de Hesse

Madame,

La bonté du Roy mon seigneur, m'ayant permis d'agir en l'assemblée de Münster pour la conservation de la prétention que m'a laissée Charlotte d'Aragon ma bysayeule, fille et unique héritière de Frédéric d'Aragon, roy de Naples. J'ay creu ce droit trop important à l'honneur de ma maison pour négliger les moyens de m'y maintenir et me suis réolu d'envoyer pour cet affet le Sieur du Mentet vers vous pour vous supplier très humblement Madame de vouloir recoumander mes intérêts tant à MM. vos plénipotentiaires qu'à ceux des autres Couronnes, Princes et Estats protestants afin qu'ils ayent agréable d'apuyer le justice de ma cause selon son mérite.

J'espère ceste grâce de vostre générosité et que vous mettrés en considération qu'ayant l'honneur de vous appartenir l'avantage que je recevray de vostre protection sera principalement employé à vous rendre plus utilement les très humbles services que je vous dois, estant avec beaucoup de respect, Madame, vostre

Archives nationales, 1 AP 397/II/167

Copie de la lettre de Monseigneur
à Monsieur le prince d'Orange

Monsieur,

La grandeur de vostre courage et la prudance de vostre conduite faisant connestre à tout le monde que vous possédés toutes les vertus qui rendront immortelles la mémoire de feu Monsieur vostre père, j'ose me promettre que vous serez aussy sucesseur de la particulière bienveillance dont il a tousjours

⁵⁷ Le registre en marge de cette lettre fait état de la réponse de l'Electeur de Brandebourg datée le 6 juin 1647 de Buren :

Monsieur,

La lettre dont il vous a pleu m'honorer touchant la prétention qui vous fut laissée de deffuncte Madame Charlotte, fille de Frédéric d'Aragon, roy de Naples, me fut rendue par le gentilhomme qu'avés dépesché à Münster et la chose bien considérée on ne peut pas dire autrement la susdite ; Vostre prétention estre fort légitime et juste. Donques mon désir estant vous rendre services agréable, je ne manqueray pas d'en escrire à mes plénipotentiaires pour la paix générale et leur commander qu'ils ayent vostre cause en bonne recommandation, ne doutant point qu'ils mettront mes commandemens en exécution avec toute dillifence. Au reste je prie l'Eternel vous avoir en sa sainte garde demeurant, vostre ...

Frédéric-Wilhelm Elec.

honoré ma maison, et sur cette confiance, Monsieur, je prends la liberté de supplier très humblement V. A. d'apuyer de ses recommandations vers les plénipotentiaires de MM. les Estats le dessein que j'ay de faire en l'assemblée de Münster les actes et protestations nécessaires pour empêcher la prescription du droit que m'a laissé Charlotte d'Aragon, ma bisayeule, unique héritière de Frédéric d'Aragon, roy de Naples.

J'ecris à mesme fin à MM. les Estats. Si V.A. a la bonté de leur faire tesmoigner qu'elle prend quelque part à mes intérêts ils en feront je m'assure beaucoup plus de considération.

Je suis bien marry de ce que mes importunités précèdent mes services et vous supplie très humblement de croire que la plus forte passion que j'aye est de pouvoir mériter l'honneur de vos bonnes grâces et vous tesmoigner combien je suis, Monsieur, vostre ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/168

Copie de la lettre de Monseigneur
à Monsieur de Longueville⁵⁸

Monsieur,

Les tesmoignages que j'ay toujours receus de l'honneur de votre bienveillance me donnent la liberté de vous en demander la continuation en l'occassion qui s'offre. Le Roy a trouvé bon que je fisse agir en votre assemblée pour la continuassion des droits que m'a laissés Charlotte d'Aragon ma bisayeule ; fille et unique héritière de Frédéric d'Aragon roy de Naples, c'est un effet de la bonté de Sa Majesté que je n'ay pas estimé devoir négliger rencontrant en mesme temps cet avantage que vous tenés le premier an luy où je cherche ma satisfaction.

Pour cella, je despesche le Sieur du Montet lequel estant particulièrement /2/ instruit de la justice de ma demande et de mes raisons n'aura besoin que de protection pour les faire valoir. La vostre, Monsieur, est si puissante que je n'ay pas seu en devoir rechercher d'autres. Je vous supplie très humblement de me la vouloir accorder et de croire que si mon dessein aboutit à quelque honneur pour ma maison, c'est à vou que j'en rendray les premiers hommages par tous les respects et les très humbles services dont je pouray estre capable, estant plus que personne du monde, Monsieur, vostre...

Archives nationales, 1 AP 397/II/168-169

Copie de la lettre de Monseigneur
à Monsieur d'Avaux⁵⁹

Monsieur,

Vostre prudence ayant déterminé par la responce que vous avez faite au Roy qu'il ne seroit pas désavantageux à Sa Majesté que je fisse vois à votre assemblée le droit légitime que m'a laissé Charlotte d'Arabon ma trisayeule sur les Estats du roy son père, j'ose espérer de votre bonté que vous ne déaprouverez pas que je prenne l'occassion de tirer quelque avantage de la permission que j'en ay obtenu.

Je despesche pour cet effet le gentilhomme qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre. Son ordre principal est de dépendre absolument des vostres. Je vous supplie très humblement Monsieur de l'en vouloir honorer et d'apuyer de votre protection mon dessein et sa négociation.

J'ay reçu des tesmoignages si puissant de votre affection que j'ay tout sujet d'espérer la grâce que je vous demande. Ce sera un surcroit d'obligation qui me mettra dans l'impuissance des ressentimens si par ine nouvelle faveur vous ne me donnez les moyens de le faire prestre et de satisfaire à l'extrême désir que j'ay toujours eu de vous pouvoir tesmoigner par mes très humbles services que personne peut estre plus véritablement que moy, Monsieur, vostre

⁵⁸ Henri II d'Orléans-Longueville avait été en 1645 envoyé comme plénipotentiaire au congrès de Münster, mais il n'y eut guère qu'un rôle décoratif aux cotés des diplomates de carrière.

⁵⁹ Claude de Mesmes (1595-1650), comte d'Avaux, un diplomate de carrière, depuis 1643 il était engagé dans les négociations. Il entra en conflit avec Servien et celui-ci obtint le 13 mars 1648 son rappe ainsi que celui du duc de Longueville.

Copie de la lettre de Monseigneur
à Monsieur Servien⁶⁰

Monsieur,

La permission que le Roy m'a donnée d'agir en vostre assemblée pour la conservation des droits lesquels, je prétends estre fondé à cause de Charlotte d'aragon ma bisayeule n'estant pas moins un effet de vos sages conseils que de la bonté et justice de Sa Majesté, je ne dois pas appréhender que mon procédé puisse choquer vos sentimens ny les intérêts de cet estat.

Sur cette confiance, Monsieur, et les tesmoignages particuliers que j'ay receus en ceste occasion de vostre bonne volonté vers moy et les miens, je despesche ce gentilhomme à Münster avec charge expresse d'avoir auparavant l'honneur de vous voir et de vous communiquer les actes dont il est porteur pour sur le tout recevoir vos ordres et vos conseils, je vous supplie très humblement de luy vouloir donner une favorable audience et d'aupuyer mon dessein de vostre protection, vous assurant que je ne posséderay jamais de bien ny d'honneur, que je n'employe volontiers pour vostre service et que la plus forte passion que j'aye au monde est de me pouvoir revancher des obligations que vos bontés ont acquise sur moy et vous tesmoigner combien je suis, Monsieur, vostre,...

Archives nationales, 1 AP 397/II/170

10 juin 1647 – La Haye
Copie de la lettre de M. Servien
à Monseigneur

Monsieur,

Encor que l'indisposition du gentilhomme que vous avés envoyé icy, ne m'ait pas encor permis de l'entretenir, je n'ay pas laissé de veoit exactement toutes kes pièces qu'il a apportées qui me semblent justifier clairement vostre prétention. Toute la difficulté que je voy dans cette affaire est en la forme de l'introduire devant les ministres de l'assemblée, car comme ce n'est pae un tribunal estably pour rendre justice sur les demandes et les plaintes des particuliers et qu'il n'y a que de simples médiateurs dont la charge est seulement d'avancer la Paix par leurs soint en faisant examiner par leur entremise les /2/ differends qui se rencontrent entre les Princes qui sont en guerre. Je ne sçay pas quelle voye l'on pourra parler de vostre affaire ny à qui l'on s'adressera pour s'en charger. MM. les médiateurs ont esté jusques à présent si scrupuleux qu'ils n(ont pas seulement voulu traicter avec les amabassadeurs de Portugal et n(ont voulu prendre cognoissance que de ce qui leur est représenté par les parties intéressées au traicté et ausquelles on a délivré passeport pour se trouver dans l'assemblée. Vous sçavés Monsieur les raisons qui nous obligent de demeurer sur la retenue en cette rencontre pour ne condempner par par la poursuite que nous pourions faire pour vous les armes que nos Roys ont aultres fois employées contre les derniers roys de Naples vos prédéceseurs. Je ne lairay pas de faire pour vostre service tout ce que mon debvoir me pourra permettre affin de vous faire cognoistre que vous n'estes pas trompé quand vous me faictes l'honneur de me croire....

Archives nationales, 1 AP 397/II/170/171

1648 *Après la mort de son grand-oncle le prince d'Orange Frédéric-Henri de Nassau, Henri-Charles de La Trémoille était revenu des Provinces Unies. Sa mère lui fit épouser le 1^{er} mai 1648 une de*

⁶⁰ Abel Servien (1593-1659), comte de La Roche-Servien, un Dauphinois, marié à une angevine Augustine Le Roux, fille de Louis Le Roux, seigneur de La Roche-des-Aaubiers, veuve en premières noces de Jacques Hurault, marquis de Vibraye, avait été un des principautés négociateurs français lors de la paix de Westphalie.

ses cousines Emilie de Hesse-Cassel, fille du landgrave Guillaume V de Hesse-Cassel et de Emilie de Hanau-Muntzenberg.

Le 24 octobre 1648, les traités de Westphalie étaient signés simultanément à Münster et à Osnabrück. Une des clauses de ce traité reconnaissait à Henri de La Trémoille ses droits sur le Royaume de Naples. A la suite de cette décision, le fils aîné d'Henri de La Trémoille délaissa son titre de prince de Talmont pour celui plus prestigieux de prince de Tarente.

23 février 1648 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à Madame la Landgrave

Madame,

Ne pouvant estre moy mesme du voyage que mon fils entreprend sous vostre aveu et protection, j'y donné charge au Sr. de St-Cir gouverneur d'icy de luy accompagner et vous offrir de ma part tout ce qui peut dépendre de moy pour vostre service, s'il satisfait à mon intention il vous exprimera, Madame, avec quelle passion je souhaite vostre prospérité mes vœux pour l'accomplissement du mariage de Mlle vostre fille, l'estime respectueuse que je fay de vos personnes et le désir que j'auray toutes ma vie de mériter l'honneur de vos bonnes grâces par des services esgaulx à mon affectionn. Je ne perdray jamais les occasions de vous en rendre et cependant j'attendray les commendemens qu'il vous plaira me départir pour vous tesmoigner par mon obéissance et très humble service que personne n'est plus véritablement et fidèlement que.....

Archives nationales, 1 AP 397/II/171

23 février 1648 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le Landgrave

Monseigneur,

Ayant donné charge au Sr. de St-Cir, gouverneur d'icy, d'accompagner mon fils en un voyage qui luy apporte non moins d'honneur que ce sontement, je l'ay chargé de vous tesmoigner autant qu'il luy sera possible la passion que j'ay à vostre service et la part que je prendray tousjours à tous vos intérêts, il seroit superflu d'user de complimens pour vous persuader une vérité dont les effets dépendront des occasions et de l'honneur de vos commendemens. Je les souhaite passionnément et celuy de vos bonnes grâces avec la continuation de vostre faveur et protection pour mon fils, que j'estimeray très heureuse s'il la peut mériter par ses très humbles services et que les miens vous tesmoignent que je suis avec beaucoup de respect et de sincérité ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/172

23 février 1648 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à Madame la princesse de Hesse

Madame,

Bien que l'honneur qu'il vous plaist faire à mon fils ne vous laisse point en doute de l'estime que nous en faisons, je ne puis le laisser partir sans vous tesmoigner encor par ces lignes et l'envoy du Sr. de St-Cir, gouverneur d'icy, que vostre satisfaction m'est plus à cœur que toutes les choses du monde mon desplaisir est de ne vous pouvoir offrir rien de proportionné à ce que vous méritez. J'ay recours à la bonté qui vous est naturelle pour y suplérer et à l'honneur de vos commendemens pour tesmoigner par tout et au delà de tout autre que je suis et seray toute ma vie ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/172

1648 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. de Voiture

Monsieur, j'ay esté en doute de respondre à vostre lettre ou de m'en abstenir, crainte de faire valoir ce que j'estime comme rien à vostre esgard, mais ayant receu de vous ce que je prise beaucoup et qu'on ne sauroit assez louer, je craindrois d'estre estimé plus mesconnoissant que modeste, si je ne vous disois que véritablement j'estime la pièce que vous m'avés envoyée plus qu'aucunne de ce temps. L'avancement de vostre neveu et l'attente où je suis de la converssation de l'autre me serront aussy agréables que les occasions de vous tesmoigner par des services égaux à mon affection que personne n'est plus véritablement que je suis

Archives nationales, 1 AP 397/II/172

1649 *Henri de La Trémoille, mécontent du peu d'attention que lui prêtait la Cour, sous l'impulsion de son épouse, prit le parti de la Fronde parlementaire. Reconnaisant de cette prise de position, le Parlement de Paris par un arrêt du 11 mars lui confia le commandement dans toutes les provinces de l'Ouest.*

Le conflit existant entre le présidial et la ville d'Angers et le gouverneur de la province, le maréchal de Maillé-Brezé fournit à Henri de La Trémoille un prétexte d'intervention dans cette affaire. Les autorités municipales d'Angers firent appel à lui. Le 26 mars une assemblée générale élue par les seize paroisses de la ville décida de le reconnaître comme gouverneur de l'Anjou sous l'autorité du Parlement.

Le 29 mars Henri de La Trémoille fut reçu dans la ville d'Angers et le lendemain il alla reconnaître les alentours du château pour évaluer le coût que représenterait son siège. La paix de Rueil mit bientôt fin à ses vellétés guerrières. Henri Arnauld l'évêque d'Angers proposa sa médiation pour réconcilier la ville et le Présidial avec le maréchal de Maillé-Brezé qui quelques temps après fut remplacé par Henri de Rohan-Chabot.

1^{er} janvier 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
au Pape⁶¹

Très Saint Père,

Après avoir remercié très humblement vostre Saincteté de la bénédiction et des grâces apostoliques qu'il luy a pleu me départir de son propre mouvement, selon le raport que le P. Léon, religieux de l'ordre des Carmes, m'en a fait depuis peu de jours à son retour de Rome, je luy donneray advis avec tout respect et soumission, que me trouvant à présent l'héritier universel de Frédéric, roy de Naples qui fut spolié de ses Estats par une violence usurpation, j'ay résolu de poursuivre mes droits à l'assemblée de Münster et que pour cet effet, avec la permission du Roy, mon souverain seigneur, et de la Reyne régente sa mère, j'y ay envoyé un agent de ma part avec commission pour y agir en mon nom. S'il plaist à vostre Saincteté faire quelque réflexion sur l'union et la bonne intelligence qui a esté entre les Papes ses prédcesseurs et les Roys de la ligné d'Alfonce le Grand mes ayeulx qui ont toujours servy le saint siège avec beaucoup de zèle et de fidélité, j'espère qu'elle reommendera mes intérêts à son nonce plus que ceux d'aucuns autres princes et que dans le conjuncture présente des affaires de la chrestienté elle les considérera comme très importants au Sainct siège. C'est de quoy je la supplie très humblement et d'agréer les veux que fait pour la prospérité et longue durée de son pontificat,

Très Sainct Père,

⁶¹ Innocent X, Giambattista Pamphili (1574-1655), fut un pape hispanophile surveillant surtout les affaires de Naples.

de vostre Sainteté le très humble et très obéissant fils et serviteur.

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 173

Copie de la lettre de Monseigneur
à Monsieur l'évesque de Nardo
Nonce de Sa Sainteté dans les Provinces du Bas-Rhin
et médiateur pour les traictez de la paix générale

Monsieur,

Je ne doute point que Monsieur l'ambassadeur de France ne vous ait fait entendre les raisons pour lesquelles j'ay envoyé à Münster le Sieur abbé de Bertault avec commission de ma part pour y agir en mon nom et que vostre Seigneurie illustrissime n'agissant que selon les loix précises de la justice ne soit portée à l'escouter aussy favorablement qu'elle en>>>> les agents des autres Princes de la chrestienté qui se trouvent interaisez en la négociation de la paix. Je ne laisseray pas Monsieur de vous prier par celle-cy de luy vouloir donner audience toutes et quantes fois qu'il en aura besoin pour le bien de mes affaires et adjouster une entière créance à tout ce qu'il vous dira comme l'affaire est très importante au St-Siège, je me réjouis grandement qu'un des principaux et plus clairvoyant ministres de Sa sincteté soit obligé d'en prendre connessance vous aurez de la peine à l'examiner sans remarquer une très estroipte union entre les souverains pontifs et les roys de la ligné d'alfonce le grand mes prédecesseurs. C'est, Monsieur, tout ce que je vous diray pour le présent, remettant le surplus audit Sieur abbé après vous avoir asseuré que je suis

Monsieur,

De vostre seigneurie illustissime le très humble et très affectionné serviteur.

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 174

1^{er} janvier 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à Monsieur Contarini
ambassadeur de la Sérenissime Républiquede Venise
et médiateur pour les traictés de la paix générale

Monsieur,

Je ne doute point que Monsieur l'ambassadeur de France ne vous ait fait entendre les raisons pour lesquelles j'ay envoyé à Münster le sieur abbé de Bertault avec commission de ma part pour y agir en mon nom, et que Vostre Excellence n'agissant que selon les lois précises de la justice, ne soit portée à l'esconter aussy favorablement qu'elle entend les agents des autres Princes de la Chrestienté qui se trouvent intéressés en la négociation de la paix. Je ne laisseray pas, Monsieur, de vous prier par celle-cy de luy vouloir donner audience toutes et quantes fois qu'il en aura besoin pour le bien de mes affaires et adjouster une entière créance à tout ce qu'il vous dira. Je me réjouis grandement que la connessance de cette affaire doit réservée à l'un des principaux et plus ckairvoyants ministres de la Sérenissime république, avec laquelle kes Roys de la Ligué d'Alfonce-le-Grand, mes prédecesseurs, ont fait plusieurs traictez de conserrevation qui serviront de justifications à mes droictz.

C'est, Monsieur, tout ce que je vous diray pour le présent, remettant le surplus audit Sieur abbé après vous avoir asseuré que je suis ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 175

1^{er} janvier 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. Servien

Monsieur,

Les obligations que vous avez acquités sur moy sont au delà des remerciemens, elles m'attachent à une perpétuelle reconnaissance et bien que le plus passionné de mes désirs soit de les reconnoître, je voy, Monsieur, avec regret que le portée de mes services en est tant esloignée que je n'y puis satisfaire que par mes parolles et la mesme confiance qui m'a fait recourir à vostre générosité et en attendre dans la suite des temps les moyens de la seconder par des services esgaux et mon affection. Je ne me souhaite, Monsieur, quelque chose de plus que pour pouvoir mieux reconnoître que je le tiens de vous et que personne n'est plus fidèlement que je suy et seray autant que Dieu me donnera vie...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 176

1^{er} janvier 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. l'abbé Bertault

Monsieur,

J'ay appris par les lettres du Sr. de Boullenois qu'il vous a pleu d'entreprendre la deffence de mes droits et recevoir ma procuration. Je ne puis sans mesconnaissance obmettre de vous en rendre mes remerciemens par ces lignes qui me serviront à jamais de reproche si je manque de ressentiments envers vous et de reconnaissance envers M. Servien qui à bien daigné employer le nom du Roy ou autoriser de sa présence ce qu'il vou à pleu de représenter en mon nom en la plus célèbre compagnie de l'Europe. Comme tout le monde advoue que sa haute intelligence a fait aboutir toutes choses à faire un traité qui n'eut jamais de pareil et qui laisse en doute s'il en est plus honorable à celui qui la fait qu'avantageux à la France aussy suis-je obligé de reconnoître que je suis infiniment redevable à sa bonté de la protection qu'elle prend de mes droicts et intérêts qui en attendent leur principal et assuré apuy. C'est ce qui me fait les remettre avec une entière confiance à sa prudente conduite et à vostre industrie, m'assurant que vous aurez bien agréable comme je vous en supplie de me continuer les mesmes offices et à ma maison qui vous le rendent pour jamais redevable et d'autant plus qu'ils n'ont esté précédés d'aucuns services, je souhaite qu'ils en soient suivis et qu'ils vous persuadent que je suis et veux estre toute ma vie,...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 176

1^{er} janvier 1649
Copie de la lettre de Monseigneur
au Père Léon

Mon révérend père, les marques de vostre souvenir ne me peuvent estre que très agréables puisque celui de vostre personne m'est toujours présent, et que vostre absence m'a esté doublement avantageuse par la part que je prends en ce qui vous concerne dont vous m'escrivez les atisfactions ; et par l'honneur des grâces et faveurs apostoliques dont vostre lettre me fait participant ; je les estime d'autant plus qu'elles procèdent du seul mouvement de sa Saincteté et les conserveray comme des reliques précieuses qui seront plus marquées dans mon cœur que mes recognoissances sur ce papier. Je vous supplie de le croire et que je seray toute ma vie...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 177

11 mars 1649 - Paris

Copie de la lettre de MM. du Parlement de Paris
à Monseigneur

Monseigneur,

C'est avec beaucoup de joye que nous apprenons par la bouche de vostre envoyé les offres qui nous sont faites de vostre part dans une occasion et importunité où il y va de la manutention de la vraye autorité royalle dans la conservation des compagnies souveraines, qui en sont les dépositaires. Vous verrez par l'arrest que nous vous envoyons à quels tiltres et conditions nous les acceptons, dont nous nous assurons que vous demeurerez satisfait comme nous le sommes beaucoup de voir que parmy le grand nombre de personnes de haute condition, qui se sont jointts à nous pour les intérêts de la cause commune, vous ayez voulu que vostre nom si remarquast et que vostre exemple aye excité tant de personnes illustres et de mérite de la province en laquelle vous estes et des circonvoisines. Nous ne pouvions moins attendre d'une personne de vostre naissance et de vostre vertu, aussy devez-vous bien croire que nous ne manquerons jamais de vous en tesmoigner aux occasions toute la gratitude et recognoissance que vous en pouvez espérer et c'est surquoy nous demeurerons ;

Monsieur,

Les gens tenants la Cour de Parlement
Dutillet, greffier en chef de ladite Cour
Archives nationales, 1 AP 397/II/ 183

17 mars 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le Prince

Monseigneur,

J'ay receu celle qu'il a pleu à V. A. me faire l'honneur de m'escire sur le sujet de laquelle je me sens obligé de luy faire savoir que les volonte de tous ceux de cette ville et de la pluspart de la noblesse et des peuples de deçà sont entièrement disposés à servir le Roy soubs l'autorité du Parlement et ont autant à cœur l'obéissance de leurs Princes qu'à contre cœur celle des estrangers. V. A. sait mieux que personne les motifs et les causes de leurs résolutions, que je ne puis ny modérer, ny inprouver veu la justice de leurs pleintes et l'estat de leurs conditions.

Je suplie très humblement V. A. de croire que ses véritables intérêts me seront plus chers que les miens et que je tâcheray par toutes mes actions de luy tesmoigner que je suis ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 177

25 mars 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à MM. du Parlement de Paris

Messieurs,

J'ay receu celle qu'il a pleu à la Cour me faire l'honneur de m'escire de l'onzième de ce mois ; et avec le respec que je dois et tous les ressentimens possibles les marques qu'il luy a pleu me donner pas son arrest de la confiance qu'elle prend en ma fidellité, zelle et affection a service du Roy et au bien de l'Estat. Je souhaite plus que de vivre de donner des preuves de ma recognoissance par des services esgaux à mon affection et d'employer le pouvoir qu'il a pleu à la Cour me donner pour la manutention de son autorité ; de laquelle dépend le salut du Roy et du Royaume ; j'informeray la Cour de ce que j'auray

fait en vertu de ses ordres ausquels je rendray toute ma vie avec un profond respect une entière et parfaite obéissance ne désirant de vie et de biens que pour tesmoigner partout et au delà de tout autre que je suis ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 178

2 avril 1649 – Angers
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le mareschal de Brézé

Monsieur,

Je charge le Sr. de Bo. de celle-ci et de vous tesmoigner les justes raisons que j'ay eües de servir le roy sous l'autorité du Parlement les obligations que j'ay d'obéir à leurs ordres le les fait envoyer à Saumur et vous supplier M. les vouloir agréer et croire qu'en ce qui touchera vos intérêts particuliers, je tâcheray autant qu'il me sera possible de vous tesmoigner que je suis...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 178

9 avril 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à Madame de Longueville

Madame,

Les assurances qu'il a pleu à V. A. de donner à ma femme de l'honneur de sa bienveillance en la protection de nos intérêts, m'oblige en ce rencontre où il semble que je suis en droit de les rementevoir de supplier très humblement V. A. d'ajouter foy à ce qui luy sera dit de ma part par M. de La Noue, que j'ay prié de l'aller trouver de ma part et qui ne sauroit mieux satisfaire à mon désir qu'en luy exprimant la passion que j'ay de luy tesmoigner par mes très humbles services que je suis très fidèlement et avec beaucoup de respect ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/ 179

10 avril 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à MM. du Parlement

Messieurs,

Bien que j'aye escrit à la Cour depuis six jours par deux differents courriers pour l'informer de l'estat des affaires de deça et recevoir ses ordres et commandemens, au nouvelle arrivée de la déclaration de la paix dont l'adresse a esté faite par M. de Brezé à MM. du Présidial de cette ville, m'a convié de prier M. de La Noue d'aller trouver la Cour de ma part pour estre informée de ses intentions et de ses ordres, ausquels je rendray toute ma vie une entière obéissance, qui me fait espérer avec l'honneur de sa protection, pour cette ville et mes amis, la créance certaine que je suis et seray toute ma vie.

Archives nationales, 1 AP 397/II/179

21 avril 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. de l'Espinay major de la ville d'Angers

Monsieur, je prends par à vos maux je ne les puis soulager maintenant que par mes avis et tous les offices d'affection possibles. J'espère que vos submissions auront adoucy les esprits et que vostre conduite fera éviter au public et aux particuliers les rigueurs que vous appréhendez. C'est ce que je souhaite et demande à Dieu de tout mon cœur et de vous pouvoir tesmoigner que je suis ...

10 mai 1649 -
Copie de la lettre de Monseigneur
à la Royne

Madame,

La paix estant restablie dans le Royaume par la bonté de V. M. que sa prudence saura bien affermir pour le repos et tranquillité de l'estat et des sujets du Roy. J'ay creu estre obligé de rendre ce premier devoir à V. M. de luy renouveler les assurances de mon très humbles service et la suplier avec toute humilité de l'avoir agréable et de m'honorer de sa bienveillance de ses commandemens ausquels je rendray à toutes occurrences une parfaite obéissance et demeureray toute ma vie ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/182

10 mai 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le duc d'Orléans

Monseigneur,

La paix qu'il a pleu à la Reyne donner à ce Royaume par l'heureuse entremise de V. A. Royale raliat tous les esprits dans l'obeissance commune, j'ay estimé qu'après avoir contribué ce qui a esté de moy pour la prompte exécution d'icelle que V. A. R. n'auroit point désagréable que je continuasse à luy rendre mes devoirs pour luy tesmoigner mon obéissance et renouveler les assurances de mon très humble service, attendant l'honneur de ses commandemens et les occasions de luy faire cognoistre que je suis...

Archives nationales, 1 AP 397/II/182

18 décembre 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le prince de Condé

Monseigneur,

Je n'ay pas creu devoir différer davantage de tesmoigner à V. A. combien j'ay esté saisy de douleur et d'estonnement d'apprendre que ce soit trouvé des personnes capables d'une meschanceté, qui n'a point d'exemple et ne sauroit jamais estre assés détestée de tous les gens de bien ; puisqu'elle est descouverte elle ne peut plus nuire et la punition dont elle sera suivie imprimera davantage le respect et la crainte qu'on doit aux personnes sacrées leur donnera plus de seureté et à leurs serviteurs la satisfaction qu'ils souhaitent.

Je suplie très humblement V. A. de croire qu'entre un grand nombre de ceux qui s'acquitteront en cette occasion de ce commun devoir, il n'y en a aucun qui soit plus désireux de sa conservation et prospérité ny pour passionnément que je suis...

Archives nationales, 1 AP 397/II/200

18 décembre 1649 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le prince de Conty

Monsieur,

Ayant appris avec non moins de douleur que d'estonnement l'entreprise contre le personne de V.A. et loué Dieu de l'avoir préservé d'un tem attentat, j'ay creu luy devoir tesmoigner en ce rencontre ce à quoy je me sens obligé et luy protester que personne ne peut souhaiter plus que moy sa conservation et sa prospérité ny estre plus vé&ritablement que je suis,

Archives nationales, 1 AP 397/II/200

1650 *Le 18 janvier Anne d'Autriche avait fait arrêter Condé, Conty et Longueville, déclanchant la Fronde des Princes. Henri de La Trémoille et son épouse qui étaient à Thouars ne se joignirent pas au mouvement de rebellion et envoyèrent leur fils aîné à Paris assurer la Reine et le Cardinal de leur fidélité.*

A la fin du mois de juin, Henri de La Trémoille se rendit en Bretagne, laissant à son épouse le soin d'assurer la Reine et le Cardinal en route pour Bordeaux de leur fidélité lors de leur passage à Poitiers. Pendant ce temps le prince de Tarente, secondé par son oncle Henri de La Trémoille, levait en Saintonge au nom du Roi un régiment de cavalerie et un régiment d'infanterie pour soutenir le siège de Bordeaux.

Après la conclusion de la paix à Bordeaux, le prince de Tarente comme les autres troupes de Guyenne reçut l'ordre de rejoindre l'armée du maréchal de Plessis-Praslin qui en Champagne contenait l'archiduc Léopold et Turenne.

4 janvier 1650 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à MM. les Trésoriers de France
en la généralité de Tours

Messieurs,

Ayant traicté avec le Roy pour l'aliénation du droit de dix sols par pipe de vin entrant dans mon comté de Laval tant par eau que par terre et de vingt sols par tonneau passant soubs les ponts de Taillebourg, comme vous verrez par les tiltres dont est chargé le Sr. Boulliaud, mon receveur audit lieu de Laval, que j'au despesché pour vous aller présenter et en demander la registrature en vostre bureau qui est ce qui me reste à désirer pour la perfection de cette affaire. Je me suis persuadé qu'ayant toujours fait estat d'honorer vostre compagnie et d'en estimer beaucoup l'affection et la justice. Vous aurez bien agréable de me donner de favorables effets de l'une et l'autre dans ce rencontre. Je vous en suplie bien humblement tous en général et en particulier, vous assurant que je tiendray toujours a faveur les occasions où je pouray par mes services faire parroistre avec combien de resentment et de vérité vous m'aurez obligé d'estre toute ma vie...

Archives nationales, 1 AP 397/II/201

19 janvier 1650 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le comte de Servien

Monsieur,

Si je me suis abstenu de vous tesmoigner par mes lettres les ressentimens extrêmes que j'auray toute ma vie des faveurs et des grâces que ma maison a receues de M. le Cardinal et de vous. Je vous suplie l'inputer à la crainte de vous divertir de vos occupations par les redites des mesmes assurances que l'usage de nos lettres m'a convié de donner à M. vostre frère.

Je ne doute point, Monsieur, qu'il ne vous les ait coumuniqués et ne m'aye rendu vers vous les mesmes offices et tesmoignages d'affection que j'ay receux de luy en plusieurs occasions. Je n'aurois

jamais de repos en mon âme ny de satisfaction aucune si j'avois donné dans les obligations récentes que mon fils, le comte de Laval, a receues la moindre marque d'ingratitude, mais pource que je m'offre moins à ceux à qui je me donne le plus je vous supplie, Monsieur, que la sincérité de nos intentions supplée au défaut des compliments et que par vostre bouche S. E. reçoive les assurances de mes respects et du désir très ardent que j'ay de reconnoître par mes très humbles et fidelles services les obligations dont je me sens redevable à la bonté, c'est à quoy je veux que ces lignes m'engagent et à demeurer toute ma vie avec autant de vérité que de passion,

Archives nationales, 1 AP 397/II/202

15 janvier 1650 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
au Père Léon

Mon très révérend père,

J'at appris par mon fils, le comte de Laval, vostre arrivée à Paris dont je suis très aise afin d'avoir plus souvent des nouvelles de la santé et satisfaction d'un de mes meilleurs amis et à qui j'en désire autant qu'à moy ; et aussy pour l'espérance que j'ay que vous ne me tesmoignerez moins de bonté en l'assistance de vos conseils pour la conduite de mon fils que vous m'avez donné sujet de m'en louer et prévaloir en mes affaires, je n'en ay point qui me soit plus à cœur que d'apprendre qu'il s'en serve et qu'il s'en rende digne et surtout qu'il ne soit mesconnoissant des obligations récentes et des devoirs de tout. Je ne m'en départiray jamais et tascheray de tesmoigner partout et au delà de tout autre les ressentimens que j'en ay. Je vous supplie prendre ceste créance et en estre garant s'il est besoing puisque personne ne peut estre plus sincèrement que je suis ...

Archives nationales, 1 AP 397/II/203

26 février 1650 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. de Brienne

Monsieur,

Bien que l'avis que j'ay receu des mauvais offices qu'on m'a rendu en suposant que je faisais des levées de gens de guerre sans l'ordre de Leurs Majestez ne puisse avoir aucune apparence puisque j'ay mes enfans près d'elles pour garande de ma fidélité. J'ay creu néanmoins que ce sujet m'obligeoit de vous renouveler les assurances de mon très humble service et requérir la continuation de vos bons offices pour les faire prévaloir sur les mauvais qu'on me rend. J'oze espérer de la bonté de la Reyne, où j'ay recours par vostre moyen qu'elle n'ajousterà aucune créance à de tels avis et nous fera ressentir des effets de sa bienveillance et protection dont nous tacherons de nous rendre digne par un profond respect et une entière obéissance à l'honneur de ses commandemens. Je vous supplie m'honorer de la continuation de vos bonnes grâces et vous assurer que personne ne peut estre plus véritablement que je suis.

Archives nationales, 1 AP 397/II/205

5 mars 1650 – Thouars
à Henri-Charles de La Trémoille

Thouars, le 5 mars

Mon fils, je vous envoie Boullenois en poste, selon vostre désir, bien que nous en usions besoin icy ; d'où il vous dira sy particulièrement l'estat et tous ce dont nous avons parlé depuis l'arrivée de vostre

frère, que je n'en feray point de redites. Je vous escrivois amplement au dernier voiage et aussy ne me reste qu'à prier Dieu qu'il vous conserve et conduise en un temps sy plein de confusion et de difficultés. Nous allons partir, vostre femme, vostre soeur et moy pour la chasse où nous sommes conviés.

Archives nationales/1 AP 394/18

8 mars 1650 – Thouars
à Henri-Charles de La Trémoille

Mon fils, j'ay receu vostre lettre et le paquet à St-Florent et envoyé l'un et l'autre à vostre mère pour déchiffrer et insérer dans le chiffre que vous avés avec elle les mots que vous désirés ajouter et changer sy j'en avois avec vous j'y euse mis ce dont je m'abstiendray et seulement ma contenteray de vous dire que je suis de vostre sentiment touchant M. le C. et que je souheterois que vostre avis fut suivi et que nous en fusions les entremeteurs et le garents, mais j'en doute fort quoyque la raison le veuille pour le bien de l'estat et le sien.

Nous avons esté somptueusement receu et treités par M. le C. Grimaldy⁶² et fait une chasse où plus d'une douzaine de cerfs et sangliers sont demeurés. Il les a /2/ depuis envoyés avec une fort honeste lettre à ma belle-fille⁶³, qu'il a treitée d'Altesse et fait tendre la salle et nos deux départements de ses plus beaux meubles, nous vint au devant et conduisit une lieue à nostre arivée icy.

On m'a donné avis d'une assemblée de noblesse que M. de Choupes⁶⁴ fait pour empescher que M. de La Roche-Posay⁶⁵ ne fasse loger des troupes chez luy et ne vange ses animosités avec les forcces du Roy et au préjudice de son service qui en cela me semble moins considéré que l'intérêt de M. de La Roche-Posay. Je vous en manderay les suites au prochain voiage et ce que M. de Vieuviré, que j'ay envoyé à M. de Choupes, me reportera.

Vous apprendrés la disposition de vostre mère par ses lettres.

Archives nationales/1 AP 394/19

9 mars 1650 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur

⁶² Jérôme Grimaldi (1597-1685), né à Gênes, gouverneur de Rome et évêque d'Albano en 1628, nonce auprès de l'Empereur en 1632, nonce en France en 1641, cardinal en 1643, archevêque d'Aix en Provence en 1648. Le registre du duc de la Trémoille consigne une lettre de la princesse de Tarente en date du 8 mars 1650 au cardinal Grimaldy :

« Monsieur,

Je n'ay point de paroles pour rendre à V. E. les très humbles remerciemens que je luy doys de la continuation de ses faveurs et courtoisies qui me mettent dans une extrême confusion puisqu'elles procèdent de sa seule générosité et qu'elles n'ont été précédées d'aucuns services. Il est néanmoins vray, Monsieur, que vous ne départirez jamais vos grâces à personne qui les reçoive avec plus de respect et de submissions que moy ny qui aye plus de reconnaissance de l'honneur que j'ay receu de vous, ce m'en sera un très grand d'estre honorée de vos commandemens par le moyen desquels, je puisse donner des preuves de la vérité avec laquelle je suis.... »

Archives nationales, 1 AP 397/II/205

⁶³ Le registre de correspondance de Henri de La Trémoille fait état de cette lettre du cardinal de Grimaldy :

« Madame,

Vient se présenter à vos pieds un débris de la chasse de l'autre jour qui s'est tenu caché jusques à cette heure, craignant la puissance de vos armes. Je l'accompagne de ces lignes pour l'asseurer d'un bon accueil et ce me promettant de vostre générosité je la supplieray très humblement de croire que je suis et seray avec autant de passion que de respect toute la vie, Madame, Vostre très humble et très obéissant serviteur » (Archives nationales/1 AP 397/II/206)

⁶⁴ Guy de Chouppes, seigneur de Chouppes et de Baudeau.

⁶⁵ Charles Chasteignier, marquis de la Rochepozay (1611-1667), lieutenant du Roi en haut et Bas-Poitou.

à M. de Châteauneuf⁶⁶

Monsieur,

Bien que je ne doute point que vous n'ayés toujours reconnu que nostre maison aye pris beaucoup de part aux biens et que la vostre a receus et que je n'aye attribué les uns à vostre mérite et les autres aux mauvais offices dont il est ordinairement suivy. J'ay creu néanmoins en cette occasion me devoir joindre au nombre de vos amis et serviteurs pour me réjouir de vostre prospérité et de celle que la France et les gens de bien espèrent de vostre bonne et sage conduite. C'est ce j'ay creu que vous n'auriés pas désagréable que ces lignes vous protestassent et qu'en une foule de gens qui courent à ces premiers devoirs il n'y en a aucun qui soit plus désireux de la continuation de vostre gloire et plus véritablement que je suis...

Archives nationales, 1 AP 397/II/206

10 juin 1650 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le maréchal de La Melleraye

Monsieur,

Aprenant vostre retour en bonne santé en vostre maison, après avoir affermy l'autorité du Roy et la paix en cette Province, j'ay creu m'en devoir resjouir avec vous et vous assurer comme je fais par cellecy et l'envoy de ce gentilhomme du désir que j'ay de la continuation de vostre amitié et de vous tesmoigner par mes services très humbles que perspne n'est plus véritablement que je suis,

Monsieur,

Archives nationales, 1 AP 397/II/220

11 juin 1650 – Compiègne
Copie de la lettre du Roy
à Monseigneur

Mon cousin, ayant résolu de m'en aller en personne en Guienne affin d'esteindre, par ma présence, le feu que les ducs de Bullon et de La Rochefoucault et leurs adhérens taschent d'allumer dans cette province, je vous fais cette lettre, de l'avis de la Reyne régente Madame ma mère, pour vous en donner part aussytost comme à une personne que j'estime et en qui j'ay une entière confiance. Je m'assure que vous serez bien ayse d'apprendre cette résolution puis qu'elle vous fournira matière d'exercer la passion que vous avez toujours témoignée pour le bien de mon service, aussy me prometz-je que vous vous mettrés en estat avec le plus grand nombre de vos amis que vous pourrez de m'assister dans le desseing que j'ay de restablir le repos et la tranquillité de ladite province, contribuant ce qui dependra de vos soins et vostre crédit

Archives nationales, 1 AP 397/II/221

⁶⁶ Charles de Laubespine (1580-1653), marquis de Châteauneuf, avait été nommé garde des sceaux, dix-sept ans après les avoir perdu cette charge pour les baux yeux de Mme de Chevreuse. Le 16 mars 1650 le marquis de Châteauneuf répondait au duc de La Trémoille :

« Monsieur,

Si vous avez eu assés de bonté pour prendre part à mon esloignement de la Court, et que mon retour aux affaires vous donne quelque satisfaction, je vous suis esgalement obligé pour tous les deux. Je souhaiterois qu'il se trouvast quelque occasion de vous servir qui respondit au desseing que j'en ay toujours eu. Je ne puis mieux reconnoistre l'obligation que je vous ay Monsieur qu'en vous assurant que je suis entièrement, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur » Archives nationales, 1 AP 397/II/216.

14 juin 1650 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
au R. Père Léon

Mon R. Père, je ne croy pas devoir laisser partir mon fils, le comte de Laval, sans vous convier par ses lignes de luy vouloir despartir vos bons offres et conseils dans les rencontres présentes et vous assurer que j'en auray toute ma vie de très grands ressentiments. Je vous supplie de prendre cette créance et que je suis avec plus d'estime et d'affection que personne du monde,

Mon R. Père,

Vostre très affectionné serviteur.
Archives nationales, 1 AP 397/II/220

14 juin 1650 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. l'abbé de Poitrincourt

Monsieur, j'ay creu vous devoir faire ce mot par mon fils qui part présentement pour la Court où les divers bruits qui courent l'ont convié de se rendre au plustost. Je souhaite que son affection et la nostre soient cognuées et que j'aye moyen de recognoistre la vostre. Je vous en demande ce tesmoignage de me donner des nouvelles de ce qui se passe et de m'employer librement si je vous puis servir puisque personne n'est plus véritablement que moy...

Archives nationales, 1 AP 397/II/221

25 juin 1650 – Sans lieu⁶⁷
copie de la lettre de Monseigneur
au Roy

Sire,

J'ay receu avec tous les sentiments de respect de soumissions et de recognoissance que je dois la lettre dont il a pleu à Vostre Majesté m'honorer dont je me sens infiniment obligé et de l'honneur et gâce qu'il luy a pleu me faire de me donner part de la résolution qu'elle a prise dans la conjecture présente, je supplie très humblement Vostre Majesté de croire que je n'ay rien plu à cœur que le maintien de son autorité et le bien de son service. Je renderay aussy toute ma vie à l'honneur de ses commendemens une entière et fidelle obéissance.

Je me suis hasté de me rendre en cette Province, où mes affaires domestiques m'apellent, pour les disposer en sorte que je sois plus en estat de luy rendre mes très humbles et fidelles services, puisque je n'auray jamais de plus grande passion que celle de faire voir par tout et au delà de tout autre, que je seray toute ma vie,...

Archives nationales, 1 AP 397/II/222

26 juin 1650 – Sans lieu
copie de la lettre de Monseigneur
à M. le premier président de Bretagne⁶⁸

Monsieur,

⁶⁷ Le duc de La Trémoille était alors en Bretagne.

⁶⁸ Henri de Bourgneuf, marquis de Cucé, premier président du parlement de Bretagne depuis 1636.

J'ay donné charge à mon procureur fiscal de vous présenter celle-cy pour requérir vostre protection en l'affaire de mon sénéchal de Vitré⁶⁹, dont le procès est en la grande chambre et poursuivy avec plus d'animosité que de raison et de justice. Je sçay M. que vous la rendés à tous, mais si ma considération vous convie de faire cesser les rigeurs et longueurs dont mondit sénéchal est persécutté par ses parties, je m'en sentiray de nouveau très obligé à demeurer toute ma vie...

Archives nationales, 1 AP 397/II/224

28 juin 1650 – Sans lieu

Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le président de Brequigny⁷⁰

Monsieur, j'apprends que l'affaire de mon sénéchal de Vitré est encor indécise par l'animosité de ses parties qui n'ont autre but que d'en esloigner le jugement pour prolonger ses peines, je vous supplie de les abrèger en luy faisant bonne et brève justice pour l'aider, rendre à mes sujets qui en demeurent privés depuis le temps qu'on le contrainct de la requérir. Je vous la demande Monsieur et pour eux et pour luy et vous protestant de joindre cette obligation aux autres pour avoir d'autant plus de subject de me dire et de monstrier par effect,

Monsieur,

Archives nationales, 1 AP 397/II/224

28 juin 1650 – Sans lieu

Copie de la lettre de Monseigneur
à Madame la présidente de Cussé⁷¹

Madame,

La prière qui m'a esté faite méritant justice et compasion je requiers l'une de M. vostre mary et l'autre de vostre bonté en faveur d'un juge que l'animosité de ses parties prive depuis un fort longtemps des fonctions de sa charge, des devoirs domestiques, de biens et de liberté et encor sur le point du jugement de son procez il se voir en hazard d'estre privé de la justice souveraine et vous Madame, vostre crédit et faveur dont je vous seray infiniment obligé et tascheray de vous tesmoigner par mes très humbles services que personne ne sauroit estre plus véritablement que je suis,

Madame,

Archives nationales, 1 AP 397/II/225

8 juillet 1650 – Sans lieu

Copie de la lettre de Monseigneur
à M. l'évêque de Rennes⁷²

Monsieur,

Je ne saurois assés dignement et à mon gré vous rendre grâces de la faveur de vostre souvenir et des assurances qu'il vous plaist me donner de la continuation de vos bonnes grâces comme M. de La B. m'a fait entendre ce que vous avés entrepris et dont la piété ne sauroit estre assés louée, aussy l'ayié prié de

⁶⁹ René Nouail, sieur de Ruillé, sénéchal de Vitré depuis 1626, mort le 2 août 1661.

⁷⁰ Guy Le Meneust (1603-1677), sieur de Bréquigny, président à mortier au parlement de Bretagne.

⁷¹ Calliope d'Argentré, épouse de Henri de Bourgneuf, fille de Claude d'Argentré, président au parlement, petite-fille du sénéchal, veuve en premières noces du président à mortier Jean Rohier, sieur de Villeneuve.

⁷² Henri de La Mothe-Houdancourt, évêque de Rennes depuis 1639. Il devint évêque d'Auch en 1661.

vous faire sçavoir quelque particularités que je remets à la suffisance et bonne volonté et ne m'en sauroit donner de preuve plus obligeante qu'en vous exprimant M. avec combien de vérité et de passion je vous demeureray toute ma vie...

Archives nationales, 1 AP 397/II/225

8 juillet 1650 – Sans lieu
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le président de Brecquigny

Monsieur,

J'ay receu a une très grande satisfaction d'apprendre par M. de La Berhardière et celle qu'il vous a pleu m'escire que j'estois en vostre souvenir et en vos bonnes grâces. Je vous supplie de croire M. que je tascheray de me les conserver par tous les services qui pourront despendre de moy qui remets à mondit Sr. de La Berhardière à vous dire sur la proposition qu'il m'a faictes quelques particularitez qui seroient trop longues à escrire. Je remets à sa suffisance à les exprimer et la passion et vérité avec laquelle je suis,

Monsieur,

Vostre plus humble et très affectionné serviteur.

Archives nationales, 1 AP 397/II/226

novembre 1650 - Vitré
à Henri-Charles de La Trémoille
à Taillebourg

Mon fils, j'ay receu vostre lettre du p. de ce mois. Je croy que les raisons de diférer la présentation de ma lettre est très à-propos, mais les occasions qui se peuvent offrir et changer la pouront encor rendre de saison par le moyen de quelque excuse aparante de son retardement.

Je n'ay peu déchiffrer le billet de Rosemont, n'ayant aucun chiffre semblable à celui dont il s'est servy qui n'est point celui que l'abé Potrin-court luy a randu, où il n'y a que des caractères simples et tous coumuns et son billet est d'une autre sorte de chiffre, dont je ne suis jamais servy. Je luy envoie le commencement et la fin du chiffre que j'ay avec M. de Potrin-court et copie de son billet, pour luy faire voir qu'ils n'ont nulle conformité /2/.

(Une ligne illisible) à Paris et que la maladie de la Reine⁷³ s'estant cessée, la joye qu'elle recevra de voir son autorité rétablie. M. d'Orléans et M. le Cardinal bien unis pour le bien de l'Estat⁷⁴, luy donnera plus de santé que jamais sy 33 continue. Je croy que ma lettre luy doit estre présentée. C'est ce que vous jugerés aussytost vostre premier entrevue, car sy elle tarde davantage, elle sera hors de saison et n'aura plus de grâce ny d'effet. Je croy que cet assassinat n'aura plus de suite qu'en la punition des assassins. Je remets le surplus à la lestre de M. de Marcily que j'avois faite avant la réception de vostre dernère lettre et suis, vostre bon père.

Henry de La Trémoille

Archives nationales/1 AP 394/23

6 décembre 1650 - Vitré

⁷³ A la suite d'une maladie d'Anne d'Autriche, la Cour, venant de Bordeaux; avait dû s'arrêter à Amboise du 2 octobre au 4 novembre 1650 après quoi elle prit le chemin de Fontainebleau.

⁷⁴ La réconciliation (temporaire) de Gaston d'Orléans et de Mazarin intervint le 10 novembre. A cette occasion fut décidé le transfert des princes au Havre.

à Henri-Charles de La Trémoille

A Vitré le 6 décembre à minuit

Vostre mémoire m'a esté rendu à ce soir avec ceux de M. de Marcily, Gilbert et l'aloué d'icy et la lettre de Rosemon avec celle de M. le Cardinal et d'Ranas ouvertes. Je trouve que vous ne pouvés parler au P. plus netement et mieux, mais il est difficile à juger ce qu'on peut et doit faire pour en recevoir la réconpence méritée. Je suis bien aise que mon mémoire aye esté plustost supprimé que présenté à M. d'Elboeuf pour les raisons que des offres et compliments ne peuvent réussir.

Je suis très aise que Monsieur le Cardinal Grimaldi vous tesmoigne de l'affection. J'en ay beaucoup de respec et d'estime pour luy. Je n'ay point veu les lettres de M. de Buillon à vostre mère, ny appris de ses nouvelles depuis quinze jours, ce qui m'en meut en paine. La maladie de vostre frère continuée et l'abat fort. J'en envoie à Rozemont le mémoire de medecins très exact afin d'avoir l'avis de M. de Fougeray.

M. de Sevigny m'a tesmoigné grande affection pour vous. C'est la meilleure compagnie du voisinage. Dieu vous veille conserver en bonne santé. Je croy que l'absence de la Court jointe aus autres subjects auront haté la mort de Mme la Princesse⁷⁵.

Archives nationales/1 AP 394/22

28 décembre 1650 - Vitré

à Henri-Charles de La Trémoille

Vitré le 28 Déc. 1650

Je suis très aise d'apprendre que nos troupes ayant bien servy et du bon tesmoignage que M. le Cardinal en a rendu, mais je m'estonne que les imprimés n'en ayent rien dit et privé des gens d'honneur de la louange qu'ils ont méritée, c'est l'ordinaire coutume des ennemis de la Maison et de la négligence et peu d'affection des domestiques de ne penser jamais à ce qui touche nostre réputation et de la maison que ne ratacher qu'a des intérêts pour lesquels je croy que plusieurs la voudroient avoir renduee.

Rosemont se forge des monstres pour les combatre s'étendant sur les difficultés et les pennes qu'on ne considère pas. Le peu de loisir qu'il a et cependant il s'étant inutilement sur ce qui ne devoit jamais penser et à quoy on ne pensa jamais. Pour moy, je ne saurois répondre à telles chimères, imaginations. Il se doit contenter de solliciter avec soin et en rendre compte tout simplement sans s'étendre hors du /2/ sujet et de toute raison et aparance.

Sy vostre frère n'etoit dans son accès, il vous remettrait des soins que vous avés eu pour Charou. Il s'en va demain à Laval pour voir sy le changement d'er et les medecins de là luy rendront sa santé, ceus d'icy ne l'ayant pas fort soulagé.

C'est un grand coup d'avoir exempté Th. et Laval, mais ils doivent vous en faire quelque reconnaissance; Je n'escris point à M. de Marcilly et à Gilbert dont j'ay receu les lettres le courier me pressant de finir.

M. Keith s'en va à Paris. Il m'a porté des lettres de son maître qui est fort en peine de son fils⁷⁶. Il vous escrit. Sy vos lettres n'étoient si douteusces sur ce sujet, j'aurois satisfait à sa mère de luy en mander nouvelles.

Je trouve fort bon qu'aiés ouvert la lettre de M. Strange, mais il me la falloit aussy envoyer. Je ne say ce qu'il demendra, après les fautes qu'il a faites /3/ en Holande⁷⁷ et les malheurs de l'Angleterre.

⁷⁵ Charlotte de Montmorency, princesse douairière de Condé, est décédée le 2 décembre 1650 à l'âge de 56 ans.

⁷⁶ Robert Keith, un écossais, était l'homme de confiance de M. et Mme de La Moussaye. Ceux-ci étaient en peine de leur fils aîné, Maurice Gouyon de La Moussaye (1630-1652), comte de Quintin, qui avait suivi dans la rébellion son oncle le maréchal Turenne, avait été fait prisonnier lors de la bataille de Rethel (15 décembre 1650).

⁷⁷ Lord Strange, Charles Stanley (1628-1672), fils aîné de Jacques Stanley, VIIe comte de Derby et de Charlotte de La Trémoille, pendant l'été 1646 était parti en France sans l'autorisation de ses parents. Après avoir vécu à Paris chez le duc et de la duchesse de La Trémoille, il s'était rendu au printemps 1648 aux Provinces-Unies où le prince de Tarente lui avait obtenu un compagnie.

Je ne say sy vous aurés logé le S. Brusse à mon logis . Il me mande vous avoir mené l'exempt qui étoit à Saumeur, qui dit faire paroître beaucoup d'affection pour tout ce qui nous concerne. Nous sommes en un temps où on n'a besoin d'amis plus que jamais, Vous savés les nouvelles d'icy par nos gens.

Archives nationales, 1 AP 394/21

1651 *A la suite de la conjonction de la Fronde parlementaire et de la Fronde parlementaire, Mazarin jugea plus judicieux de libérer les princes et de prendre le chemin de l'exil, dans l'attente que les deux partis se divisent, ce qui ne manqua pas de se réaliser.*

Le baron de Léon, Henri de Rohan-Chabot s'étant prononcé pour Condé, Henri de La Trémoille tenta de se faire reconnaître, aux dépens de celui-ci, la prééminence de sa famille à la présidence de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne en tant que baron de Vitré. Mais ni la Cour ni le parlement de Bretagne acceptèrent que les La Trémoille soient tous puissants en cette province. Le Roi interdit à Henri de La Trémoille de présider l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne réunis à Nantes, celui-ci fut alors remplacé par son beau-frère le marquis de La Moussaye.

Mécontent de cet échec, le prince de Tarente se jeta le 1^{er} octobre dans les bras du prince de Condé, geste qui fut source d'autres mécomptes que le prince rapporte dans ses Mémoires.

La vingtaine de lettres adressées par le duc de La Trémoille au prince de Tarente révèle comment un grand pouvait mobiliser son réseau de clientèle et de fidélité.

1er janvier 1651 – Sans lieu
à Henri-Charles de La Trémoille

1 janvier

Vous m'avés fait plésir de m'escire ce qui s'est passé depuis l'arivée de M. le Cardinal, mais vous m'eussies fait plésir de m'escire sy vous avié veu 38. Je souhaite que la sincérité de ma position soit cogneu et recogneu, comme elle mérite. On tient M. du Mans mort et M. de Poitier à l'extrémité. Ce sont deux bénéfices grands et considérables et au voisinage de nos principales terres.

Je creins que la garnizon de Laval ne nuise au consentement des habitans du droit que nous avoit esté promis sur les toiles et dont M. de Brienne avoit esté le garand. Sy M. de Rohan est mandé et arivé de la Court, je seray bien aise d'en savoir le subject et comme il y est considéré. M. de La Melleraye est à Blavet, qui se vange des amis du marquis d'Assérac. Quand ils donnent prise sur eus, il n'en pert aucune occasion.

J'avois eu quelques pensée, sy vostre femme vient icy, de redemander les canons de Rennes sous prétexte de son entrée. Vous saurés que M. de Sully⁷⁸ les avoit donnés à ma mère, lors ma tutrice ; et depuis M. de Vandôme les ôta. Jugés s'il seroit à-propos de demander à M. le grand maître la mesme faveur qu'avoit accordé son prédécesseur. Mais il /2/ ne faudroit faire cognoitre à ceux de Rennes que le seul dessein de s'en servir en ceste rencontre, mais bien à l'autre qu'ils seroient mis en la disposition et pour le service du Roy plus mieus icy qu'ailleurs où je croy que les Estats ne seront pas mal pour la (plusieurs mots illisibles) logement.

Le châtelet a fait [quérir] les curés d'icy pour les prières (illisible) pour luy au faubourg et marché, ce qui ne fust jamais. Je croy qu'ils s'en défendront par justice, mais c'est une insolence et (illisible) sancé dont il se faut souvenir en temps et lieu, et presser ce qu'il me doit [tout ce] qu'on pourra.

Henry de La Trémoille

Au début de l'été 1650, Charles Stanley tomba amoureux de Hélène-Dorothee de Rupa une jeune femme attachée au service de la reine de Bohême et à la grande colère de sa mère l'épousa.

⁷⁸ Philippe de Béthune (1561-1649), frère de Sully, avait été le gouverneur de Rennes en 1606.

11 janvier 1651
à Henri-Charles de La Trémoille

L'XI janvier

J'ay receu fort tart vostre lettre et n'ay rien appris de l'estat de nos affaires mais bien des générales où ce que nous avons contribué semble ne nous donner pas lieu d'en recevoir un plus favorable traitement. M. de Buillon ne fait que d'ariver et a desjà des coumissaires et un defans qu'on nous rende justice en l'affaire de Villefranche. On nous rend mesme injustice en celle de la nomination et j'ay peur que M. de Brienne ne soit mauvais garend en celle des T. de Laval. Il faut donc, sans négliger ce qui dépend d'autrui /2/, faire valoir ce qui est à soy et tascher de s'acomoder du duché de Mayene. Les officiers n'en conseilleront l'aliénation pource qu'ils sont bien aises en l'absence de leurs maîtres de faire leurs affaires. C'est pourquoy j'avois mandé de s'esclercir de l'ambassadeur de Mantoue de la volonté de son maître que nous tascherions de satisfaire et le sien pleinement et tousjours avec grand avantage pour la proximité du voisinage et la dignité d'une telle terre. La vante de Didonne, celle de Mauléon et l'enprunt de cinquante mille escus feroient, comme j'estime, le pris qu'on demanderoit et en cette sorte on auroit un grand duché pour l'intérêt de son argent.

J'approuve forr la cassation du mariage de M. Strange et que celle qui l'a afronté passe pour ce qu'elle est : une bien honeste garce⁷⁹. Une autre ne voudroit espouser une personne de cette aage et qualité sans l'avis de ses proches.

Je n'escris point pour ce voiage à M. de Marcily vous luy ferés part de celle-ci que je finis en priant Dieu qu'il vous conserve en parfaite santé.

M. le juge de Mayene m'a tousjours tesmoigné beaucoup de bonne volonté, mais s'il n'y croit intéressé, je douterois que son amitié passast à la négligence de ses propres intérêts pour servir aus nostres. Ce seroit un très digne intendant d'une maison, principalement après y avoir procuré un tel avantage. Il remet ce ménagement à vostre prudence.

Archives nationales, 1 AP 394/37

29 janvier 1651 – Vitré
à Henri-Charles de La Trémoille

Vitré, 29 janvier

Je receu seulement hier vostre lettre du 17 - je ne say si elle avoit esté gardée - et deus de M. de Marcily et de Rosemont fort particulières. Je suis bien satisfait des promesses, mais elles ont esté sy longtemps sans exécution, que je suis en doute de l'intention qu'on a pris qu'après une résolution prise dans le conseil. M. de Brienne demande des copies qu'il a fait délivrer pour en parler à la Reine encor une fois. S'il l'exécute après et que vous obteniés l'assignation sur Le Vignant on aura subject de quelque satisfaction, mais le brevet pour le rang qu'on m'avoit aussy mandé estre résolu demeurera dans les papiers de M. de Brienne pour en reparler selon les pécurances.

J'apréhende la maladie de la Reine et me réjouis du retour de M. le P. de Tarente souhaitant la trouver en parfaite santé et qu'elle et vous nous veniés revoir /2/.

Je m'étonne de l'industrie du banc de Thouars et qu'estant à nous acheté de nostre argent on veille en diisputer la propriété contre justice, aussy bien que le rang sans aucune raison. Pour les Estats, je croy que la Court désiroit maintenir une possession sy longue que la mienne et un droit sy juste que le nostre

⁷⁹ Charlotte de La Trémoille tenta vainement d'obtenir l'annulation du mariage de son fils avec Hélène-Dorothee de Kerckhoven.

après l'avoir servie et M. de L. A. Ro. s'intéresser en cette cause; Sy Mademoiselle continue à nous aimer et favoriser, comme au passé, elle pouroit faire obtenir de (illisible) défances à M. de Rohan sur cela.

Je reçois la noblesse fort civilement, mais la chase et la dépense quy l'atirent sont banies de cette maison par la nécessité présente à laquelle quelques uns des nostres contribuent malicieusement et dans le besoins on est comme obligé de les flater plustost de les punir comme ils méritoient. Le marquis de Noirmoutier⁸⁰, comme parent et obligé, et homme de coeur et de crédit, doit estre amployé et consulté sur cela. Je ne croy pas que M. Servien y /3/ dénie ses suffrages et de dire ou ne laisse de s'assurer d'amis, faut mander en Poitou de faire le mesme, comme sy on avoit rien à attendre de la Court bien qu'elle peut et est en quelque sorte obligée de nous favoriser et sur tout en cela. Je creins que M. de Brienne aye jalousie de M. Servien et que les délais de nous expédier, procèdent de resentment. M. du Plessis de Guénégaud⁸¹ nous a quelque obligation et est fort expéditif. Je le voudrois amployer et toutefois remets à l'estat présent des affaires géénrales et à vostre jugement à reigler la conduite des nostres. Je vous prie de brûler cette lettre après en avoir conféré et communiqué ce que vous jugerés à-propos.

Henry de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 394/36

1er mars 1651 – Sans lieu
à Henri-Charles de La Trémoille

Le mardy matin 1er de mars.

Mon fils, je vous envoye Rousseau avec les originaux des pièces de nos prétentions, que vous trouverés dans un sac de velours rouge et dans une boîte où Boullenois l'a mis devant moy, après les avoir vérifiées sur l'invantaire avec les copies et ledit invantaire, dont copie m'est restée. Je ne croy pas que droit aucun soit mieus justifié que le nostre par l'aveu mesme des Roys, leurs déclarations et les arets. Je veus espérer de la bonté de Leurs Majestés que leur justice ne nous dénira pas ce qui nous est sy légitimement deu et que vous n'ometrés aucun soin pour bien esclercir et poursuivre un droit sy cher et si légitime.

J'ay donné au porteur dix escus pour dis jours; J'ay mis a costé d'une des pièces que je n'estoit d'avis qu'elle fut produite. Vous en jugeres et le conseil la cause en l'examinant sans qu'il soit besoin d'en dire les raisons. Le messenger (illisible) de la boîte.

Archives nationales/1 AP 394/17

4 mars 1651 - Vitré
à Henri-Charles de La Trémoille

A Vitré le 4e mars

J'ay receu vostre lettre du 28 feb. et aucune autre précédente. Elle me fait savoir comme avoit fait l'apostile de la lettre dernière de M. de Marcily la bonne reception de ma lettre à la Reine et les bonnes paroles qu'elle eut agréable de vous donner pour moy. Les excuses de M. de Briene de n'avoir receu d'elle aucun ordre d'expédier l'ordonnance promise et méritée tant de fois, donne subject de plainte d'un sy mauvais traitement qui paroît non seulement en cela mais en la privation de bénéfice pour vostre frère et aux difficultés de l'affaire du Vignaut à qui on reproche de n'avoir fait que comme les autres receveurs ;

⁸⁰ Louis de La Trémoille (1612-1666), marquis de Noirmoutier, cousin de la branche catholique, lieutenant-général, était un intime de Jean-François-Paul de Gondî. Celui-ci obtint pour lui en 1650 les gouvernements de Charleville et de Mont-Olympe ainsi que l'érection de sa terre de Noirmoutier en duché-pairie. En 1652, sur le conseil de la duchesse de Chevreuse, Louis de La Trémoille se rallia opportunément à Mazarin lors du retour de celui-ci dans le royaume. Il est le père de la princesse des Ursins.

⁸¹ Henri de Guénequaud, sieur du Plessis, secrétaire d'Etat (1643), fidèle du prince de Condé. Son épouse, Elisabeth de Choiseul-Praslin, tint en son hôtel près du Pont-neuf un salon qui accueillit après la Fronde les oposants à Mazarin : La Rochefoucauld, Arnauld, Lénéet, ... C'est chez elle que les 6e et 7e provinciales furent d'abord lues et prônées.

quel subject donc de le plus mal traiter qu'aucun que pour me faire voir leur animosité contre moy qui eusse bien désiré la subsistance de vos troupes où il y avoit pareille raison qu'aus mienes.

J'eusse bien désiré que nos lettres à MM. les Princes eussent esté présentées, car elles seront hors de saison puis que vous avés eu bon accueil d'eus. Je croy qu'on eut peu pressentir des leurs, s'ils eussent eu contre moy quelque avertion sans se servir de celle qui en a tant tesmoigné contre nous tous et ne nous oblige à aucune confiance.

Je trouve vostre avis touchant MM. de S. G. et D. fort bon, mais il dépend de la volonté des intéressés que j'ay fait sonder et y ay employé M. de La Feuillée qui a desja eu réponse de M. de Maleur; son beau-frère dont je vous envoie la copie; Elle ne pourroit estre plus favorable et obligeante. Je tascheray aussy de m'en resenter, mais comme cette lettre estoit ouverte et qu'elle a passé par diverses mains, le marquis de Molac⁸² en a appris la teneur et m'a fait une réponse plus fondé et générale qu'auparavant, qui me fait creindre que je ne leur sois suspect. Je luy ay envoyé Pijourdin pour apprendre netement leur intention. Je vous feray savoir au premier voïage.

Je m'en vais à Olivet pour quelques affaires de Laval, dont je vous manderay le succès. Si on ne reçoit bientost le paiement de la levée de nos troupes, je crens une incommodité estrange en nos affaires.

Sy M. de St-Germain a quelque habitude avec M. le Cardinal Grimaldy, je voudrois qu'il le visitat de ma part et luy tesmoignat que je souhaiterois que toutes choses dépendissent de ses conseils, les aiant tousjours recognus portés à la grandeur de tout et prènen les malheurs qui sont arivés pour ne s'en estre prevalu au temps qu'on avoit plus de besoin de sa conduite.

J'omets à vous dire que je crois mond. Sr. le Cardinal fort ami de M. de Chauvigny et que sy M. Le R. est rétabli M. de Chauvigny se devoit ménager dont je n'ay point eu depuis longtemps...

Archives nationales/1 AP 394/35

6 mars 1651 – Olivet
à Henri-Charles de La Trémoille

Le 6 mars d'Olivet

Je vous fay ce mot pour vous faire savoir que je ne pouray, pendant mon séjour icy, répondre à vostre paquet qu'après le partement du courrier qui l'aportera à Vitré d'où Boulonnaire me l'envera icy, où est arivé M. de Vilavran⁸³ qui m'a aporté des lettres de vostre mère et des nouvelles de Touars et du voïage d'Alemagne.

Un gentilhomme de la reine d'Engleterre m'a aporté une lettre de la Reine, contresignée Lionne, où elle tesmoigne désirer mon consentement à l'establissement d'un couvent de religieuses angloises dans Vitré, dont elle a esté priée de la Reine d'Engleterre. Bien que l'amortissement me soit préjudiciable, j'y ay consenti pour leur respect, mais j'y ay trouvé tant de répugnance dans tous les habitans, tant religieux que séculiers d'une et d'autre religion que je n'ay voulu contreindre /2/ leur volonté à un établissement nouveau et interdit par les ordonnances des Estats et les articles de la Court.

Je vous envoie les deus copies des lettres des Parlements de Paris et de Rennes et la réponse de M. de Molac. Je vous renvoie à la lettre que Peleus escrit à Rosemont et n'ayant rien à ajouter à celle-ci et à la précédente je priay dieu qu'il vous conserve en santé.

Archives nationales/1 AP 394/34

⁸² Sébastien II de Rosmadec, marquis de Rosmadec, était le gouverneur de Quimper. Par les Coétivy, il était allié aux La Trémoille. Sébastien II de Rosmadec était le frère aîné de François de Rosmadec, comte de Chapelles, qui avait été exécuté le 22 juin 1627 en place de Grève à Paris avec son cousin, Montmorency-Bouteville, pour avoir bravé l'interdiction de Louis XIII de se battre en duel.

⁸³ César du Chastelier, sieur de Villavran, un hobereau huguenot du Pays de Fougères.

31 mars 1651 – Thouars
à Henri-Charles de La Trémoille

Touars, le 31 mars

J'ay receu vostre lettre du 26. Je ne doute point que Madame et vostre soeur ne soient maintenant arivées à Paris. Leur union et parfaite intelligence m'a aporté une très grande satisfaction. J'espère que la famille estant bien unie elle sera plus considérée qu'au passé.

Je feray visiter M. de Parabère⁸⁴, d'Ervaut et du Riveau et beaucoup d'autres. J'ay envoyé ce jour exprès en Bretagne pour le mesme sujet. MM. de Jonsac, Brissac et d'autres se sont offerts de nous assister. J'attens Petit-Port pour son comté qui m'endira davantage. Je suis très aise de l'accoumodement avec l'evesque de Calcédoine, mais encor plus sy vous obtenés quelque bon bénéfice pour des raisons que Madame vous dira. M. de Gounor est parti en porté à cause qu'outre les deus compagnies de La Marine une brigade de la compagnie de M. le Prince est logée chés luy à Doué. Je creins le passage de plusieurs /2/ troupes qu'on dit venir de deça.

Puisque 19 continue ses cabales contre nous, il le faut faire paier ce qu'il doit avec toute rigueur, creinte qu'il ne se serve de mon argent pour nous faire la guere, mais pource que la Court produit tous les jours des changements. Je mande à Rosemont de prendre l'avis de Madame sur cela, quoyque le mien aille à ne le point espargner et luy oster tant qu'on pourra tous les moyens de nuire dont sans l'assistance de 24 il n'aura pas beaucoup. J'ay mandé à M. de Marcily ce que M. de Vilavran m'a escrit et escrit amplement à l'un & l'autre. Je ne vous en diray davantage et attendray des nouvelles de l'arivée et résolution de Mme pour prendre la miene, pour mon sjour icy ou mon retour en Bretagne. Elle sait les raisons de l'un et de l'autre dont vous concerterés ensemble pour me donner vos avis. Dieu vous conserve et béni selon le souhait de⁸⁵.

J'escris à M. de Marcily sur ce qu'on m'a proposé touchat la députation des Estats et envoyé à Madame le titre dont j'ay chargé Boullenois./3/ Je tiens ce privilège fort honorable sy on le peut faire confirmer, mais j'ay jusques icy trouvé sy peu de faveur et de justice qu'on n'oze entreprendre que par nécessité.

Archives nationales, 1 AP 394/33

4 avril 1651- Thouars
à Henri-Charles de La Trémoille

4 Avril Touars

J'ay receu vostre mémoire du 29, la présence de Madame vous apportera du soulagement aussy bien que de la joye. J'en ay beaucoup d'apprendre sa santé affermie par le voïage. Je trouve que la promesse de M. de Pollie tant pour luy que M. de Molac est fort avantageuse pour nostre droit, mais je m'étonne que nos autres proches n'en font leur propre cause comme MM. de Noirmoutier, Boisdaufin⁸⁶, Lezé et d'Olonne⁸⁷. Je ne say pour qui M. de Coaquin et d'Assérac seront. Je vous manderay ce que St-Cir, Lister et Chambouneau⁸⁸ auront fait à leur retour que j'attens au plustost. Je ne croy pas que M. de

⁸⁴Henri de Baudéan (1593-1653), comte de Parabère et marquis de la Mothe-Saint-Heray,.

⁸⁵ Le duc de La Trémoille n'a pas fini sa phrase;

⁸⁶ Urbain II de Montmorency-Laval, marquis de Boisdauphin.

⁸⁷ Louis de La Trémoille-Royan (1626-1686), comte d'Olonne, autre cousin de la branche catholique, futur époux de la fameuse Catherine-Henriette d'Angennes.

⁸⁸ Bonaventure Vaillant, écuyer, sieur de Chamboneau, un catholique, était un des conseillers et secrétaires du duc de La Trémoille.

La Rochefoucault, estant duc et gouverneur de la P.⁸⁹, en voulut estre députés, mais je creins qu'on ne veille changer la précédente. Sy cela est, il faudra servir son amy et tascher d'esclure M. de La Roche-Pozay qu'on m'a dit qui la brigue. Je vous en manderay davantage et d'Angers dont j'attens des nouvelles.

J'eu, hier, avis que M. de Chauvigny estoit mandé par un courrier et parti en poste pour la Court.

Archives nationales, 1 AP 394/32

15 avril 1651 – Thouars
à Henri-Charles de La Trémoille

Touars le 15 avril

J'ay receu vostre lettre du 9, je ne puis encor vous mander le jour de mon parlement pour Olivet, ayant donné rendés vous à M. Dornaut qui a désiré me voir. M. d'Anché sera averti de se tenir prest et Morné que je n'ay point veu depuis que je suis icy. Le premier a veu M. du Riveau qui s'est engagé et tous ses amis de fort bonne sorte. Je mèneray vos cheveaux avec moy, qui croy bien vostre présence et la mienne utile en Bretagne, mais j'ay peur aussiy que les amis d'icy se refroidissent par mon absence. Je me resjouis fort de la promesse de M. de Coaquin. M. de Mozé est icy qui ne conduira pas le régiment pour les raisons qu'il vous a dit, mais servira de sa personne et de ses amis aus Estats. Il me semble que nos proches ne devroient nous abandonner au besoin quoy que j'espère que nous aurons plus d'amis que M. de Rohan quoy qu'il n'omete rien pour en aquérir. Je souhaite fort de vous voir et ambrasser et vous convie à prendre soin de vostre santé.

St-André a bonne façon et fait honneur, mandés-moy su vous avés envie que je le maine ou si vous l'employés ailleur. M. de Tréau sera prêt ou prêt à servir.

Archives nationales/1 AP 394/31

29 avril 1651 – Thouars
à Henri-Charles de La Trémoille

Touars le 29 avril

J'attens vostre lettre pour apprendre vostre résolution, afin de partir aussy tost pour Bretagne. Le passage de M. de La Meilleray me faisoit douter, mais le voiant diféré, rien ne me retiendra plus. Il eut bien désiré et moy savoir sy 179 se trouvera aux Estats, pour ce que de là on eut inféré sy 24 apuie les intérêts de 19, puisqu'on ne l'a peu apprendre d'ailleurs que par des bruits qui nous sont préjudiciables mesmes l'exempt qui est venu porter les ordres de 159 à Richelieu a dit que s'il ne fut parti précipitamment, il les eut portés icy sur le subject des Estats. Je ne puis croire qu'on veille manquer à la justice à a recognoissance à la parole pour me faire tort et luy faire /2/. plesir. Je feray savoir à M. d'Hervau de ce que vous m'escrivés touchant M. de Lude⁹⁰. Je voy icy beaucoup de gens qui se préparent à nous assister. M. le comte d'Ognon⁹¹ a envoyé cinquante de ses gardes à M. de Richelieu⁹² et luy offre grande assistance. Il n'en a tiré que de luy et de Loudun dont plusieurs l'ont quité sur les menaces de l'exempt. Je croy M. de La Barre⁹³ engagé. Je ne lairay de le voir ou faire visiter et de bine recevoir M. de Rieus et luy offrir toute assistance en l'affaire de M. son père. St-André est parti ; du Pui vous mènera vos

⁸⁹ François VI de La Rochefoucauld (1613-1680), l'auteur des *Maximes*, duc de la Rochefoucauld depuis la mort de son père au mois de février 1650. Celui-ci lui avait acheté en 1646 la charge de gouverneur du Poitou. Mécontent que Mazarin n'ait pas accordé à son épouse les honneurs du Louvre et du tabouret, La Rochefoucauld avait rallié les frondeurs en décembre 1648.

⁹⁰ Timoléon de Daillon, comte de Lude.

⁹¹ Louis Foucault (1616-1659), comte d'Oignon ou Dognon, vice amiral de France. Après avoir servi dans le camp de Condé il passa à celui de la Cour. Comme prix de sa soumission il reçut en 1653 le bâton de maréchal de France.

⁹² Jean-Armand du Vignerot (1629-1715), duc de Richelieu, petit-neveu du Cardinal. Son mariage en 1649 avec Anne Poussart du Vigean, favorisé par le Grand Condé, avait défrayé la chronique.

⁹³ Aymé de Chivré ou de Chivray, marquis de La Barre.

chevaus et moy, je me serviray de vos jumens jusques à Olivet où j'espère le contentement de me voir au plus tost.

Archives nationales/1 AP 394/30

Sans date – Olivet
à Henri-Charles de La Trémoille

[...] Olivet⁹⁴

J'ay receu par le [...] de Laval vostre lettre du 18, mais non celles qui ont esté envoyée par Saumeur; J'approuve fort les raisons de vostre séjour quoy je m'attendois au contentement de vous voir icy. Je n'ay point appris par les lettres du 16 vostre conférence avec M. le Prince; que MM. de Bouillon et nos autres parens devoient ce me semble porter ou la justice et la bienséance semble le convier aussy bien que le peu de reconnaissance d'un homme obligé.

De Rennes on m'escrit les Estats estre allignés à Nantes. M. du Bordage⁹⁵ a receu lettres de M. de Rohan, dont je fais escrire la teneur. Il n'y a fait réponse et dit au pasteur qu'il estoit mon vassal et obligé de m'assister et dans cette remontré /2/ et en toute autre.

J'ay fait escrire les raisons (trois mots illisibles) lettres au juge de Laval de convoquer pour les Estats généraux et y faire députation particulière. Un peu de faveur rétablirait ce droit et beaucoup d'autres. M. le Chancelier y peut plus qu'aucun, mais je voy que plusieurs de nos officiers et des plus obligés pensent plus à leurs intérêts qu'à leur devoir, aiant grande ardeur d'un coté et grande négligence de l'autre.

Je n'ay point eu de lettres de vostre mère depuis son partement. J'en attens par M. de Marcily. Je croy que de Vitré, de Laval et des environs il sortira quantité de gens au premier mandement. On tient que M. de La Melleray acquiers Fougères par échange, ou m'en a voulu donner jalousie. Je croy que c'est un /3/ artifice, puisque j'ay sa promesse de m'assister, mais puisque les terres du Roy ne donnent droit honorifiques et que du jour qu'il est escheu (plusieurs mots illisibles) par nouvelles lettres. Il est bon toutefois de s'en esclerer davantage sans en faire bruit.

Vous ne m'avez rien mandé touchant le différent de MM. de Vandôme et d'Elboeuf et quel parti vous aviez pris. M. de Carné, qui est parti avec M. de Rieus pour estre son second, s'est engagé avec M. de Rohan. Je n'oïs plus rien dire du marquis de Noirmoutier et de M. de La Boulaye qui vous avoit porté parole pour M. de Beaufort. Je creins que ses parties de sa maison soient pour M. de Rohan quoy que très obligés de nous préférer. M. de Vilavran m'a dit le discours de M. de Rieus qui le tesmoigne assés pour désirer s'en esclercir doucement. M. du Brossay⁹⁶, fort leur amy et le mien, y seroit propre.

Archives nationales/1 AP 394/29

3 juin 1651 – Laval
à Henri-Charles de La Trémoille

Laval ce 3 juin

Je suis retenu icy par une nécessité absolue de remédier aus désordre que le juge des exempts y cause. Je croy toutefois que jeudy ou vendredy, je pouray estre à Vitré et le lendemain à Rennes. Je feray partir Mornay avec lettres à M. de La Melleraye. Je vous envoie la lettre que je receus hier de Boullenois

⁹⁴ La date de la lettre est illisible.

⁹⁵ René IV de Montbourcher (1624-1670), seigneur du Bordage, était le principal seigneur huguenot du Pays Rennais. Il était vassal du duc de La Trémoille pour sa terre de Poligny qui relevait du comté de Laval; Il lui acheta en 1654 la châtellenie de Sérigny qui faisait partie du marquisat d'Espinay.

⁹⁶ René du Matz, marquis du Brossay-Saint-Gravé.

et celle qu'aujourd'huy m'a apporté un gentilhomme de Monsieur de Matignon⁹⁷ pour m'offrir sa personne et ses amis. Vous aurés bientôt des nouvelles de M. de Rohan, mais il faudroit savoir où on les doit envoyer. Le reste à M. de Marsily. Vilain vous rendra celle-ci avec des lettres de Mme la Pr. de Tarente qui se porte et se conserve très bien.

Archives nationales/1 AP 394/26

19 juin 1651

à Henri-Charles de La Trémoille

19 juin

Monsieur de Marcily vous porte la lettre de M. de La Feuille que j'ay receu par un exprès. Il vous dira mes raisons et le subject de mon voiage.

J'envoieray à Mme la Pr. de Tarente et attendray vostre response à la lettre que je vous renvoye.

J'ay des resentiments extremes de vostre bonne réception et ne suis pas tant à moy qu'à ceus qui vous obligent accomoder l'affaire de l'abé de Monfort et qui le sache demain vostre résolution par M. de Marcilly.

Je n'escris point à Chambonneau, je me suis obligé de ses soins et de ceux de Lister⁹⁸.

Archives nationales/1 AP 394/27

3 juillet 1651 - Rennes

à Henri-Charles de La Trémoille

Rennes, lii juillet à midy

M. de Rohan est parti sur la nouvelle que le chantre Barin luy a portée de l'éloignement de M. le Prince⁹⁹. Je vous envoye trois lettres que j'ay ouvertes et un mémoire fort exact. Il nous arivoit de divers lieux des gens de diverses sortes. J'ay assuré MM. de la Cour, où j'ay entré trois fois, que je n'entreprendois rien à Rennes par le respec de la Cour ; qu'ailleurs je tesmoignerois à M. de Rohan mon resentment. Il me fait faire des compliments par MM. de La Bédouire et de La Havardière; Le premier m'a dit qu'il recevoit lettres espresses pour aller en Court et se mesler de l'acomodement. Mandés-moy vostre résolution, la mienne est de partir demain.

J'ay veu M. de Fromantau avant tout cecy. Je suis fort obligé à M. de Coaquin. Plus de vint-cinq caroses et forces cavalier se préparoient de vous aller au devant; Je les ay remis à un autre temps.

Archives nationales/1 AP 394/25

28 juillet 1651 – Vitré

à Henri-Charles de La Trémoille

A Vitre, le 28 juillet

J'ay receu vostre lettre du 22 par un gentilhomme de M. du Bordage. Ce qui m'a obligé de me rendre icy le lendemain pour y recevoir le paquet de Paris et envoyer mon sénéchal¹⁰⁰ d'icy à Rennes, selon vostre avis. Je croy qu'il s'aquitera bien de sa coumission; J'escrivois par luy qui partit hier à MM.

⁹⁷ François Goyon de Matignon, comte de Torgny.

⁹⁸ Charles Lister était le maître d'hôtel du duc de La Trémoille, après avoir été celui de Frédéric de La Trémoille.

⁹⁹ Averti d'un complot contre sa personne, Condé se retira à Saint-Maur.

¹⁰⁰ René Nouail, sieur de la Ruillé, était le sénéchal de Vitré.

de La Chasse, Coniac, Guerdin et de La Bédouère et fis une lettre pour estre envoyée par leurs soins aus communautés et chapitres, dont je vous envoie le brouillart avec la lettre de M. d'Elleboeuf pour vous, que M. de Rieus m'a envoyée par un laquais et dont j'ay creu qu'on devoit envoyer copie à Paris. Vos provisions d'hermes sont faites. Je trouve que M. d'Elboeuf /2/ ne reconnoit guère vostre assistance et la mienne que par des honestetés la preuve que je vous envoie;

Ce porteur me rapportera de vos nouvelles et de ma belle-fille dont vous ne me menez rien ny aucun autre me escrit depuis vostre arrivée à Thouars. On m'a dit que vous vouliez voir M. de Roucy. Ce qui me fait croire que ce porteur vous trouvera encor au Poitou. Il vous dira la brouillerie et le combat d'icy. Vous me le renvoyez au plustost bien informé de tout, sy vous ne venez bientôt comme la vostre me le fait espérer.

Je n'ay communiqué vostre lettre à personne bien qu'elle ne me fasse savoir la résolution qui vous porte avec M. de La Melleraye, dont la générosité me satisfait fort et mérite qu'il ne ressemble aus autres qui an>>>>>ent pour abandonner, comme on /3/ fait ceus d'Anjou, d'où il n'y a rien à attendre, que par le moyen de M. de Retz, qu'il faudroit ménager, bien que je craigne que ses amis soient engagés avec M. de Rohan. Je vous envoie une lettre de vostre frère. Je luy accorderois volontiers ce qu'il demande, mais celui dont il me parle se porte bien. C'est pourquoy je suis d'avis de brûler sa lettre. Je remets le surplus à vostre retour.

Archives nationales/1 AP 394/24

2 août 1651 – Vitré
à Henri-Charles de La Trémoille

Vitré, le 2e d'Aoust

Mon fils, j'ay reçu de vos lettres, par Chanbouneau¹⁰¹, du 23 de Poitiers et une du 6 juillet de Taillebourg; J'ay esté très aise avec l'assurance de vostre bonne santé d'avoir appris vostre bonne réception et les favorables assurances et traitements que vous avés reçeus. J'attendray d'en apprendre les effets par le retour de vostre secrétaire dont je vous prie m'informer. Lister s'en va à Thouars qui vous dira des nouvelles d'icy ; d'où j'écris l'estat des affaires à vostre mre qui vous le pourra mander sy vous estes encor à Taillebourg. Je crains le péril et travail du voiage de Bourbon pour elle. Sy la coadjuterie de l'évesché de Luçon se pouvoit obtenir pour vostre frère, on le devoit désirer et poursuivre d'autant plus que l'évesque y donne son consentement et que l'évesché est très considérable et au milieu de nos terres. J'ay envoyé tout l'argent de Laval, Vitré, Epinay à Paris. Dieu vous veuille conduire et conserver selon le souhait de vostre bon père.

Henry de La Trémoille

Archives nationales/1 AP 394/20

Sans date - Vitré
à Henri-Charles de La Trémoille

La despesche que vous m'avés envoyée de Paris, requiert, ce me semble, l'envoy d'un homme intelligent à Nantes, pour remertier M. le M. d. L. M¹⁰². et le supplier de se trouver à Rennes au jugement de l'affaire qu'il a protégée jusques icy, avec tant de générosité, que nous luy en demeurerons à jamais redevables.

J'estime aussy qu'il faut envoyer à la Reine pour la remertier et s'offrir de nouveau à elle dans les occurrences présentes, et que nostre employe ne peut estre mieux employé que pour le service du Roy et le sien. Par>>>>> pouroit faire cette négociation et s'en revenir nous porter réponse, s'il est besoin.

¹⁰¹ Bonaventure Vaillant, écuyer, sieur de Chamboneau, conseiller et secrétaire du duc, était un catholique. Il était marié à Jacqueline Guérin.

¹⁰² C'est à dire : Monsieur le marquis de La Moussaye dont nous connaissons le rôle par sa correspondance.

Je croy devoir aussy envoyer à ceux qui m'ont promis en Normandie et au Maine et leur donner rendés vous à Laval. On m'a dit que M. de La Dobiaye¹⁰³ a changé d'affection de nous assister. J'ay subject de le croire puisqu'il n'est point encor venu icy et ne se trouva /2/ chés M. de L'Espronnière et dit qu'il n'estoit point engagé. Il n'est besoin de le faire savoir, mais j'ay sujet de douter et de désirer d'estre esclérés.

Le chiffre de la lettre de M. de Marcilly est fort sally. Je vous envoie ce qu'on a peu déchiffrer; Je croy qu'il est à-propos d'envoyer à Dinan.

Archives nationales/1 AP 394/28

8 octobre 1651 – Rennes
à Henri-Charles de La Trémoille

Rennes, ce 8 à dix heures

Mon fils, come j'estois prest de partir pour m'en retourner à Vitré, j'ay esté averti que M. de Rohan avec ses amis venoit icy, ce qui me convie d'y demeurer et mander les miens vous n'y sarié trop tost venir avec les vostres, nous aviserions ensemble ce qu'il sera plus à-propos de faire pour maintenir nos droits et rabaiser son insolence, à quoy je n'épargneray rien. Il veut se faire recevoir conseiller d'honneur. Je tascheray de l'empescher veu la conséquence et que plusieurs ont autant de droit d'y prétendre que Chabot comme mari de la vicontesse de Rohan. J'attendray vostre réponse et vostre retour avec impatience. Je n'ay loisir d'escrire cette lettre sera commune à M. de La Moussaye pour qui je n'ay rien de réservé.

Archives nationales, 1 AP 394/38

1652 *vit la débandade de la Fronde et le retour au pouvoir de Mazarin. L'avenir des La Trémoille était engagé par la conduite du prince de Tarente. Après avoir opéré en Saintonge, Henri-Charles de La Trémoille gagna au mois de mars 1652 la capitale. Il participa le 2 juillet 1652 au combat du faubourg Saint-Antoine. Son oncle Hannibal, qui était à ses cotés, rapporte que :*

“ En tous ces combats, le prince de Tarente a été heureux, un coup de canon donna au poitrail de son cheval, nommé le Sans Repos, sortit par le ventre et alla rompre la jambe du cheval du marquis de Beauvau qui était derrière lui... le prince de Tarente se retira en dessous de son cheval sans avoir changé de visage, en demanda un autre, qui lui fut donné. Il a eu encore une mousquetade qui s'est venue platir sur le haut de son chapeau et à coulé dessus lui sans lui avoir fait pas seulement une contusion... Cette journée lui a acquis grand honneur ayant payé de sa personne et ayant fait voir qu'il entend le métier ”¹⁰⁴.

A la mort, le 30 juillet 1652, du duc de Nemours, tué en duel par le duc de Beaufort, Condé confia au prince de Tarente le commandement de son armée. Après la débandade du parti des princes, Henri-Charles de La Trémoille retourna aux Provinces Unies où il resta trois ans.

Au printemps 1652, Henri de La Trémoille était en Bretagne. Craignant une attaque des troupes royales sur Thouars, à la suite des actions du prince de Tarente aux cotés des princes, il invita son beau-frère le marquis de La Moussaye à le rejoindre avec ses amis. Circonspects, M. et Mme de La Moussaye ne s'engagèrent pas dans cette action et demandèrent l'avis de la duchesse de La Trémoille qui arrêta les vellétés guerrières de son mari.

7 avril 1652 - Vitré
à Hannibal de La Trémoille

¹⁰³ René Gédouin, marquis de la Dobiaye.

¹⁰⁴ Lettre de M. de Marcilly au duc de La Trémoille en date du 3 juillet 1652.

Monsieur,

Je n'ay voulu laisser aller ce porteur, sans vous donner de nouvelles assurances de mon service et que je conserveray jusque à la fin de ma vie la passion quy me fait estre, Monsieur, vostre plus humble et très affectionné frère et serviteur.

Henry de La Trémoille

De Vitré, le 7 avril 1652.

Archives nationales 1 AP 394/40

4 mai 1652 - Rennes
à Amaury III Gouyon,
marquis de La Moussaye¹⁰⁵

Monsieur,

J'ay prié M. de La Barie de vous porter celle-ci et vous dire le subject de mon voyage icy, sur les menaces qui me sont faites par lettres de M. du Plessis-Belière¹⁰⁶ de venir à Thouars et mes autres maisons pour y exercer avec les troupes du Roy, quoy que sans ordre et contre ses volontés, toutes les rigueurs de la guerre ; escrivant à ma femme estre résolu de les raser en cas que mon fils par l'ordre de S.A.R. fit raser les sienés. J'ay creu devoir me rendre à Thouars pour m'opposer à une telle violence et pour cela j'ay recouru à l'assistance de mes amis et vous conjure, Monsieur, de me donner la vostre et conduire nos amis communs jusque à Thouars s'il est besoin ; dont je vous donneray avis par un exprès sur la response que j'atens aux lettres que Monsieur le maréchal luy a escrite, par un gentilhomme, après qu'il luy a dépesché pour le subject en ce remontré, [...] de vostre générosité et affection quy m'obligera d'estre toute ma vie, avec la passion que je dois, Monsieur, vostre plus humble et très attentionné frère et serviteur.

Henri de La Trémoille.

Monsieur,

La hatte m'empesche d'escire à Madame, vostre femme dont je suis le très humble serviteur.

A Rennes, le 4 mai 1652,

Archives nationales, 1 AP 394/41

1660-1664 *Les lettres de Henri de La Trémoille pour les années 1660-1669 ont été publiées par Hugues Imbert, dans le présent chapitre, nous ne publierons que les lettres mettant en évidence son attitude envers les protestants.*

Dans deux lettres datées du 12 et 23 décembre 1662, Henri de La Trémoille administra à son second fils, Louis-Maurice, l'abbé de Charroux, des volées de bois vert qui nous rappellent celles qu'il reçut de sa mère Charlotte-Brabantine de Nassau pendant son adolescence. Ces lettres sont intéressantes parce qu'elles révèlent que pour le duc de La Trémoille la différence de Religion ne doit pas créer une scission entre les membres d'une famille. Attitude qui révèle pourquoi après sa conversion, il ne chercha pas à interdire le culte réformé à Thouars après son abjuration.

En 1663, Marie de La Tour d'Auvergne tomba malade et la reine Anne d'Autriche essaya de faire pression sur elle pour qu'elle se convertisse. Par le témoignage de Mme de Motteville, nous savons

¹⁰⁵ M. et Mme de La Moussaye effrayés par les vellétés guerrières du duc adressèrent cette lettre, le 6 juin 1652, à son épouse à Paris. Jean Luc TULOT, *Correspondance du Marquis et de la Marquise de la Moussaye*, op. cit. p. 199-202. N'étant pas accoutumé à l'écriture du duc, nous avons commis quelques erreurs dans sa transcription.

¹⁰⁶ Jacques de Rougé, marquis de Plessis-Bellière, maréchal de camp prit part à la campagne de 1652 contre Bordeaux.

qu'Anne d'Autriche avait « un grand respect pour la loi de Dieu » et que son désir était « de la voir bien établie dans le cœur de tous les François »¹⁰⁷, mais elle se heurta à une détermination aussi forte que la sienne.

20 décembre 1661 – Sans lieu
à M. l'évêque de Rennes

Monsieur,

J'ay reçu celle qu'il vous a plu m'escire sur le sujet de laquelle, je vous diray que les bruits qui ont couru de moy ont esté sans aucun fondement et sont procédez de ceux quy ne m'affectionnent pas. Ils doivent plustost s'enquérir de l'estat de cette affaire : ils auroient pris le refus que j'ay fait au Sr. de Pesnel d'admettre son fils en la charge de sénéchal de Vittré¹⁰⁸, pource qu'il n'estoit pas catholique. Ils se seroient exemptez de la peine de faire des plaintes et des poursuites sur une imagination qui sont honteuses et préjudiciables à une personne de ma qualité et de ma profession. J'ay refusé de grands profits et rejetté des recommandations considérables, mesmes des principaux du Parlement par des lettres très expressees qu'ils m'ont escrites en faveur dudit Pesnel.

Pour ne blesser tant soit peu ma conscience en ce fait, ni scandaliser celle des plus scrupuleux, je vous prie donc, Monsieur, de n'ajouter plus de foy à de semblables raports, d'estre très persuadé de cette vérité et de la vouloir garentir vers tous ceux quy sous de faux prétextes, ne la voudroient recevoir. Je recevray toujours avec beaucoup de joye les occasions de vous pouvoir tesmoigner combien je vous honore et suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Archives nationales, 1 AP 396/282.

12 décembre 1662 – Thouars¹⁰⁹
à Louis-Maurice de La Trémoille

J'ay reçu votre lettre du 8, par un païsan de Charroux, sur le sujet de laquelle je vous diray que votre mère et moy avons trouvé estrange qu'après son retour vous ne vous y soyés rendu aussytost l'avoir appris.

¹⁰⁷ Anne-Marie-Louise d'ORLEANS, duchesse de Montpensier, *Portraits littéraires*, Ed. Christian Bouyer, Editions Séguiet, Paris, 2000, p. 154.

¹⁰⁸ Jacques de Farcy, né dans les années 1600, sieur du Paisnel, de Mué à Parcé et de Malnoë à Saint-Christophe-des-Bois, était une figure de prou du protestantisme à Rennes. Il était le quatrième enfant d'Annibal de Farcy, sieur de Saint-Laurent, procureur fiscal et général des eaux et forêts du comté de Laval. Après avoir servi en Flandres pendant les années 1629-1639, il avait épousé Catherine de Gennes, fille d'un banquier huguenot de Rennes. Le 20 août 1647, Jacques de Farcy et son épouse achetèrent, pour la somme de 51 000 livres, la terre de la Villedubois en Mordelles à Gilles Huchet, sieur de La Bédoyère. Le 29 août 1653, il acheta avec ses trois frères : François-Annibal, sieur de Saint-Laurent, René, sieur de la Daguerie et Charles, sieur de la Carterie et François d'Andigné, sieur de la Chasse, la forêt de Brécilien à la duchesse de la Trémoille pour la somme de 220 000 livres avec le droit "d'y faire batir des forges". Animés d'un esprit d'entreprise qui permet de les placer au rang des capitaines d'entreprises, ils constituèrent une société qu'ils élargirent à d'autres membres de leurs familles (Michel DENIS, "Grandeur et décadence d'une forêt : Paimpont du XVIe au XIXe siècle", *Annales de Bretagne*, 1957, p 257-273.). Au vu de l'évocation de cette puissance financière, l'on comprend pourquoi l'évêque de Rennes s'inquiétait de l'acquisition de cette charge de sénéchal de Vittré par Jacques de Farcy pour son fils aîné Michel (1640-1680). Jacques de Farcy acheta finalement pour son fils une charge de conseiller au parlement de Rouen.

¹⁰⁹ Ces lettres ont été signalées par Jonathan Dewald comme témoignant combien la continuité et le développement des familles requéraient le sacrifice des désirs individuels. Le conception patriarcale de sa famille exprimée par Henri de La Trémoille fait de la moindre violation a toute obéissance une opposition immédiatement dangereuse. Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture*, op. cit., p. 73-74.

Plus encore, que vous ayant mandé de vous y trouver quand votre frère m'y apporte le contrat de mariage de votre sœur, vous n'ayés mesme prévenu mes ordres et que pour ne les suivre pas vous n'ayés donné une excuse peu recevable, fondée sur votre mauvais équipage qui ne vous empesche pas de faire un voyage de cent lieues et de passer près dicy sans me voir.

De plus, je m'estonne que vous voulés donner des leçons et aprendre à une de qui vous devez dépendre puisqu'après le service de Dieu, le nostre et celuy de la famille doit estre vostre principal object et vostre employ indispensable ; et cependant au lieu de nous consulter sur des choses à faire, vous vous employés à réparer les choses faites. Considérez que tenant de nous la vie, l'honneur et les biens, vous ne pouvez rien nous donner, vous ne sauriés rien nous rendre qui ne soit infiniment au dessous de vos obligations. Je souhaite que des sérieuses réflexions sur cela vous fassent changer de conduite et nous donnent plus de satisfaction que nous n'en avons receu et toute le famille jusques à présent.

Archives nationales, 1 AP 396/308.

23 décembre 1662 – Sans lieu
à Louis-Maurice de La Trémoille
comte de Laval

J'ay receu vostre lettre du 17 qui sans me répondre à aucuns des points de ma lettre fait un grand effort pour produire un monstre. C'est à dire vous prouver par raison, par exemple et mesme par l'autorité de l'escriture sainte qu'un fils rebelle, ingrat, désobeissant et orgueilleux soit un ange terrestre et non pas un démon lequel veut faire passer pour zelle de religion une impiété défestable, préfère l'orgueil du pharisien à l'humilité du publicain, tu devois plustost imiter l'exemple qui est proposé dans l'évangille de celuy qui pour obtenir pardon de son père se recogment indigne d'estre apellé son fils et après avoir lavé ses crimes de ses larmes inplora sa clémence et celle du ciel, et le conjure de la traicter comme le moindre de ses vallets.

Tu apelle tiranie le service de l'obéissance que je requiers et que tu me dois, et non pas un crime le mépris et l'injure qu'un fils dénaturé rend à ceux de qui il tient la vie, l'honneur et les biens ! Sachez-donc, ingrat, que tu ne mérites pas d'estre traicté comme le moindre de mes valets qui n'a pas mérité come toy toutes sortes de châtimens et de suplices et auquel avec justice je ne puis refuser son congé, mais pour toy qui ignores le fait et le droit, aprends que hors de mes bonnes grâces, tu ne dois demander autre congé que celuy de mourir. Je souhaite que ce soit en la grâce de Dieu quy /2/ que tu ten sois rendu totalement indigne, n'ayant mérité que la malédiction de ton Père, qui est ordinairement suivie de celle de Dieu et de punitions espouvantables si tu ne les préviens par une prompte et sérieuse repentance, s'il y en peut avoir après une telle obstination qui me fait soustenir que le paricide ce Cromvel et des ses colonnels est un moindre crime que l'ingratitude d'un fils desnaturé, puisqu'elle est plus sensible et un père que la hache d'un boureau. Quel prodige d'ingratitude après t'avoir donné un marquisat et une belle maison, la disposition de beaux et grands bénéfices, prieuré, deux abayes considérables et fait une infinité d'autres grâces et bienfaits.

Non seulement tu disposes des offices et bénéfices que tu tiens de moy sans mon advis, mais tu passes à ma porte sans me voir, tu demeures plusieurs années sans me visiter et requis de vostre mère par un exès de bonté de venir la voir après deux ans 4 mois d'absence, tu luy refuses ta veue, avec quelque raison toutesfois pour ce qu'elle auroit horreur de voir un fils le plus desnaturé que la terre ait jamais porté ny suporté. C'est ce qui me fait résoudre après avoir souffert que tu ayes trop longtemps usé et abusé de mes bienfaits de t'en déclarer indigne, t'en deffendre l'usage et de jamais te présenter devant moy sur paine de te faire ressentir ce que peut un père justement irrité.

Je prie Dieu de te faire la grâce de détester, d'avoir en exécration une telle inpiété et ingratitude et à moy d'aquiesser sans murmure aus décrets adorables de sa sagesse et de sa divine providance qui fait tourner toutes choses en bien à ceux qui le craignent.

Archives nationales, 1 AP 396/314-315

2 octobre 1663
Copie de la lettre de la Reine
à Madame

Ma cousine,

L'amitié que j'ay tousjours eue pour vous m'a fait sentir le desplaisir de la nouvelle de vostre maladie que j'ay apprise par un bon père Jésuite. Elle m'oblige aussy de vous advertir de vostre salut dans la conjoncture présente et de vous dire que je souhaiterois avec passion que vous prissiez occasion de vostre maladie quoy que peu considérable, pour jeter les yeux sur vous mesme et sur l'erreur qui vous retient sy long temps dans une religion si pernicieuse à vostre âme et à vostre repos éternel. Je vous prie, ma cousine, d'y vouloir penser sérieusement et d'escouter favorablement ceux qui sont dans la voye de Jésus-Christ et de ses successeurs et de ceux qui n'ont rien innové dans leurs maximes et dans leurs préceptes, afin qu'après avoir satisfait au monde par toutes les bonnes qualitez qui vous y font tant estimer, vous satisfaisiez aussy à Dieu par une soumission entière à la foy et à la religion qu'il nous a enseigné. Vous croyez bien sans doute que je ne vous souhaite un si heureux changement que pour ce que je suis

Vostre bonne cousine,
Anne

Archives nationales, 1 AP 396/328-329

2 octobre 1663
Copie de la lettre de la Reine
à Monseigneur

Mon cousin,

La nouvelle de la maladie de ma cousine la duchesse de La Trémoille vostre femme m'oblige de luy escrire pour l'advertir de penser sérieusement a elle et d'escouter les personnes qui peuvent l'ayder à se convertir et prendre un meilleurs party que celui qu'elle a tenu jusques icy à l'esgard de la religion. Je vous convie de vouloir seconder en cela mes bonnes intentions et contribuer [par] vos soins à lui procurer un repos qu'elle ne peut pas se promettre tandis qu'elle sera dans l'erreur où elle est.

Vous voyés-bien que je n'ay d'autre motif en cela que la gloire de Dieu et son avantage particulier et la croyance que j'ay qu'un changement, de cette nature vous trouveroit bien a plaisir.

Je suis ...

Archives nationales, 1 AP 396/330

22 octobre 1663 – Thouars
Copie de la réponse
de Monseigneur à la Royne

Madame,

J'ay receu avec non moins de joye que de respect les lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté d'escrire à ma femme et à moy, puisque ce sont des marques d'une insigne piété et d'une bonté très grande vers nous, qui ne l'a pouvons mieux mériter que par mille louanges et par des veux continuels pour la conservvation de sa personne sacrée et la prospérité de son règne. Je souhaiterois passionnément que les sentiments de ma femme touchant la Religion se puissent convertir en ceux que Vostre Majesté luy souhaite pour son salut, et que la santé du corps et de l'âme, que je tasche par toutes sortes de soins de lui

procurer /2/, nous rendist plus capables de reconnoître les esxtrêmes bontés de Vostre Majesté. Je la supplie très humblement, Madame, d'avoir agréable mes très humbles soumissions et reconnoissances et la protestation que je..., je luy fais de conserver jusques au dernier moment de ma vie la passion qui me fait estre ,

Madame,

De vostre Majesté ...

Archives nationales, 1 AP 396/330-331.

20 novembre 1663

Copie de la lettre de la Reine
à Monseigneur

Mon cousin,, le désir que j'ya de voir ma cousine la duchesse de La Trémoille, vostre femme, hors de l'erreur où elle est, par l'amitié que j'ay pour vous et pour elle, m'a fait résoudre de luy envoyer le Sieur abbé de Moissy, l'un de mes aumosniers ordinaires servans, qui à l'honneur d'estre cogneu de vous, la personne duquel je me promets vous estre agréable et qui a toutes les parties qu'il faut avoir pour conduire une âme à la voye du salut. Je vous prie d'adjouster créance à tout ce qu'il vous dira de ma part sur cette matière, et d eluy ayder à parvenir à une si bonne et si sainte œuvre, à quoy je veux croire que vous employrés vos soins puisqu'il s'agist du salut d'une personne qui vous est aussy chère que proche. Je suplie Dieu de bénir le tout et vous prie de me croire toujours.

Vostre bonne cousine.

Anne.

Copie de la réponse
de Monseigneur à la Royne

Madame,

J'ay receu avec toute sorte de respect et de reconnoissance l'envoy de Monsieur de l'abbé de Moissy et la lettre que Vostre Majesté a eu la bonté de m'escire sur le sujet de la maladie et de la conversion de ma femme. Ce sont des effets, Madame, d'une si rare piété qu'il n'y a que le ciel qui la puisse assé dignement reconnoître, et que mes voeux et mes prières qui soient capables d'en exprimer les ressentiments. Je puis aussy asseurer Vostre Majesté que celle dont elle souhaite la guérison et le salut ne respire que l service et la satisfaction de Vostre Majesté. Je la supplie très humblement, de crainte que j'ay de l'inportuner par une liberté trop grande, de me permettre que je remette à Monsieur de Moissy les particularitez de son voyage, que Dieu seul par sa toute puissance peur faire réussir. Je la requiers pour l'affermissement de la vostre, autant que pour le salut de moy et des miens, puis que je seray jusques au dernier moment de ma vie, avec un profond respect et une inviolable fidellité et reconnoissance,

Madame,

De Vostre Majesté ...

5 février 1664 - Thouars

Copie de la lettre
de Monseigneur à M. l'abbé de Moissy

J'ay trouvé, Monsieur, dans vostre paquet une lettre que la Reyne m'a fait l'honneur de m'escire. Je joins dans celluy-ci une response que je vous prie de luy présenter et y adjouster toutes les protestations

et les offres qu'une personne dévouée à son service luy peut faire avec toute sorte de sincérité, de passion et de reconnaissance.

J'ay prévenu les ordres de Sa Majesté qui ne pouvoient estre plus justes et plus raisonnables, et je vous avoue que c'est une félicité pour moy que d'obéir à des ordres accompagnés de tant de douceur et de sagesse. On a donc sans délai donné et exécuté la sentence de mes officiers d'icy et retiré cette fille d'une maison suspecte pour la mettre en celle du sieur de Geay, advocat en ce siège, que vous cognoissés estre fort honneste homme ; pieux et zélé en la religion catholique¹¹⁰.

Pour ce que vous me dite de Madame de La Trémoille, sa maladie ne luy permet d'estre entretenue ny convertie. Ainsy il faut, après tous les soins de la nature et de la piété, se remettre et soumettre à ce que Dieu permet dans le temps et l'éternité, sans murmurer contre les ordres de son éternelle providence, puisqu'il n'est loisible ny possible d'y résister. Mais je ne m'aperçois pas que j'escris à un docteur très savant et très éloquent. Il ne peut toutes fois le trouver mauvais, puis que c'est pour me confirmer dans les sentiments qu'il m'a imprimés dans l'âme, et qu'il est très persuadé que je luy suis très fidèlement acquis.

Depuis, cette lettre écrite, le Sieur de Geat m'est venu trouver pour me donner avis que la fille dont vous m'avez écrit se vouloit rendre catholique et que demain elle en feroit sa déclaration en présence de mes officiers. Ce sont des fruits de vos soins et des récompenses que Dieu donne à la piété incomparable de la meilleure et plus sage Princesse du monde. Je vous supplie de m'escire si vous aurez receu le paquet que j'ay donné charge à Rozemont de vous parler¹¹¹.

5 février 1664 - Thouars
Copie de la lettre
de Monseigneur à la Royne

Madame,

J'ay receu celle qu'il a plu à Vostre Majesté me faire l'honneur de m'escire comme une marque nouvelle de sa bonté, qui se relève en s'abaissant jusqu'aux moindres personnes du monde pour leur procurer le repos et le salut. On a donc suivi et mesme prévenu ses ordres en retirant celle dont Vostre Majesté m'a daigné escire d'un lieu suspect pour la mettre en pleine liberté dans une maison catholique très zélée pour l'avancement de la religion.

Mais c'est avec un extrême regret que je fais sçavoir à Vostre Majesté que les meilleurs moyens qu'elle a proposés pour cette conversion tant désirée de tous les gens de bien, n'ont pas eu tout le succès que méritoient les soins extraordinaires et très pieux de Vostre Majesté. Mais il faut espérer de la bonté de Dieu, qui est le maistre des cœurs et l'arbitre de toutes choses, qu'il donnera à la piété incomparable de Vostre Majesté des succès qui ont manqué jusqu'icy à la gloire des plus grands empereurs et au bonheur des papes les plus sants, qui faisant cesser cette division desplorabile et cognoistre à ceux qui l'ont causée que, comme il n'y a qu'une foy et une église, il doit aussy y avoir une parfaite conformité en la façon de traiter les mystères et d'enseigner aux peuples les devoirs de la religion. C'est à quoy M. de Moissy s'est employé avec beaucoup de zèle et de suffisance et y a esté secondé par plusieurs bons et sçavants religieux et prédicateurs qui sont icy et qui sont assistés d'emoy selon le peu de bien et de pouvoir qu'il a plu à Dieu de me donner.

¹¹⁰ Jérôme Marillet, sieur de Geay, d'une des nombreuses branches de cette famille catholique de Thouars.

¹¹¹ L'on notera l'art de composition de cette lettre, Henri de La Trémoille a habilement mis au second plan l'échec prévisible de la conversion de la duchesse de La Trémoille, en soulignant la réussite de la conversion d'une jeune huguenote probablement pour se marier avec un catholique. Touchant la conversion de la duchesse il insiste que le choix de sa femme doit être respecté puisqu'il s'agit de la volonté de Dieu lui même : « il faut, après tous les soins de la nature et de la piété, se remettre et soumettre à ce que Dieu permet dans le temps et l'éternité, sans murmurer contre les ordres de son éternelle providence, puisqu'il n'est loisible ny possible d'y résister ».

Je supplie très humblement Vostre Majesté d'estre très persuadée qu'en ce lieu, autant qu'en aucun autre du monde, le nom de Vostre Majesté est dans la dernière vénération et n'est nommé sans mille louanges et mille vœux et prières pour la conservation et prospérité de son règne et de Vos Majestés, dont je seray toute ma vie avec un profond respect et une inviolable fidélité,

Madame,

De Vostre Majesté

Le très humble, très obéissant

Et très fidèle sujet et serviteur.

Depuis cette lettre écrite, le Sieur de Geay, avocat en ce siège, en la maison duquel cette fille avoit été mise, m'est venu donner avis qu'elle lui avoit tesmoigné qu'elle vouloit se rendre catholique. Elle en fera demain, Dieu aydant, sa déclaration devant mes officiers.

21 novembre 1664 - Thouars

Copie de la lettre de Monseigneur

à Monseigneur le Prince

J'ay appris, par Berte¹¹², que vous aviez veu M. Colbert et qu'il vous avoit fort bien traité et que depuis votre départ de Saumur, fort matin, il y estoit arrivé force gentilshommes et le corps de ville pour vous saluer, mais j'ay esyé un peu surpris de la lettre que Grandchamp¹¹³ a escrit à votre frère touchant une chapelle où l'on n'a fait que la prière du soir et non dit la messe. Comme il estoit très inutile de rien escrire sur ce sujet, il estoit absolument nécessaire de m'informer de votre conférence avec M. Colbert, car vous me laissés en doute de ce que j'auray à espérer de luy sur la signification de l'arrêt du conseil fait à Laval par son ordre et s'ils veulent apporter quelque remède à un mal que son frère et luy ont causé et vous savez que Berte n'est pas un rapporteur propre pour une affaire de cette conséquence et que de plus c'est un sot parfait.

J'ay escrit à Rozemont touchant M. Morus¹¹⁴ dont le séjour à mon logis fait murmurer les catholiques et me rendrois suspect avec raison s'il y faisoit un plus long séjour. Je croy que vous serés de mon sentiment sur cela.

M. l'abé de Mur continue à prêcher avec un applaudissement non pareil. Ses excellentes prédications le méritent et font un très /2/ grand fruit. Il se loue fort de votre entretien et je luy ay tesmoigné que vous estiés aussy satisfait du sien. Il a receu une lettre de la Reyne pour votre mère, qui ne la voulut ouvrir que deux jours après que Monsieur du Meur la luy eut présentée. Elle en impute l'aigreur aux plaintes dudit sieur abbé du Meur, contre lequel et les autres missionnaires qui sont avec luy, quelques uns de votre R. publient toutes les calomnies qu'on sauroit imputer aux plus scélérats qui ayent jamais paru dans le monde, et néanmoins ils apportent tous les soins possibles et avec une douceur extrême, accompagnée de beaucoup de prudence pour arracher des coeurs et des esprits et le vice et l'erreur et y planter la vertu et le piété. Cette ville, ce duché et leur seigneur leur sont également redevables, et je ne saurois sans lascheté et ingratitude m'abstenir de leur en rendre ces tesmoignages.

Il faut vous dire, après le sérieux, une plaisante histoire. Ceux de la Religion sont venus trouver votre mère fort esmus et envoyés, dit-on, de Monsieur Chabrolle¹¹⁵, leur ministre, pour dire à votre mère

¹¹² Jean Berthre était le valet de chambre du prince de Tarente. Par contrat du 24 octobre 1649 (Ragot notaire à Thouars) il avait épousé Suzanne Favereau, fille de Joseph Favereau procureur du duché-pairie de Thouars et de Louise Thevenot.

¹¹³ Jean Girard, sieur de Grandchamp, était le conseiller et secrétaire du prince de Tarente (A. D. Charente Maritime E 147). Sa correspondance est conservée à la côte 1 AP 657.

¹¹⁴ Alexandre Morus (1616-1670) était un des ministres de Charenton. Marie de La Tour d'Auvergne l'appréciait et le défendait contre la cabale dirigée contre lui par sa belle-sœur Mme de Turenne, sa sœur Mlle de Bouillon et leur amie Mlle de La Suze. Cf. Paul MARCHEGAY, « Correspondance de Marie de La Tour, duchesse de La Trémoille avec le ministre Alexandre Morus pendant le séjour de ce dernier en Angleterre de janvier à juin 1662 » *B.S.H.P.F.*, tome XXI, 1872, p. 136-148, 226-235, 278-286.

que Monsieur Bancelin,¹¹⁶ leur second ministre, estoit retenu dans mes prisons, c'étoit à dire par mon ordre. Comme ce menteur pathétique eut fort esmeu tout le petit troupeau et fait députer vers moy pour me porter leurs plaintes avec beaucoup de chaleur, et que j'us envoyé aux prisons et mandé le géolier, le Sieur Bancelin comparut pour dire qu'il estoit demeuré très satisfait de la conférence qu'il avoit eue dans les prisons avec le prédicateur de la controverse. Ce qui fit disparoistre tous ces menteurs, démentis par leur ministre avec beaucoup de confusion. Ce qui vous doit faire remarquer qu'ils se plaignent souvent sans /3/ aucun sujet et en donnent beaucoup de se plaindre d'eux.

Vostre frère a accordé tout le clergé d'icy et m'en fit apporter la transaction à dix heures du soir, signée de tous les corps du clergé. Il fit paroistre en sa conduite pour ramener des esprits fort aygris et intéressés, toute la patience et destérité possible et je ne saurois jamais assés à mon gré et l'en louer et vous tesmoigner la satisfaction que j'ay de luy.

Milles de La Moussaye, leurs hommes, femmes et chevaux sont icy à mes dépens¹¹⁷. Vos enfans sont en parfaite santé. Je prie Dieu qu'il vous conserve, illumine et bénie et toute vostre belle famille selon le désir la plus intime d'emon âme. Je vous prie de communiquer celle-cy à Grand Champ.

Archives nationales, 1 AP 396/390-392

1665 *Marie de La Tour d'Auvergne mourut le dimanche 24 mai au château de Thouars. Le registre de correspondance du duc de La Trémoille comporte les copies des lettres de condoléances que lui adressèrent l'abbé Poncet, Mlle de Montpensier et la duchesse de Longueville et les réponses que fit celui-ci à Mlle de Montpensier, à la duchesse de Longueville, à Turenne et à sa femme, au duc et à la duchesse de Bouillon et à Mlle de La Moussaye.*

Un mois à peine après le décès de la duchesse de La Trémoille, Louis XIV intervint auprès du duc de La Trémoille pour que le culte réformé ne fut plus célébré au château, l'on notera que le duc ne tenta jamais à faire interdire le culte à Thouars.

Emilie de Hesse-Cassel, craignant comme l'avait fait soixante auparavant Charlotte-Brabantine de Nassau, que ses enfants soient élevés dans la religion catholique sur l'ordre du Roi, vint en hâte à Thouars et les emmena avec elle aux Provinces Unies. Il revint à Henri de La Trémoille à trouver une excuse à présenter au souverain.

23 janvier 1665 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Monseigneur le comte¹¹⁸

¹¹⁵ Jean Chabrol (1604-1667), d'une famille de notaires de Marcenat (Cantal), était ministre de Thouars depuis 1632. Le 12 mars 1652, il baptisa notamment au château de Thouars Charlotte-Amélie de La Trémoille, fille aînée du prince de Tarente, née le 3 janvier. Il épousa sur le tard, à l'âge de 52 ans, le 22 juillet 1657 une Loudunaise Jeanne Ribay, de 20 ans sa cadette, belle-sœur du pasteur de Loudun Jacques de Brissac. Son neveu, Jean de Brissac, deviendra ministre de Thouars en 1670 après le départ de François Bancelin.

¹¹⁶ François Bancelin (1632-1703) appartenait à une famille bourgeoise réformée de Metz. Il fit ses études à Montauban et embrassa la carrière pastorale. En 1662, il fut nommé ministre à Metz pour y assister le pasteur Paul Ferry dont il épousa la fille Anne. A l'instigation des jésuites, le clergé catholique ayant invoqué que sa nomination portait sans permission à cinq le nombre des ministres de la ville au lieu des quatre, il dut quitter ses fonctions. Le 19 juin 1663, il obtint du consistoire l'autorisation d'aller servir l'Eglise de Thouars qui le demandait. François Bancelin resta six ans à Thouars. Son beau-père étant décédé le 28 décembre 1669, le 17 janvier 1670 le consistoire de l'E.R. de Metz l'appela à lui succéder. A la Révocation, de l'Edit de Nantes, il se réfugia avec sa famille en Allemagne. Après avoir été quatre ans pasteur à Francfort-sur-Oder, il fut appelé à Berlin en 1690 où il mourut le 16 décembre 1703 doyen des pasteurs de cette ville.

¹¹⁷ Marie (1631-1717) et Elisabeth (1637-1701) Gouyon de La Moussaye étaient les filles d'Amaury III Gouyon, marquis de La Moussaye et d'Henriette de La Tour d'Auvergne. Marie était la filleule de Marie de La Tour d'Auvergne. Comme leurs parents, elles étaient des réformées zélées.

J'ay receu vostre lettre du 7 par le retour de Desrosiers. Je souhaite d'apprendre par là response à celle-cy que vos douleurs de dents soient cessées et vostre santé affermie. Celle de Madame est meilleure qu'elle n'a esté et la mienne et de toute la famille fort bonne, Dieu mercy. Je vous envoie la copie de la lettre de M. Melliaud et ma response un exprès vous l'eust portée sy le messenger n'eust party ce jour.

Le père Boband n'est pas encor icy. M. Colbert¹¹⁹ est à Poitiers. Les députés des Religionnaires y sont fort allarmés et enpressés. M. de La Noue est leur commissaire¹²⁰. L'arrest du parlement de Rennes a ordonné la démolition du temple de Belin¹²¹. Le Roy l'a confirmé sans avoir esgard à la requeste de Madame de Rohan¹²² qui en demandois la sucistance durant sa vie.

Le général des Hollandois a desfait dans les Indes celuy des Anglais et reprit toutes leurs places. Vostre frère me l'escrit et ceste nouvelle est confirmée. L'armée de l'Empereur est attendue en Flandre, la ligue proposée entre l'Empire, l'Espagne et la Holande.

Les officiers royaux de Laval y sont de retour avec un arrest qui confirme mon droit. M. le chancelier¹²³ l'a fortement opposé. M. Colbert l'a maintenu et je leur ay envoyé mes espéditions. M. de Poitiers¹²⁴ tesmoigne grande animosité contre toute la maison et point du tout de charité ny de justice. Je suis fort à vous.

J'envoye ce jour mon intervantion à M. Melliaud. Il mérite d'estre fortement apuié contre l'ingratitude et erfidie de M. Barrain.

Archives nationales, 1 AP 396/401

1^{er} juin 1665 – Sans lieu

M. l'abbé Poncet

à Monseigneur

Monseigneur,

Je n'ose mesurer ma douleur avec celle de V. A., mais il est vray que lorsque j'ay icy appris à mon retour de Picardie la perte que vous avez faite de la Dame la plus accomplie que j'aye jamais connu dedans le monde, qui vous honoroit le plus et à laquelle j'anvois plus d'obligation. J'ay bien jugé par mes justes ressentimens à quel point vostre cœur pouvoit estre touché ; Aussy je suis persuadé, Monseigneur, qu'il n'appartient qu'à Dieu de mettre la main à cette playe et d'entreprendre vostre consolation quelque bonne résolution que puisse produire la vertu dans une grande âme comme la vostre et que je ne puis sans

¹¹⁸ Cette lettre de Henri de La Trémoille est capitale, car elle fait le point des mesures prises dans l'Ouest de la France par Louis XIV contre les protestants.

¹¹⁹ Charles Colbert de Croissy (1629-1696), frère cadet de Jean-Baptiste Colbert, avait été envoyé comme commissaire en Poitou pour contrôler l'application de l'Edit de Nantes en cette province.

¹²⁰ Claude de La Noue, seigneur de Montreuil-Bonnin, fils d'Odet de La Noue, petit-fils du Bras de Fer, avait été désigné pour être le commissaire au nom des protestants.. Colbert de Croissy et La Noue après avoir examiné les preuves écrites de l'existence des Eglises réformées, interdirent 36 lieux d'exercice, en maintinrent 13 et ajournèrent leurs décisions pour 8 d'entre eux. Les temples devaient être démolis dans les deux mois.

¹²¹ Le Conseil, par arrêt du 19 janvier 1665, avait ordonné la destruction du temple de Blain que Marguerite de Rohan avait fait bâtir dans cette paroisse en 1639 lors de la prise de possession de son héritage après la mort de son père.. L'Eglise de Blain loin de décroître au milieu du XVIIe siècle avait cru à la suite de la disgrâce qui frappa Marguerite de Rohan et son époux du fait de leur prise de position en faveur de la Fronde. La présence régulière de la duchesse de Rohan en son marquisat de Blain favorisa le venue de ses serviteurs qui vivaient jusqu'alors à Paris et de la venue de marchands et de commerçants de plusieurs provinces.

¹²² Alors que Catherine de Parthenay et Henri II de Rohan n'avaient été guères présents en Bretagne, Marguerite de Rohan mena en cette province une politique de terrain en faisant construire un temple à Blain et en établissant un pasteur à Pontivy. La démolition du temple de Blain n'eut guère de conséquence les protestants du secteur trouvèrent un nouveau lieu de culte chez le financier Jacques Amproux, sieur de l'Orme en son manoir de Pontpiétin, non loin du château des Rohan.

¹²³ Pierre Séguier chancelier du 11 janvier 1656 à sa mort le 28 janvier 1672.

¹²⁴ Gilbert Clérembault de Palluau, évêque de Poitiers de 1657 à 1680, un familier de Mazarin.

témérité former autre dessein par celle-cy que de vous tesmoigner, Monseigneur, la part que je prends à votre affliction, m'acquittant d'un respect qui m'a paru indispensable, ayant toujours fait gloire d'estre avec soumission et recognoissance,

Monseigneur,

Archives nationales, 1 AP 396/420

4 juin 1665 – Sans lieu

Copie de la lettre de Mlle de Montpensier¹²⁵

A Monseigneur

Monsieur mon cousin, j'ay pris avec un extrême desplaisir la perte que vous avez faite. Je ne doute pas que vous n'en soyés bien persuadé, sachant l'estime et l'amitié que j'avois pour Madame vostre femme et la part que je prens et vos inttérêts, estant plus que personne du monde,

Monsieur mon cousin,

Vostre très affectionnée cousine.

Anne-Marie-Louise d'Orléans

Archives nationales, 1 AP 396/417

12 juin 1665 - Thouars

Copie de réponse de Monseigneur

à Mlle de Montpensier

Mademoiselle,

J'ay receu avec beaucoup de respect et de ressentiment la lettre dont V. A. royalle m'a honoré sur le sujet de la perte que j'ay faite. Ceste dernière marque de son souvenir et de sa bonté n'a pas peu contribué à ma consolation. Je n'ay point de parolles pour exprimer à V. A. R. la recognoissance que j'en ay, mais j'espère qu'elle aura bien agréable mes très humbles remercimens et les nouvelles assurances de la passion et de la fidellité que j'auray, toute ma vie, de luy pouvoir tesmoigner que de toutes les personnes qui sont honorées de sa protection et de sa bienveillance aucune peut-estre plus que je suis ...

Archives nationales, 1 AP 396/417

4 juin 1665 – Sans lieu

Copie de la lettre de Madame de Longueville¹²⁶

à Monseigneur

Monsieur,

Je suis obligée de prendre part à tout ce qui vous touche et j'honorois si fort Madame vostre femme, que sa perte m'est sensible au dernier point. Je vous escriis cette lettre pour vous en assurer et qu'on ne peut estre plus que je le suis.

Monsieur,

Vostre très humble niepce et servante.

Anne-Genviève de Bourbon

¹²⁵ Anne-Marie-Louise d'Orléans (1627-1694), duchesse de Montpensier, héroïne romantique de la Fronde, était rentrée en grâce en 1657, mais n'avait pas oublié l'accueil que lui avait réservé ses cousins La Trémoille cette année là à Thouars..

¹²⁶ Anne-Geneviève de Bourbon (1619-1679), veuve de Henri II d'Orléans, duc de Longueville, héroïne de la Fronde comme Mlle de Montpensier, vivait désormais à l'écart de la Cour, et était devenue une haute figure du jansénisme.

Mes enfans vous assurent, par moy, de la part qu'ils prennent ç vostre douleur.

Archives nationales, 1 AP 396/418

12 juin 1665 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Mme de Longueville

Madame,

J'ay toute ma vie receu tant de marques des bontez de V. A. et de l'honneur de la bienveillance que j'avois bien espéré qu'elle prendroit quelque part à ma perte et à ma douleur. C'est une grâce que je voudrois bien reconnoistre autrement que par les très humbles remercimens que je luy en fais, mais en l'estat où je me trouve je ne puis qu'attendre les occasions de pouvoir tesmoigner à V. A. avec combien de respect et de passion je suis ...

Je suis sensiblement obligé, Madame à Messieurs vos enfans de l'honneur de leur souvenir. Je supplie très humblement V. A. me permettre que je les assure icy qu'il n'y a personne en France qui les honore plus que moy.

Archives nationales, 1 AP 396/416

12 juin 1665 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Mme d'Elbeuf

Madame,

Je ne pouvois recevoir de plus obligeantes marques de l'honneur de vostre bienveillance que par les assurances qu'il vous a pleu me donner de la part que vous prenés en ma perte et en ma douleur. Je vous en rends mille grâces très humbles et vous supplie de croire que je n'auray jamais rien plus à cœur que de vous pouvoir tesmoigner combien j'ay de ressentiment de vos bontez et combien je suis, ...

Archives nationales, 1 AP 396/416

xx juin 1665 - Thouars
Copie de la réponse de Monseigneur
A M. de Turenne

Monsieur,

Si je pouvois recevoir de la consolation en ma perte, elle me viendroit principalement de la part que vous y prenés, ce gentilhomme qu'il vous a pleu de m'envoyer suppléa au déffault de ma douleur et ne sçauroit mieux satisfaire à mon intention qu'en vous exprimant le désir que j'ay de la continuation de l'honneur de vos bonnes grâces et que vous soyés persuadé que personne ne peut estre avec plus de respect et de sincérité que je suis,....

Archives nationales, 1 AP 396/414

xx juin 1665 - Thouars
Copie de la réponse de Monseigneur
à Mme de Turenne

Madame,

Je vous rends mille grâces de la part que vous prenez à ma juste douleur. Si elle estoit moins sensible, je pourrois mieux vous exprimer les resentiments que j'ay de vos bontés j'y ay recours, Madame, pour m'excuser sur mon malheur et y imputer ce qui défaut à ma reconnaissance ; Elle ne me peut satisfaire que par des services qui méritent la continuation de l'honneur de vos bonnes grâces dont des assurances qu'il vous plaist me donner, me feront estre toute ma vie ...

Archives nationales, 1 AP 396/414

Copie de la réponse de Monseigneur
à M. de Bouillon

Monsieur,

Je ne puis mieux reconnoistre la part qu'il vous plaist de prendre en ma perte, que par les assurances de tout ce qui peut despendre de moy pour vostre service. Je vous supplie de croire qu'elles sont sincères et véritables et que je suis plus que personne du monde ...

Archives nationales, 1 AP 396/415

Copie de la réponse de Monseigneur
à Mme de Bouillon

Madame,

Vous ne pouviés plus m'obliger qu'en prenant part à mon affliction. Elle est trop grande pour me permettre de vous tesmoigner mes ressentiments que par les assurances dont je vous supplie d'estre persuadée que personne n'est plus véritablement que je suis

Archives nationales, 1 AP 396/415

9 juin 1665 – Thouars

xxxxxxxxxxx¹²⁷

à M. le comte de Laval

Je vous supplie très humblement de croire que j'ay esté touché aussy sensiblement que je le dois estre de la perte que vous venez de faire de Madame vostre mère. Je say que cette perte est d'autant plu grande que la foy ne permet pas d'y trouver la consolation qu'elle nous donne dans la mort des fidelles et qu'elle nous oblige de la chercher en Dieu seul et dans l'adoration que nous devons à sa sainte conduite et à ses jugemens, mais comme ceux qui n'ayent que Dieu seul et ne mettent leur confiance qu'en luy ne sont pas moins hureux que les autres hommes, ainsy la consolation que vous trouverez dans luy seul ne sera pas moindre que celle de ceux qui la cherchent ailleurs, mais elle remplira et soutiendra dautant plus vostre âme qu'il est incomparablement plus doux et plus fort que tout ce qui se rencontre hors de luy dans les créatures. Vous le reconnoistrés encor plus facilement si vous considérez dans cette affliction la grâce qu'il vous a faite de vous délivrer des ténèbres de l'erreur et de vous donner la lumière de la foy et le désir de le servir sincérement dans son Eglise. Il ne pouvoit par vous représenter mieux la grandeur de cette faveur et l'accès de la bonté qu'il a eue pour vous qu'en vous tesmoignant visiblement par un accident si funeste qu'il ne vous la devoit pas et qu'il luy estoit permis de vous traicter comme il a traicté celle dont-il vous a fait naistre et de vouloir que vous fussiés l'object de sa justice, comme il a voulu que vous fussiés celuy de sa miséricorde. Si vous considérez bien cette vérité, vous /2/ vous y trouverez une consolation capable d'advoir toute l'amertume que vous pouvez ressentir dans cette rancontre et au lieu de vous plaindre de Dieu, vous le louerez et le bénirez dans le fond de vostre cœur et avouerez que vous estes obligé de tesmoigner devant les Anges e devant les hommes, la grandeur de la reconnaissance que vous

¹²⁷ Cette lettre émanant d'un prélat catholique inconnu est révélatrice des pressions exercées sur le duc Henri de La Trémoille.

luy devez et de faire en sorte que toute vostre vie ne soit qu'une continuelle action de grâces. Il semble que vous estes principalement obligé de luy en donner des preuves en communicant aux autres le don que vous avés receu de luy et travaillant autant que vous le pourés à rettablir la foy dans toute vostre famille et dans les lieux qui en dépendent ou pour le moins à en esloigner ceux qui ne la voudront pas embrasser pour vous venger de l'hérésie et de tant de maux qu'elle vou a fais depuis si longtemps. Je ne say pas qu'elle est la conjuncture du temps ny ce qu'elle vous permet de faire présentement, vous le pouvez juger mieux que personne estant sur les lieux et voyant ce qui se passe mais je ne voy pas qu'il y ait rien qui m'empesche de vous dire Dieu l'affection sincère que Dieu m'a donnée pour vous et pour tout ce qui vous touche qu'il vous oblige d'mployer tout le crédit que vous avez dans la maison et sur tout dans l'esprit du chef qui a toujours en beaucoup d'inclination pour vous, pour y faire reigner la vérité de son Evangille et la foy de l'Eglise et pout en oster toutes les traces des désordres que l'hérésie y a causés. Il y a des impossibilités qui ne se peuvent pas vaincre et dont il ne vous demandera point compote, mais vous sçavez ussy qu'il vous demande de le servir de tout vostre cœur, de tout vostre esprit et de toutes vos forces et que St-Paul asseure que celuy qui n'a pas soin des siens et surtout de sa amison a renoncé à la foy et est pire qu'un infidelle.

Je ne manqueray de prier continuellement Dieu de vous donner la lumière et la vigueur nécessaire pour vous aquitter de ce devoir selon les règles de la vraye prudence qui n'est autre que celle de son esprit et de faire /3/ que la mort de Madame vostre mère vous excite continuellement à marcher dans sa voye, avec humilité et vigilance, avec crainte et espérance, en vous remettant toujours devant les yeux ce qu'il a fait dans vous et ce qu'il a fait dans elle, en sorte que vous ne la puissiés jamais oublier ; Je ne pense pas vous pouvoir souhaitter un plus gran bien, parce que je n'en cognai point de plus grand, estant certain que s'il y a en avoit, je ferois tout ce que je pourois pour vous le procurer puisqu'il n'y a rien qui soit au delç du désir que j'ay de vous servir et de vous honorer,

Archives nationales, 1 AP 396/424/426

19 juin 1665 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Mademoiselle de La Moussaye

Mademoiselle,

J'ay toujours bien creu que vostre bon naturel vous obligeroit à vous souvenir de moy en ce funeste sujet¹²⁸ dont les parolles n'expriment les ressentimens et qui ont esté renouvelés par la perte d'un enfans¹²⁹ que j'aimais tendrement et qui m'eut servy de consolation, mais il n'est ny loisible ny possible de résister aux décrets de cette éternelle providence. Je l'adore en l'amertune de mon âme et la suplie d'apaiser son ire et destourner de dessus vous et les vostres et particulièrement de Madame vostre mère les coups de la rigueur qu'il m'a fait ressentir au delà de toute expression. Il n'y en a point qui puisse vous tesmoigner assés à mon gré et l'estime que je fais de vostre vertu et les ressentimens que j'ay de vos bontés. Je vous suplie d'en estre très persuadée et me permettre d'assurer icy Mademoiselle vostre sœur qu'estimant infiniment son mérite, je souhaite qu'il soit accompagné de tous les advantage qu'elle mesme peut imaginer et qu'estant continué en l'honneur de vos bonnes grâces j'aye d'autant plus de sujet d'estre,

Madamoiselle,

Archives nationales, 1 AP 396/419

¹²⁸ Marie Gouyon de La Moussaye, fille aînée de M. et Mme de La Moussaye, était la filleule de Marie de La Tour d'Auvergne. A la lecture de cette lettre, l'on constate que Mme de La Moussaye n'entretenait pas des relations très cordiales avec le duc de La Trémoille et semble t-il ne lui envoya pas de lettre de condoléances.

¹²⁹ Henriette de La Trémoille, fille du prince et de la princesse de Tarente, née le 4 juillet 1662 à Paris, était morte le 3 juin 1665 à Thouars.

21 juin 1665 - Saint-Germain-en-Laye

Copie de la lettre du Roy

à Monseigneur

Mon cousin, J'ay esté averty que, depuis le deceds de feue ma cousine la duchesse de La Trémoille, vostre femme, deux ministres de la R. P. R. de Thouars ont esté faire l'exercice public de ladite Religion dans le château dudit Thouars, en la chambre de la fille de mon cousin le Prince de Tarente, vostre fils, que mesme ils ont fait sonner la cloche pour advertir le peuple de s'y trouver, et d'autant que mondit cousin, vostre fils, n'auroit pas droit, suivant ce qui est porté par l'édit de Nantes, de faire l'exercice de ladite religion dans ledit château, quand bien mesme il y seroit présent, à cause que vous, qui estes seigneur dudit château en plein fief d'haubert, estes catholique.

Je vous escrits cette lettre pour vous dire que, ne voulant pas souffrir une contravention si manifeste audit édit, mon intention est que vous empeschiés que doresnavant aucun ministre ne fasse dans vostre dit château l'exercice de la R. P. R. sous quelque prétexte que ce soit, et m'assurant que vous satisferez en ce qui est en cela de ma volonté, je ne vous en diray pas davantage que pour prier Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le 21^e juin 1665.

Signé Louis et plus bas Le Tellier.

Archives nationales, 1 AP 396/423

3 juillet 1665 - Thouars

Copie de la lettre de Monseigneur

Au Roy

Sire,

J'ay receu la lettre qu'il a pleu à V. M. me faire l'honneur de m'escire qui fait paroître ses soins et sa piété en toutes choses. Il est vray, Sire, que la perte que j'ay faite de ma femme m'ayant osté toute autre pensée, je diféré quelques jours à faire oster une petite cloche qui estoit proche de la chambre pour apeller ses domestiques aux prières qu'elle y faisoit faire, mais peu après son décès je la fis oster il y a plus d'un mois afin qu'elle ne fut plus employée à cet usage.

Ayant donc satisfait en cella à mon devoir aux intentions de V. M., il ne me reste plus qu'à l'asseurer que ses volontez me seront toujours des lois inviolables et que je seray toute ma vie,

Sire,...

Archives nationales, 1 AP 396/422

3 juillet 1665 - Thouars

Copie de la lettre de Monseigneur

à M. de Louvois, Secrétaire d'Etat

Monsieur,

Je fais au Roy la response dont copie est jointe à celle-cy qui m'empeschera de vous importuner de redites, vostre temps estant trop bien employé pour en abuser que par les assurances dont je vous supplie d'estre très persuadé que personne n'est plus véritablement que je suis,

Monsieur,...

Archives nationales, 1 AP 396/422

24 juillet 1665 – Saint-Germain-en-Laye

Copie de la lettre du Roy
à Monseigneur¹³⁰

Mon cousin, j'ay esté adverty que les enfans de mon cousin le prince de Tarente, vostre fils, doivent estre conduits en Holande au premier jour pour y estre esleveez et comme s'ils demeuroient près de vous j'aurois tout sujet d'espérer qu'ils y recevoient de meilleurs impressions pour ce qui regarde la Religion et mon service, je vous escrivi cette lettre pour vous dire que j'auray à plaisir que vous vous employés auprès de mondit cousin le prince de Tarente, vostre fils, pour faire qu'il laisse sesdits enfans auprès de vous et qu'il ne les fasse point sortir de mon royaume, vous assurant que vous ne sauriés rien faire qui me soit plus agréable.

Je vous diray aussy qu'ayant veu la lettre que vous m'avez escrite le 4^e de ce mois que vous avez fait oster la clochette, qui du vivant de ma cousine, vostre femme, servant à advertir ses domestiques de se rendre dans le lieu de vostre château destiné pour y faire les exercices de la Religion, j'en ay receu beaucoup de satisfaction et que mon intention est que vous continués à ne pas souffrir qu'il se fasse aucun exercice /428/ de la Religion P. R. en public ny en particulier dans vostre dit château, à quoy ne doutant pas que vous ne vous conformiés selon vostre zelle pour la religion et vostre affection accoustumée pour toutes les choses que je désire.

Je ne vous feray la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Escrit à St-Germain-en-Laye, le xxiiii jour de juillet 1665.

Archives nationales, 1 AP 396/427-428

7 août 1665 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
au Roy

Sire,

J'ay receu avec tout le respect que je dois aux ordres de V. M. la lettre du 24 juillet dont elle m'a honoré. Il est vray, Sire, que depuis deux mois j'ay esté prié et pressé par les lettres de mon fils et par les gens qu'il m'a espeschés de luy envoyer ses enfans en Holande, mais outre que je les ayme avec beaucoup de tendresse et que leur présence m'est en grande consolation, j'avoue que les considérations qui feroient désirer à Vostre Majesté qu'ils fussent noris et eslevés auprès de moy ont fait que jusques à présent, j'y ay aporté beaucoup de resistance, mais ma belle-fille estant arrivée icy presque en mesme temps que la lettre de V. M. pour me faire de nouvelles instances sur ce sujet et m'ayant assuré que mon fils n'a résolu le voyage de ses enfans qu'après en avoir obtenu la permission de V. M. dès auparavant la mort de ma femme.

Je ne say si après tout ce que j'ay fait pour l'obliger à me les laisser, je pouray les retenir plus longtemps et si je ne seray pas obligé de me faire violence à moy mesme pour leur donner la satisfaction qu'ils souhaitent, estant d'ailleurs persuadé qu'en /429/ quelque lieu et en quelque estat que se trouve mon fils, son devoir, son inclination et son intérêt le convieront puissamment à employer tous ses soins pour eslever le sien dans les sentimens de respect de fidelité et d'obéissance que nous sommes obligés d'avoir pour le service de V. M.

Cependant, Sire, ceux que V. M. deigne prendre pour ses petits enfans sont des marques de sa piété et de sa bonté que je ne saurois jamais assés reconnoistre. Je luy en rends mille grâces très humbles et je la supplie très humblement de croire que si je ne suis pas assés heureux pour luy en pouvoir tesmoigner mon

¹³⁰ Quant il reçut cette lettre de Louis XIV, Henri de La Trémoille dut se remémorer la crainte que sa mère avait eu dans les années 1605-1610 que Henri IV l'enlève, ainsi que son frère et sa sœur, pour les faire élever dans la religion catholique. Il est probable que ce souvenir de son enfance explique son attitude.

ressentiment par la fidellité de me services, je seray au moins toute ma vie des veux pour la conservation de sa personne sacrée et pour la gloire et la prospérité de son reigné avec toute l'ardeur et le zelle dont peut-estre capable,

Sire,...

Archives nationales, 1 AP 396/428-429

7 août 1665 – Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. le comte de Louvois

Monsieur,

J'ay receu la lettre du Roy de laquelle vous avez pris la peine de me faire l'adresse. Je vous supplie, Monsieur, de présenter à S. M. celle que je me donne l'honneur de luy escrire. Vous en apprendrez la teneur par la copie cy-jointe, ce qui m'empêchera de faire une response plus particulière à la vostre.

Je vous demande, Monsieur, quelque part en l'honneur de vos bonnes grâces et la continuation de vos bons offices dans les rencontres vous assurent que j'ay tous les ressentimens possibles de ceux que vous avez commencé de me rendre et que je suis autant que personne du monde...

Archives nationales, 1 AP 396/429

3 septembre 1665 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Monseigneur le comte

J'ay receu vostre lettre par Manguy, vostre secrétaire, sur le sujet de laquelle, je vous diray que j'eusse fort désiré que le duc de Thouars et sa seur fussent demeurés près de moy et que seut esté ma principale joye et consolation outre une infinité de raisons qui ont esté aléguées et que les moins esclairés peuvent facilement apercevoir, mais je n'ay jamais ny dit ny pensé que je peusse ny deusse, contre le gré des père et mère, retenir des enfans de mesme religion qu'eux¹³¹, estant indiférend et esgal qu'ils aillent au presche de Bois-le-Duc ou à Thouars.

J'ay appris les particularitez de vostre voyage par ce porteur qui vous dira celles d'icy. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde et vous conserve en parfaite santé.

Archives nationales, 1 AP 396/433

11 septembre 1665 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
A Monseigneur le prince de Tarente

J'ay receu vostre lettre du 27 d'aoust, je suis bien ayse que vous ayés trouvé ma response au Roy à vostre gré. Je croy que celle à vostre frère ne le sera pas moins. Ma belle-fille est partie d'icy le 8 et alla disner à Lodun et coucher à Chinon, le lendemain à Tours pour continuer sa route sans aucun détour ny séjour, si son équipage le permet. Vos enfans sont en parfaite santé, Dieu mercy, puisqu'ils sont entre les mains d'une bonne mère, soigneuse de leur santé et qu'ils vont trouver un bon père qui les aymera autant que moy. Je me console de leur absence et leur souhaite toutes bénédictions du ciel et de la terre.

¹³¹ Cette déclaration a tout son poids, Henri de La Trémoille se refusait à forcer la conversion de ses petits-enfants. Cette attitude qu'il appliqua également envers les réformés de Thouars devait prodigieusement agacer les dévots.

J'ay mandé à Genebat de les rencontrer par le chemin et m'en rapporter des nouvelles très particulières et de son voyage.

Je suis très ayse de la déclaration du Roy. J'espère que les succès desjà remportez seront suivis de plus grands et du glorieus retour de M. le Pentionnaire¹³² en bonne santé, que ses oyseaux renfermés changeront de langage et que l'on n'oira plus de faux sons, mais un bon concert de voix et de veux pour le salut et la gloire de l'Estat auquel j'envoye des ostages et des gages pour confirmer la confiance qu'il vous tesmoigne.

Archives nationales, 1 AP 396/435

13 septembre 1665 – Sans lieu

Copie de la lettre du Roy

A Monseigneur

Mon cousin, ayant veu par la lettre que vous m'avez escrite le 8^e aoust dernier en conséquence de celle que je vous avois faite le xxiii^e juillet aussy dernier, la disposition en laquelle vous estes de faire tout ce qui pourra dépendre de vous pour obliger mon cousin le prince de Tarente, vostre fils à laisser ses enfans auprès de vous et à ne les point envoyer en Holande suivant le desein qu'il en avoit fait, je vous escrits celle-cy pour vous tesmoigner l'entière satisfaction que j'ay de la defference que vous avez pour tout ce que je désire et pour vous dire que comme il est expressement porté par les ordonnances du Royaume que les enfans de mes sujets ne pourront estre eslevez en des païs estrangers sans ma permission particulière, je ne puis souffrir que mondit cousin vostre fils fasse sortir ses enfans du royaume pour les faire mener à Bois-le-Duc suivant qu'il l'avoit projetté et la présente n'estant pour autre fin, je ne vous en diray pas davantage que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon cousin en sa sainte et digne garde.

Escrit à Paris, le xiii^e jour de septembre 1665.

Archives nationales, 1 AP 396/435

22 septembre 1665 - Thouars

Copie de la lettre de Monseigneur

Au Roy

Sire,

J'ay receu la lettre du 13 de ce mois dont il a pleu à V. M. de m'honorer. J'avois pris la liberté de luy représenter par la mienne du 8^e d'aoust dont elle accuse la réception les raisons qui me pressoit de consentir à ce que ma belle-fille emmenast ses enfans auprès de leur père et j'espérois sue si V. M. avoit quelque chose à m'ordonner sur cela, elle auroit la bonté de me le faire savoir plustost s'estant passé un mois tout entier depuis ma lettre jusques à leur partement qui fut le 8^e du courant, j'ay un extrême desplaisir de ne m'estre plus trouvé en estat d'exécuter les bonnes intentions de V. M., mais Sire ce qui me consolle en ce rencontre, c'est que dans le mesme temps que j'ay receu la lettre de V. M., ma belle-fille et ses enfans devoient estrefort près de Paris où ils auront peu recevoir les commandemens et les ordres de V. M.

Je n'auray jamais plus de joye et de satisfaction que dans l'entière obéissance que j'y rendray toute ma vie, ne souhaitant rien tant au monde que de luy pouvoir tesmoigner par toutes mes actions avec combien de respect et de fidellite je suis,

Sire,

De V. M.

¹³² Le Pensionnaire Jean de Witt.

22 septembre 1665 – Thouars
copie de la lettre de Monseigneur
à M. le comte de Louvois

Monsieur,

Vous apprendrés par la copie que je vous envoie de la lettre que je me donne l'honneur d'écrire au roy comme la sienne ne m'a plus trouvé en estat de satisfaire à ce que S. M. désiroit de moy touchant le séjour de mes petis enfans en France. Ils sont partis d'icy avec leur mère le 8^e de ce mois et pouvoient estre au delà de Paris dès le temps que la lettre de S. M. me fut rendue.

Je suis bien fâché Monsieur de ce que l'estat de des affaires de ma maison oblige mon fils à chercher chés des estrangers les moyen de subsister selon sa condition et cest un mal que S. M. peut guérir quand il..., il luy plaira, cependant nous avons tous sujet de croire qu'elle n'a pas désagréable son séjour en Holande puisque cest un estat si etroitement allié de la France qu'il ne peut jamais avoir d'autres intérest que ceux du service du Roy. La puissante protection que celle que S. M. luy donne dans les conjonctures présentes est une marque certaine qu'elle en est bien persuadée. Je vous demande, Monsieur, la continuation de vos bons offices et de l'honneur de vos bonnes grâces, vous supliant de croire que vous n'en pouvz faire part à personne qui soit avec plus de passion que moy,

Monsieur,

vostre très humble et très affectionné serviteur.

Archives nationales, 1 AP 396/437

1666-1667 *Sont des années moroses. Henri de La Trémoille est toujours soumis aux problèmes de gestion de ses terres notamment en Bretagne, il n'a aucune confiance en la seconde génération des gens à son service en cette province. En 1666, il va être à nouveau pressé par le pouvoir de prendre des mesures anti-protestantes à Thouars.*

A la suite du retour du prince de Tarente et de son épouse à Thouars en 1668 la correspondance de Henri de La Trémoille cesse. Sa dernière lettre consignée sur son registre de correspondance, datée du 9 septembre 1667, est adressée à sa belle-fille la princesse de Tarente.

1^{er} janvier 1666 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Monseigneur le prince de Tarente

J'ay receu vostre lettre du 15 décembre sur le sujet de laquelle je vous diray que, comme M. le comte de Roucy n'a nulle cognoissance de l'estat et détail particulier des affaires de ma maison, nous n'en avons parlé qu'en passant, mais bien au long de l'establisement de son fils et du mauvais traitement qu'il prétend avoir receu dans les rencontres présentes dont vous ne m'avez rien escrit. Je n'ay point souhaitté que vos enfans accrussent vostre despence, puisque je les voulois bien retenir et défrayer ; vous savés les soins que j'en ay eus, et en partant les gratifications que j'ay faites au delà de ce qu'on pourroit croire, et contre l'advis mesme de nos domestiques, de Gobert surtout, qui eut désiré que la chaîne que je donnay à ma belle-fille eust esté envoyée à Madame de Weimar.

Vous saurez aussy que les criées de Berrye se pressent sans relasche aucun par Madame de Fontevrault, et que, si dans un mois on ne les paye, cette terre sera adjugée au plus offrant, elle a receu

quelque argent pour l'empescher. Aussi cette despence est préférable à toute autre, il faut plustost engager pierreries, vaisselle d'argent et meubles, que de souffrir la perte honteuse d'une terre si considérable, utile et nécessaire à nostre maison et à ce duché. Le château d'icy est tout ouvert, dont on doit au moins réparer les bresches et par une muraille de clôture empescher qu'on entre que par la porte et non par une douzaine de bresches, comme l'on fait. Ce qui donne de justes appréhensions de se voir voler, comme on a fait les hardes mesme de vostre fille, que je luy avois donnés assés nien remplis, dont plusieurs domestiques ont été soupçonnés et accusés. Maintenant on croit que Franc est l'auteur de ce larcin par de grands indices et non par des preuves tout à fait convaincantes.

Maintenant il faut tâcher par une grande espargne et économie de réparer les brèches que les dépenses inutiles et /2/ prodigalités ont faites et puis que les bien faits execifs n'ont servy qu'à faire des ingrats et des ennemis, comme Le Doyen de Laval, les d'Anché, Farcis, Boisgeffroy, Grimaudet¹³³ et beaucoup d'autres, il n'y a point d'autre espédient pour empescher l'ingratitude que de ne leur faire et à leurs semblables jamais aucun bien, et de ne perdre d'occasion de faire dégorger ces sansues enflées de nostre substance et de nostre sang. Le Roy nous donne sur cela des exemples, se faisant adjuger les biens de ceux qui l'ont volé, mesme au préjudice de leurs créanciers.

J'ay remarqué qu'outre nos larrons domestiques, les conseillers qu'on a rendus voisins, vassaux et riches des biens de la maison n'ont tâché (comme fait à présent M. d'Amproux¹³⁴), que d'usurper ses fiefs, diminuer son revenu, et payer du bien de la maison leurs espions, leurs larrons et leurs traitres, ausquels je ne puis penser qu'en leur souhaitant ce qu'ils méritent.

Mais pour revenir à ce qui vous touche je vous diray qu'il me semble que MM. les Estats ne sauroient mieux faire que de recognoistre les travaux, les périls et despences de ceux qui pour leur service et leurs intérets ont négligé les leurs, sans regarder ny devant ny après eux ; et que de donner à leur mérite et qualité des emplois qui leur soient /3/ convenables, asseurés qu'ils feront litière de toutes choses et de porteront à tout et contre tous. Si j'avois esté servis de mesme sorte j'aurois des millions à donner et non des debtes à payer à quy je pense principalement et à passer plustost ma vie en repos qu'à me remettre dans le dernier accablement. Si toutesfois quelque chose de bien pressé et pressant vous porte dans une extrême nécessité et obligation d'une despence extraordinaire, j'approuve que vous engagiez les pierreries que je vous ay envoyées, avec faculté de les pouvoir desgager quand nous aurons moyen de le faire.

Archives nationales, 1 AP 396/449-451.

4 mars 1666 – Sans lieu

Copie de le lettre de M. de Louvoy
à M. Filleau¹³⁵

Monsieur,

Les raisons que vous allégués pour empescher que le sinode de ceux de la R. P.R. ne se tienne dans la ville de Thouars n'ont pas esté moins estimées que la retenue de Monsieur le duc de La Trémoille à leur accorder la demande qu'ils luy ont faite. Vous ne devez pas appréhender que ceux de la R. P. R. obtiennent ce qu'ils désirent. Et pour empescher que M. le duc de La Vieuville ne s'engage avec eux, je luy escriis présentement que Sa Majesté désire que quand ils s'adresseront à luy, il leur fasse cognoistre qu'ils ne doivent point espérer de tenir leur assemblée dans Thouars, mais qu'ils conviennent de quelque lieu commode pour eux et convenable au service de Sa Majesté dans la conjoncture présente. Je suis,

¹³³ Si la première génération des Le Doyen, du Bellay d'Anché, Farcy, Barrin du Bois-Geffroy et Grimaudet avait été fidèle à Henri de La Trémoille il n'en était pas de même de leurs enfants.

¹³⁴ Benjamin Amproux d'une famille au service des Rohan, dans les années 1640 était entré au service des La Trémoille en achetant la charge d'alloué de Vitré. Il exerça cette charge pendant une dizaine d'années avant d'acheter vers 1659 une charge de conseiller au parlement de Paris. Il avait acheté la seigneurie de Cornesse.

¹³⁵ Jean Filleau conseiller et ancien avocat du Roi au siège présidial de Poitiers était une figure marquante du parti dévôt dans la Poitou.

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.
de Louvois

Archives nationales, 1 AP 396/463

16 mars 1666 - Poitiers
Copie de la lettre de M. Filleau
à Monseigneur

Monseigneur,

Ayant seu que ceux de la R. P. R. inportunoient V. A. pour leur permettre de tenir leur sinode en vostre ville de Thouars et que vous leur aviés courageusement refusé. J'ay estimé suivant l'ordre que j'ay de tenir le conseil adverty de ce qui se passe de cette nature dans la province. J'ay escrit au Roy qui a fort loué vostre refus et la dééngation que leur a fait Vostre Altesse, ce que M. de Louvois m'a asseuré par sa despesche dont j'ay icy joint une copie.

Agréés, Monseigneur que je me die à jamais de V. A.,
Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.
Filleau

Archives nationales, 1 AP 396/461

21 mars 1666 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. Filleau

J'ay receu Monsieur vostre lettre du 16. Vostre façon d'agir est toujours accompagnée de tant de piété et de prudence que je ne saurois assés à mon gré vous louer et remercier puisque les effets en sont avantageuse pour la Religion, le Public et mon Particulier. Ce sont aussy des marques de la bonté et piété du Roy dont je ne seray jamais mescoignoissant, non plus que de la bonne volonté de M. de Louvois en ce rencontre. Je vous conjure d'en estre très persuadé et de me continuer vos bons offices que je tâcheray de mériter par mes services et vous faire paroistre que je vous suis très fidellement acquis...

Archives nationales, 1 AP 396/462

20 avril 1666 – Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à M. de Turenne

Monsieur,

J'ay appris avec beaucoup de douleur le sujet de la vostre par la perte que vous avés faite de Madame vostre femme, ce qui m'oblige à vous tesmoigner par l'envoy de ce gentilhomme et par cette lettre que mes ressentimens en ce rencontre ne sauroient estre plus sincères et plus véritables et qu'ils partent de la personne du monde qui s'inbtéresse le plus en tout ce qui vous touche. Je vous suppli, Monsieur, d'en estre très persuadé et que vous souhaitant les consolations qui vous sont nécessaires et toutes les prospérités que vous méritez. Je seray toute ma vie avec beaucoup de respect et de vérité,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné frère et serviteur.
H

21 janvier 1667 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Monsieur le prince de Tarente

Bien que je vous aye escrit par la main de B[oulonnois] très particulièrement ne pouvant m'aider de la miene. Celle-cy, crainte d'une rechute, vous dira que je n'ay receu de Bretagne depuis mes dernières qu'une depesche du Sr. de La Vignolles qui confirme le traicté de mes gens avec les Jésuites duquel j'ay envoyé ma ratification. Ses avis sont libres et sensés et en peu de mots décrit et décrie le parlement de Rennes, quoi que M. de Queranprat nostre rapporteur se soit en ce rencontre généreusement comporté. Il nous convie de n'y avoir jamais de procès si on peut les empêcher. Pour ce que la faveur et non la justice dicte les arrêts et qu'une séance detruit ce que l'autre a voulu establir¹³⁶. L'autre advis qu'il donne pour estremes à ce nouvel an, c'est qu'ayant recogneu en son voyage plusieurs nouveaux seigneurs bretons faits à nos dépens par nos anciens voleurs. Il nous conseille de ne vendre ni donner jamais rien en Bretagne si on ne veut faire comme au passé des ingrats et des ennemis. Vous pourez profiter de cet advis et m'en mander vostre sentiment qui peut-estre ne s'esloignera pas du mien. Dieu vous conserve en bonne santé !

Archives nationales, 1 AP 396/505

4 mars 1667 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Madame la princesse de Tarente

J'ay receu vostre lettre du 15 février. Je vous puis assurer que je n'ay pas moins de désir du voyage que vous et Madame vostre seur pource que je ne puis voir les petits embellissements faits icy, au parc et à Louzy, sans vous y souhaiter et de plus ce que vous me dittes et ce que j'apprens de l'humeur et des bonnes qualités de cette princesse, me fait souhaiter d'avoir l'honneur de la voir icy et que nonobstant les malheurs publics et privez elle y puisse recevoir la satisfaction que je luy désire passionnément.

Je voudrois que ma main vous peust escrire plus au long sur ce sujet, l'ayant confié à Boullenois, je l'ay aussi chargé de vous en escrire particulièrement. Je suis affligé doublement de ne le pouvoir, mais vous aurez la bonté de l'excuser comme je vous en supplie et de me croire entièrement à vous.

Archives nationales, 1 AP 396/512

12 mars 1667 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Monseigneur le prince

J'ay receu vostre lettre du 23 février et respondu aux précédentes le 4 et mandé aussy particulièrement que la foiblesse de ma main me le permis mes sentimens des effets qui ont suivis m'y confirment que les ennemis de l'Estat veulent se servir de la division qu'ils fomentent pour le perdre et sous prétexte de l'honorer accroistre le nombre de leurs confidens et de leurs partisans dont il y en a beaucoup dans les villes et dans les provinces.

M. Pinet arive présentement, je luy dois le soulagement de mes parroisses dont je vous envoye la liste cy-jointe. Cette visite et ma foiblesse me font finir en vous souhaitant une bonne santé

Archives nationales, 1 AP 396/514

¹³⁶ L'on notera que dans cette lettre Henri de La Trémoille juge très sévèrement l'impartialité du parlement de Bretagne.

22 avril 1667 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Monseigneur le prince

J'ay receu vostre lettre de La Haye du 7 et selon vostre consentement j'ay arrêté le compte de Grand Champ et passé la partie de l'intérêt dont en justice vous pouviés vous exempter et d'autant plus que vous ettes redevable audit Grand Champ de plus de vingt six mil livres dont il vous tirera descharges en son prochain compte eu premier article de sa despense.

J'ay entré dans sentimens que j'ay trouvé fort judicieux touchant 19 pour deux raisons. L'une que le changement de lieu fera cesser les despenses inutiles et dommageables des bastimens, l'autre que nous avons besoin d'un homme fidelle et d'autorité pour contenir en devoir les mal intentionnez et veiller sur la négligence intéressée d'autres qui se piquent de généralité à enrichir les vassaux aux despens de leur maistre et bienfaiteur.

J'ay donc envoyé un laquais exprès pour le mander de venir icy recevoir un bénéfice de 1 500 livres de rente et qui est autant couru et brigué que s'il valloit beaucoup plus, mais au lieu de venir, il m'escrit qu'il est indisposé quoy que je sache qu'il est guéry et qu'il peut aller à pied et à cheval sans incomodité. Je luy ay envoyé encore pour le mesme sujet mais s'il demeure dans des réserves et excuses comme il m'a fait par sa dernière response et qu'il ne vienne icy recevoir mes ordres et intentions, sur cela je disposeray du bénéfice en faveur d'un autre qui possible sera plus reconnoissant quoy que mérité, obligé de l'estre.

Pour l'avis que je vous avois donné, j'ay peine a me déterminer et sur l'employ et sur le choix. Il n'y a rien qui presse mais il ne seroit pas toutefois mauvais de prévenir un engagement. Je jointcs l'extrait du compte et seray bien ayse de savoir si vous estes satisfait de vostre voyage.

Archives nationales, 1 AP 396/519.

7 septembre 1667 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Monseigneur le comte

Je receus hier vostre lettre du 3^e par Christophle avec trois actes de la communauté de Vitré dont l'un est une relation de ce qui si est passé pour la députation aux Estats, l'autre une déclaration du Rpy tirée du greffe de Vitré, la 3^e une remonstrance du curé pour exclure ceux de la Religion P. R. des députations aux Estats, et bien que cette déclaration n'ait esté exécutée en aucune province du royaume, ny mesme en celle du Languedoc et que mesme M. du Bordage¹³⁷ ait présidé aux derniers Estats¹³⁸ et que vostre frère soit convié par les lettres du Roy à ceux-cy, néanmoins je veux croire que le curé de Vitré a esté porté d'un bon zelle de religion à faire sa remonstrance pour l'exclusion de ceux de ladite R. P. R., mais j'ay sujet de trouver à redire deux choses en son action, l'une de désirer le consentement du syndic, lequel ne fut jmais demandé qu'aux juges qui président de ma part à la communauté, l'autre de ne vous

¹³⁷ René IV de Montboucher, marquis du Bordage à Ercé-près-Liffré, était le principal seigneur huguenot de l'évêché de Rennes et était un des vassaux du duc de La Trémoille. Il bénéficiait d'un traitement particulier de Louis XIV car, comme son père, il avait toujours été un fidel serviteur du Roi, ayant servi aux armées sous les ordres du maréchal de La Meilleraye. A ce titre ses terres du Bordage, de Mézières, Chasné, Montboucher et Sérigné avaient été érigées en marquisat. Le marquis de Bordage avait été, par brevet du 28 août 1662, nommé commissaire pour l'exécution de l'Edit de Nantes en Bretagne. Son fils René V de Montboucher, qui débuta sa carrière en 1668 comme enseigne au régiment d'infanterie de Turenne, épousa le 25 septembre 1669 Elisabeth Gouyon, demoiselle de Quintin, seconde fille d'Amaury III Gouyon, marquis de La Moussaye et de Henriette de La Tour d'Auvergne.

¹³⁸ Les Etats en 1665 s'étaient tenus à Vitré du 17 août au 22 septembre 1665, l'ordre de la noblesse avait été présidé par le duc de Coislin.

avoir pas demandé la permission de faire cette remontrance, puisqu'il y estoit autant obligé par la civilité et le devoir de vous l'accorder par un /2/ mesme motif de religion et de piété qui m'eut fait entrer sur cela dans les mesmes sentimens que vous¹³⁹.

Le reste s'est bien passé à vostre satisfaction et à la mienne, estimant que c'est un mépris et une injure à des sujets quand ils ont recours à une autre autorité que celle de leur seigneur qu'ils la recognoissent par là où impuissante ou mal intentionnée pour la justice et le bien public et lors ce sont eux mesmes qui causent les violences quand ils les reçoivent par un juste ressentiment de leur seigneur qu'ils ont mesprisé pour eslever une autorité estrangère au dessus de la sienne et réclamer un autre nom que le sien, vous m'avouerez que ce sont des épines sur sa teste et des attentats contre celui que Dieu leur a donné et ordonné pour les conduire et gouverner.

Je suis l'homme du monde le plus ennemy des violence d'effet et de parolles et le plus porté à paronner à ceux qui recognoissent leurs fautes et voullant prévenir mes ressentimens par une véritable repentance, mais nous sommes en un temps (pour me servir de vos termes que je trouve fort significatifs) que les moins mauvais sont les meilleurs, c'est à dire les meilleurs des vauriens.

Vous ne sauriés mieux faire que de remplir ma procuration du nom de mon sénéeschal /3/, croyant qu'il s'aquittera avec honneur de cette commission et satisfera à la confiance que je prens a sa fidellité je n'ay rien à adjouster a celle que je vous ay escrite par Louis, sinon qu'estant fort satisfait de vostre conduite je n'auray rien plus à cœur que vostre satisfaction. Je me recommande à vostre grand vicaire et souhaite sa guérison.

Archives nationales, 1 AP 396/565-567

9 septembre 1667 - Thouars
Copie de la lettre de Monseigneur
à Madame la princesse

J'ay receu vostre lettre du 25 aoust, elle m'apprend avec joye la continuation de vostre bonne santé et de toute la famille, mais aussy l'incertitude des résolutions de l'ettat sur la distribution des h. charges où l'on propose de lever à ce qu'on m'escrit de Paris des personnes qui contre la dignité des affaires serviroient d'instrumens à démontrer à mon fils et à tout le monde qu'on le veut offenser, en luy préférant des gens non seulement au dessous de luy par leur naissance, mais suspects à l'estat et qui ne luy ont jamais rendu aucun service. C'est ce qui me fait fort douter que cette proposition ait esté faite et encore plus quelle ait esté approuvée et consentie par MM. de la province d'Holande.

J'at receu une lettre du petit prince de Talmond qui m'a surprise, ne le croyant pas encore sy avancé. Je souhaite qu'il soit aussy bon et sage qu'on le dit beau et joly. Je ferois scrupule de vous assurer et vous me feriés tort de douter que je ne sois tout à vous.

Archives nationales, 1 AP 396/567

1670-1674 *Pendant ces années Henri de La Trémoille, en son château de Thouars, était devenu le dernier témoin d'un monde révolu. Le 30 juillet 1670, il avait perdu son demi-frère Hannibal, âgé de 75 ans puis le 15 septembre 1672, son fils aîné le prince de Tarente, âgé de 51 ans.*

Henri de La Trémoille à la suite de ces décès se rapprocha de son second fils, Louis-Maurice, l'abbé de Saint-Sauveur de Charroux et de Sainte-Croix de Tallemond qu'il chargea dans son testament

¹³⁹ L'on ne peut qu'admirer la subtilité dont fait preuve le duc de La Trémoille dans cette lettre. Dans un premier temps il paraît approuver la procédure du curé de Vitré, dans un second temps il la condamne parce qu'il n'a pas respecté les règles hiérarchiques. L'on constatera que les ans venus il avait bien retenu les leçonc politiques que lui avaient donné sa mère et son oncle le duc de Bouillon.

du 21 janvier 1674 de la direction et administration de tous ses biens meubles et immeubles pendant la minorité de ses petits enfants. Il mourut le 22 janvier 1674 et fut inhumé dans le caveau de la collégiale du château.

30 juillet 1670 – Thouars
Commission d'Henri de La Trémoille
à MM. Boulonnois et Le Blanc

de faire l'inventaire après décès des biens d'Annibal de La Trémoille

Henri, duc de La Trémoille, de Thouars et de Loudun, pair de France, prince de Tallemont, compte de Laval, nous confians en l'affection et fidélité des Sieurs Boulonnois et Le Blanc, nos conseillers et secrétaires, avons par ces présentes signées de nostre main iceux commis et commettons pour faire l'inventaire de tous les meubles et effets, titres et enseignements demeurés du décès de deffunt Messire Annibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly, nostre frère naturel et de faire transporter le tout en nostre chasteau de Thouars à la réserve des meubles qui se trouveront dans la chambre haute et dans la sale basse du logis dudit deffunt et du linge estant dans le grand bahu de laditte salle que vous voulons estre delivrez à Madame ma princesse de Tarente, nostre belle-fille, comme aussi des meubles qui se trouveront en la chambre dudit logis où faisoit sa demeure la damoiselle du Bordage, sœur utérine dudit deffunt dont nous lui faisons don et encore d'une escuelle d'argent à oreille et de toute la vesselle d'estain, battrie et ustancilles de cuisine qui se trouveront en laditte maison. Comme aussi délivrerons à Anthoine Merceron, valet de chambre dudit deffunt les hardes et habits avec six chemises, un fusil, deux pistolets et une espée dont nous voulons aussi le gratifier. Promettans d'approuver et avoir pour agréable ce qui sera fait par lesdits Boulonnois et Le Blanc pour l'exécution de nostre présente ordre que nous avons signé de nostre main en nostre chasteau de Thouars, le trantiesme jour de juillet mils six cent soixante et dix.

Henry de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 389/3

21 janvier 1674 – Thouars
Le Testament de Henri de La Trémoille

Au nom du Père, du Fis et du Saint Esprit, amen, je Henry duc de La Trémoille, de Thouars et de Loudun, paire de France, prince de Tallemont, compte de Laval, Montfort, Guine, Jonvelles, Bénon et Taillebourg, vicomte de Rennes, Bais et Marcilly, baron de Vitray, Didonne, Berry et Maulléon, marquis d'Epinay, & puisque il plaist à Dieu gissant au lit, mallade de malladie corporelle, au chasteau de Thouars, toutefois par sa grâce, sein d'esprit, mémoire, pansée et d'entendement ; considérant qu'il n'y a rien plus certain que la mort, ny plus incertain que l'heure d'icelle, ne voullant et ne désirant mourir intestat, sans pourvoir au sallut de mon âme, ordonner de la sépulture de mon corps et disposer et ordonner de mes affaires, de mon propre mouvement, bon gré, par frenche et libre vollonté, sans aucune suggestion, induction ny persuasion d'aucunne personne, mais par ce que ainsy m'a pleu et plaist, je faict et faictz cettuy présent mon testament et ordonnée de dernière vollonté, que je dicte et nomme de mot à mot aus nottaires soubzigné de mon duché et pairie de Thouars ; que je les ais méné et envoyé quérir en la forme et manière quy s'ensuict.

Premièrement, je recommande mon âme à Dieu, mon créateur, le supliant par le mérite de la mort et passion de Jésus Crist mon sauveur et rédempteur, intercession de la très glorieuse Vierge Marie, sa mère, mon ange gardien et de tous les saintz et saintes du paradis, mon âme séparée de mon corps, il luy plaise la recevoir et colloquer au /2/ rang des bienheureux en son saint paradis, me voulloir pardonner mes faultes et pêchés et pendant que je seré en ce >>>>>>> monde, me faire la grâce de m'assister toujours de son saint esprit.

Quand à mon corps pour les funérailles d'icelluy, cérémonies, services (?) et prières, je mende pour ce mon fils le compte de Laval, abbé de Saint-Sauveur de Charroux et de Sainte-Croix de Tallemont,

auquel, par bonne et juste considération, je lesse la direction et administration de tous mes biens meubles et immeubles généralement quelconque, pendant la minorité de mes petits enfans ses neveux et nieces à l'exclusion de tous autres généralement quelconque et pour leur en rendre compte lorsqu'ils seront en aage de majorité.

Pour leurs partz et prochaines, veult et entend et ordonne que tous mes domestiques soient payés de ce qu'y leur peult estre dueub de gages et qu'ils soient vestus de dueuil comme pareillement les autres officiers du conseil de ma maison.

Revocquantz tous autres dictz testamentz et codicilles que je pourois avoir (?) faitz (?) jusque cetuy, voullant que ce soient veubz comme non advenue, voullant seulement que le /3/ présent soit son plésir et entier consentement (?) en tous ses poings. Pour exécuteur d'icelluy, jé esleu et nommé mondect fils le compte de Laval, auquel jé ordonné d'en prendre le soing et charge et d'y faire ce que sa bonne conduite et prudence jugera à propos, m'en raportant du tout à luy à l'entre>>>>ment et accomplissement duquel mon testament et ordonnance de dernière vollonté mesme au gouvernement des choses par moy y ordonnée, jé >>>>> obligé tous mes biens présents et future quoy que de droit >>>>>>>> et d'entretenir ny soient teneus s'il ne leur plaise et ay requis les notaires soubzsignés m'en voulloir juger et condempner.

Dont partant, nous notaires à la requeste, consentement et vollonté et ordonnement de Monseigneur, nous l'>>>>>> >>>>> condempné par le jugement et >>>>>>> > dudict Thouars les >>>>>>>>>> et laquelle il s'est soubzmis et à cest fin c'est personnellement estat >>>>>> par devant nous notaires.

Faict et passé, au chasteau de Monseigneur /4/ où de présent, Son Altesse faict de présent sa demeure, le vingt-uniesme jour de janvier mil six cents soixente quatorze sur l'heure d'une heure après minuict. Le dit (?) jour (?) nous, sousbsignez notaires, avons l'heu et relleu à mondect seigneur le présent son testament et ordonnance de dernière vollonté, qu'il a dict bien entendre et comprendre pour estre sa vray et dernière vollonté, en laquelle il a persisté et persiste et a déclaré ne pouvoir signer à cause de sa grande foiblesse et incommodité en laquelle il est à présent, causée tant pas la goutte que autrement, qu'y faict qu'il nous a ordonné de signer le présent son testament à sa requeste et ce que avons présentement faict ainsy signé et la mineutte des présentes Pellerin et Renault nottaire.

Pellerin, notaire

Renault, notaire

Archives nationales, 1 AP 398/18

ANNEXE 1

Estat des personnes que feu Monseigneur
avoit à son service
xxiiiie octobre 1604

I – Gentilshommes, secrétaires et domestiques

Monsieur de St-Xpfle (Charles de Saint-Christopfle)
Monsieur du Plessis (Zacharie du Bellay, sieur du Plessis-Bellay)
Monsieur de La Bourdillière (Laurent Chapeau, sieur de La Bourdillière)
Monsieur de La Sausaye
Monsieur de Sprengni
Monsieur de Joyère
Monsieur de La Berdonnière
Monsieur de La Berlandière
Monsieur de Moullière
Monsieur Rivet, ministre de l'Eglise dudit Thouars et de la maison de Monseigneur
Monsieur Rouhet, chef du conseil
Monsieur Dumonceau, secrétaire (Nicolas Dumonceau)
Monsieur de La Masure, aussi secrétaire
Monsieur Dumonceau, secrétaire
Monsieur Chanvernan, secrétaire
Monsieur Dai>>>>ps
Monsieur Demeufves
Monsieur de Beaumont
Monsieur de Bombergue
Gayaul, vallet de chambre
Jehan Boullonnois, [concierge]
Bonneval (?)
L'apotecaire
L'Isle
[Antoine] Courbois
Boulliaud
Hannibal
Le Basque
Illisible
Le tailleur de Madame
Abraham
Le garçon des filles
Sept pages à Monseigneur
Deub pages à Madame

Quatre laquays à Monseigneur
Deub laquays à Madame
Jacques Loude, escuyé de Monseigneur
Jehan de Bergerac
Pierre de La Bose, cuisinier de madame
Chasteaudin, somellier de Monseigneur
L'Houmeau, somellier de Madame
Simon Loude, fruictier
Jehan Grignon, garçon d'office
Deubx garçons cuisinier
x..., garçon du fruictier
Pierre Gallou, lavendier
Georges Periot, mareschal
Briand, comm> et l>>>>>
x...
[Jacques Guérin], l'argentier
Claude Mayé, cocher de Monseigneur
Henry Richelot, cocher de Madame
Jacques Roulx, mulletier de Monseigneur
Pierre Guinet, mulletier de Madame
Le garçon du cocher de Monseigneur
La garçon du cocher de Madame
Le garçon du mulletier de Madame
Jehan Barbier, chariottier
Le garçon du chariottier
Quatre palfreniers
Le Grand Jacques botelleur de foing

II – Les damoiselles

Mademoiselle de La Bourdillière
Mademoiselle de La Vaucelles
Mademoiselle de La Serpinière
Mademoiselle de Villarme
Mademoiselle de Meursay
Marie, fille de chambre de Madame
Jehanne
Thoinnette
Ester
La nourisse
Denise
Marguerite

La femme de Courbois

Nombre total : iiiixxix (89) personnes

Archives nationales, 1 AP 298/115

ANNEXE 2
La maison du duc de La Trémoille
circa 1619

-=-

Estat des personnes qui sont d'ordinaire pres de :

- 1 Monseigneur
- 2 M. Brusse, 2 s. (Adam de Brusse, maître d'hôtel)
- 3 M. de Liques, 3 s.
- 3 M. du Plessis, capitaine, 3 s. (Zacharie du Bellay, sieur du Plessis)
- 2 M. de Chastillon, 2 s. (Hector de Préaux, sieur de Chastillon)
- 2 M. de St-Marsolle, 2 s (Isaac Farou, sieur de Sammarçolles)
- 2 M. de Fourchefière, 2 s. (Josias Marvillaut, sieur de Fourchefière)
- 2 M. de Lescure, 2 s.
- 2 M. de Bois-Girault, 2 s.
- 2 M. d'Auvilliers, 2 s. (Pierre Frétard, sieur de Haut-Villiers)
- 2 M. de Ponlieu, 2 s.
- 2 M. de Boumoy, 2 s.
- 2 M. de La Grange, 2 s.
- 3 M. de Chauvigny, M. de Courllieu, 2 s.
- 1 M. de Fuolles, 1 s.
- 6 Six pages
- 4 Quatre lacquais
- 1 Ung valet de garde robbe
- 1 Ung feurrier
- 3 A la cuisine 3 s.
- 2 A l'office 2 s.
- 5 Cinq palfreniers
- 1 Ung à M. de St-Cristofe
- 1 Le mareschal
- 1 Le vivandier
- 1 Ung homme à la grange
- 4 Quatre pourvoyeurs
- 1 Ung boullanger
- 1 Une servante de cuisine
- 1 Pelleus (Pierre Pelleus)

>>>

65

Autres qui ont esté presque toujours ordinaires :

- 3 M. du Plessis-Bellay, 3 s.
- 2 M. de La Verdonnière, 2 s.
- 2 M. de La Bussonnière, 2 s;
- 2 M. de La Vauguyon, 2 s.
- 2 M. de Rochefort, 2 s.
- 2 M. de Baugé, 2 s.
- 2 M. de La Girardrie, 2 s;
- 2 M. de La Garnerie, 2 s;
- 2 M. de Salle, 2 s.
- 3 M. de La Grize, 3 s.
- 2 M. du Coudray, 2 s.
- 2 M. de Marconnay, 2 s;
- 2 M. de Villeneuve, 2 s.
- 2 M. de Surin, 2 s;
- 1 Ung fauconnier à M. de Bois-Giraul

>>>

31

Etat des chevaux :

- Vingt-quatre chevaux à Monseigneur, compris celle du mareschal
- Cinq chevaux à MM. du Plessis
- Trois chevaux à M. de La Verdonnière
- Deus à M. de St-Cristofe
- Deus à M. de Chastillon
- Deus à M. de Fourchetière
- Deus à M. de Liques
- Deus à M. de Ponlieu
- Deus à M. de St-Marsolle
- Ung à M. de Lescure
- Ung à M. de Courlieu
- Ung à M. de Chauvigny
- Ung à M. de Bois-Girault
- Ung à M. Dumonceau

>>>>

51 chevaux

Il y a outre cela les chevaux de MM. de La Grange, d'Auvilliers & de Brumon qui sont au quartier.

Archives nationales, 1AP 394/159

ANNEXE 3

-=-

Estat des personnes qui sont au train de Monseigneur à Thouars le premier février 1655

- 1 Monseigneur
- 2 Mademoiselle de Tarente (Charlotte-Amélie de La Trémoille)
- 3 Madame Margueritte
- 4 M. Le Maistre
- 5 M. de Puijardin
- 6 M. de Pommier (Joachim de Gozeraud, écuyer, sieur de Pommier, maître d'hôtel).
- 7 M. du Marais
- 8 M. l'aumosnier
- 9 M. de Chambonneau (Bonaventure Vaillant, écuyer, sieur de Chambonneau, conseiller et secrétaire)
- 10 M. de La Fond (David de La Fond, premier valet de chambre)
- 11 M. de La Paire (Louis Biguot, sieur de La Perrière, valet de chambre)
- 12 Missé
- 13 Coyttivy
- 14 Migaudon, page
- 15 Lomfroy, page
- 16 Vilenceau, page
- 17 Briul, page
- 18 François vallet de pied
- 19 Coclin, valet de pied
- 20 Bergeron, valet de pied
- 21 Pierrot, valet de pied
- 22 Le valet de Mlle de Tarente
- 23 Marot, chef d'office
- 24 Nicolas, garçon d'office
- 25 Nicolas, garçon d'office
- 26 Maistre François, escuier de cuisine
- 27 Daniel, ayde de cuisine
- 28 M. Allexis, trompette
- 29 Maistre Henry Luisse (huisse)
- 30 Haydoin, chasseur
- 31 La femme de cuissine
- 32 M. l'argentier
- 33 Le valet de M. Le Maistre
- 34 Le valet de M. de Puijournain
- 35 Le valet de M. du Marais
- 36 Le valet de M. Chambonneau

37 Le valet de M. l'aumosnier

Estat de ceux qui ont leur argent à despendre

38 Le mareschal

39 Bellerocche, cocher de S.A.

40 Grenoble, postillon

41 Simon, garçon du cocher

42 Le Lorain, cocher du chariot

43 Le Frizé, postillon

44 La Perrière, maître palfrenier

45 Petit Jean palfrenier

46 La Fontaine, palfrenier

47 La buandière

48 Ragot, granger

Estat des Chevaux

8 juments de carosse

7 chevaux isabelles

8 chevaux de selle à Monseigneur

2 poulains qui n'ont que du son

Le cheval de M. Le Maistre

Le cheval de M. de Puy Jourdain

Le cheval de M. du Marais

Le cheval de M. Chambonneau

Le cheval de M. Migaudon

Le cheval de M. Alexis

Le grand cheval de tombereau

4 autres cheveaux de tombereau

Le cheval de Hedein

Archives nationales, 1AP 409

ANNEXE 5

Mémoire de ce que doit monter la journée

Pain suivant l'ettat x douzaines i de pains, à vj s. la douzaine ----- iij l. vj d.

Sommellerie

Vin suivant l'estat 31 pintes de la provision-----néant

Fruiterie

Sucre demie livre ----- xiiij s.

En tous fruits ----- xx s.

Chandelle

Suivant l'estat 3 livres ii chandelles, à x s/ la livre -----xxxix s.

Cuissine

37 l de grosse viande à 4 s la livre ----- vii l. viij s.

1 chapon pour le potage de Monseigneur ----- xij s.

2 poulets pour Madamoisselle de Terente ----- xij s.

Une issue pour entrée -----néant

2 pottages de grosse viande -----néant

2 plats de rosti de grosse viande-----néant

2 plats de menu ----- xxx s.

soupe en tout pottages -----néant

2 plats de grosse viande rostie -----néant

Pour faire des entrées 8 l. de grosse viande----- xxxij s.

Un plat de menu ----- xv s.

4 livres de lard ----- xxxij s.

1 l. de beure ----- x s.

1 douzaine d'œufs ----- v s.

Epicerie et sel ----- v s.

En chicourée blanche ----- iij s.

Xj personnes qui ont leur argent à desparéer ----- iij l. xvij s.

L'escurie

Pour 35 cheveaux il faut par jour 26 boiceaux d'avene (avoine),

à six solz le boiceau ----- vi, l. xvi s.

Journée ----- 34 l. 6 s. 22 d.

Archives nationales, 1AP 409

ANNEXE 4

Discours sur le sujet des commissions données pour le Razement
des Temples de ceux de la R. P. R. par T. L. E. D. D. H¹⁴⁰.

Quand Dieu permit que le schisme divisât et deschirast l'Eglise et les Estats, il semble que les Princes estoient obligés de joindre leur espée et leur autorité aux anathèmes de l'Eglise afin ou de ramener les auteurs et complices de tels attentais à leur devoir, ou de les réduire en poudre par les foudres de la puissance ecclésiastique et séculière. A quoy s'employèrent avec telle vigueur le Pape Léon X et le Roy François Ier que leurs projets eussent esté convertis en des effets salutaires sans la mort inopinée de l'un et de l'autre ; mais la jeunesse et le peu d'expérience du Roy Henri II, son fils, permit que le feu caché sous les cendres de son père se rallumast avec plus de violence qu'auparavant et se réunist aux flammes de cette détestable ligue, qui réduisit presque tout le royaume en cendre sous les règnes de ses enfants pupilles. Dans ces conjonctures et ces extrémités, Dieu suscita ce grand et incomparable monarque, le Roy : Henry IV^e, pour estouffer le feu de ces divisions, réconcilier les esprits, arracher le désir de vengeance et réunir sous la parfaite obéissance de leur souverain tant d'esprits altérés, tant de soldats excités au sang et au pillage, tant de généreuse noblesse altérée de la soif du sang les uns des autres. Le moyen que ce grand Roy jugea le plus nécessaire pour établir une succession assurée à ses enfans et une paix inébranlable à son Estat, fut premièrement de renoncer à l'hérésie, et d'embrasser la religion catholique, apostolique et romaine, sans quoy une sûreté et confiance réciproque ne se pouvoit établir ; et secondement d'assurer le repos et la religion de ceux dont il ne pouvoit refuser d'entériner les requestes, après les avoir luy mesme présentées, et desquels il avoit esté le général et le protecteur ; avant que d'estre leur roy ; plus obligé par conséquent de les garantir de toute oppression, en attendant que Dieu touchast leurs cœurs par les exemples. Les prières et les prédications de ceux dont la vocation et la fonction les oblige plus particulièrement à procurer la conversion et le salut des âmes. A ces sentimens très pieux et très sages concoururent tous les advis des plus grands hommes de son conseil et de son siècle, qui ne trouvèrent point d'autres expédiens que de permettre à ceux de la R. P. R. l'exercice extérieur et public de leur religion, aussy libre que le sentiment intérieur, et pour cet effet de bastir des temples en plusieurs endroits convenus par des commissaires de l'une et de l'autre religion, et approuvés par Sa Majesté par un édit public et solemnel, vérifié dans les cours souveraines, qui passoit à l'advenir pour une loy fondamentale de l'Estat, qui ne pouvoit estre esbranlée sans en saper les fondemens, établir le désordre et la confusion partout, causer toutes sortes de malheurs et mettre la dernière main à la ruine et désolation de cette monarchie. Ce n'est donc plus une populace ramassée, qu'il estoit facile de dissiper et de détruire dans son commencement ; c'est maintenant un membre considérable dans l'Estat, formé d'un très grand nombre de familles espendues dans toutes les provinces. Ce n'est plus une hérésie naissante qu'il falloit estouffer dans le berceau ; c'est un party formé de plusieurs Roys, Electeurs, Princes et Républiques très puissantes. C'est donc errer en fait et en droit que de penser seulement à le détruire, puis que, réunis ensemble par les liens indissolubles de la religion et de l'intérêt, ils se croiront tous obligés de se maintenir contre leurs ennemis, et se sentiront percer et transpercer par le flanc de leurs frères, qui l'ont si souvent exposé et opposé aux ennemis de leur foy et de leur party. Les exemples ou plustost les leçons de ce grand et incomparable monarque doivent convier son petit-fils, comme très digne héritier de ses vertus et de ses couronnes, à maintenir, comme il a fait jusques icy, l'observation inviolable des édits qu'il a confirmés, et de n'esbranler

¹⁴⁰ Dans ce très curieux discours, Henri de La Trémoille, à contre courant des intentions de Louis XIV, s'appuyant sur l'exemple d'Henry IV, défend les droits des protestants d'avoir "l'exercice extérieur et public de leur religion, aussy libre que le sentiment intérieur". Cette position personnelle et originale explique son attitude bienveillante envers le petit "troupeau" réformé de Thouars. Cette tolérance basée sur l'internationalisme, le nombre et la qualité des protestants ainsi que sur sa légitimité donnée par le temps et les édits, a toutefois ses limites, comme le révèle sa violente diatribe contre les jansénistes accusés de vouloir troubler l'Eglise et l'Etat par leur hérésie. Ce document fait parti du registre de correspondance d'Henry de La Trémoille publié par Hugues Imbert au siècle dernier dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXI, 1866, p. 280-284.

jamais une paix qu'il a établie par sa valeur et par sa prudence, de n'ordonner point à un corps afoibly par des guerres estrangères et civiles, au lieu d'un bon régime, des excès violents et capables de le faire retomber dans une rechute plus funeste et plus malheureuse que la première. Dieu destourne de la personne et du règne de Sa Majesté les funestes présages qui peuvent se tirer de semblables conseils, que les mauvais François lui insinuent, pour accroistre plustost ses peines que son Estat et pour réduire de fidelles sujets dans la nécessité de mourir plustost en gens de bien qu'en bestes et en victimes des ennemis de sa personne et de son Estat. Après donc que ces désolés et fidelles sujets, percez de regret et d'amour pour leur religion, leur patrie et leur Roy, ont dépeint à ses pieds l'image de leurs maux, ils attendent de cette excellente et souveraine main d'en recevoir l'adoucissement par une solemnelle et publique révocation de ces commissions extorquées, qui ne tendent qu'à resprendre le sang et rallumer les feux. Il n'en est pas de mesme de ceux qui depuis peu de temps ont refusé l'obéissance qu'ils doivent au Saint-Siège et au Roy, puis qu'un très petit nombre de gens, sans traicté public, sans légitime sujet ny prétexte apparent, au préjudice et au mespris de l'Eglise et de l'Estat, a voulu troubler l'un et l'autre. Ils ne peuvent pas soustenir, comme ceux de la R. P. R., qu'il leur ait esté rien promis ou permis, approuvé et consenti par l'Eglise et par le Roy, qui sont esgalement obligés de procurer le repos qu'on a troublé et le salut de ceux qui se veulent perdre par un schisme, que leur opiniâreté a converty en hérésie et que l'autorité ecclésiastique et séculière doit réduire à néant, sans crainte d'estre accusée de violence, puis que ce sont eux qui causent les violences quand ils viennent à les recevoir, et que, comme criminels et rebelles, ils peuvent beaucoup souffrir, mais non pas des injures, non persécution pour justice, mais une juste punition par toutes les règles et les formes de la justice. Ainsy la bonté et la justice du Roy s'exerçant avec un esgal tempérament sur les uns et sur les autres, ils seront esgalement obligés à prier Dieu, comme faisoient les anciens chrestiens pour les Empereurs, qu'il donne à Sa Majesté très chrestienne un conseil fidelle, un peuple obéissant, des armes victorieuses et une gloire sans fin.

ETAT DES SOURCES

I - SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales

Fonds La Trémoille :

- 1 AP 393 - Correspondance du duc de La Trémoille
- 1 AP 394 - Correspondance du duc de La Trémoille
- 1 AP 396 – Registre de correspondance pour les années 1649-1667¹⁴¹.
- 1 AP 397 – Registre de correspondance pour les années 1640-1650.
- 1 AP 430.- Correspondance de Marie de La Tour datée)
- 1 AP 431.- Correspondance de Marie de La Tour (non datée)
- 1AP 679 - Correspondance du médecin Testard

Fonds Rohan-Bouillon :

- 273 AP 180 - Correspondance à Elisabeth de Nassau

Bibliothèque de l'Université de Leyde,

- BPL 302 – Correspondance de Paul Geslin de La Piltière à André Rivet.

Archives départementales d'Ille et Vilaine

- C 2650, 2651 Procès-verbaux des sessions des Etats de Bretagne en 1623 et 1628.

II - SOURCES IMPRIMEES

A

J. ANDRIEUX, “ Lettres de consolation à Madame de La Trémoille sur la mort de Mademoiselle sa fille ”, *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français (B.S.H.P.F.)*, 1861, tome X, p. 259-269 et 356-385.

Denis-Louis-Martial AVENEL, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, Coll. Documents inédits sur l'histoire de France ”, Paris, 8 vol, 1853-1877.

J. AYMON, *Actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France...* , La Haye, 1705, 2 vol.

B

Maréchal de BASSOMPIERRE, *Journal de ma vie. Mémoires (1586-1640)*, Ed. Marquis de Chantérac, Renouard, Paris, 1870-1877, 4 vol.

Elie BENOIT, *Histoire de l'Edit de Nantes et sa révocation*, Delft, 1693-1695, 5 vol.

M. BOUCHITTÉ, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Paris, 1862.

¹⁴¹ Ce registre a été publié en grande partie par Hugues Imbert (Cf. *Infra*)

D

Charles DANGIBEAU, “Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620”, *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1878, p. 63-384.

Philippe DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou escrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs plusieurs grands personnages de la chrestienté, depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, Louis Elzevier, Amsterdam, 1651-1652, 2 vol.

Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol.

F

FONTENAY-MAREUIL, *Mémoires*, Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XIX, Didier, Paris, 1857.

G

Pierre GRILLON, *Les papiers de Richelieu - Section politique intérieure - Correspondance et papiers d'état*, tome III : 1928, Pedone, Paris, 1979.

H

Suzanne d'HUART, *Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1970.

Suzanne d'HUART (Éditeur), *Lettres de Turenne extraites des Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1971.

I

Hugues IMBERT, “Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars”, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXI, 1866, p. 35-364.

Hugues IMBERT, “Mémoire de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoille (1661)”, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXII, 1867, p. 89-129.

Hugues IMBERT, “Lettres de Catherine de Parthenay, Dame de Rohan-Soubise et de ses deux filles Henriette et Anne à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille”, *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2me Série, Tome XII, 1872, p. 41-161.

Hugues IMBERT, “Lettre au ministre de l'instruction tendant à ce que le château de Thouars soit transformé en un établissement d'enseignement public”, *Bulletins de la Société de Statistique, Sciences Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, N° 1-2 - janvier-février 1872, p. 248-251 et vœu en ce sens émis par la dite Société le 14 décembre 1871, *Ibid.*, p. 252-253.

Hugues IMBERT, “Découvertes des sépultures de Claude de La Trémoille, Marie de La Tour d'Auvergne et Isabelle de La Trémoille”, *Bulletins de la Société de Statistique, Sciences Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, N° 1 - janvier 1873, p. 427-439¹⁴².

Hugues IMBERT, *Documents inédits sur Thouars et les environs*, Thouars-Niort, 1879-1881, 3 vol.

Bruno ISBLED (Éditeur), *Moi Claude Bordeaux...*, journal d'un bourgeois de Rennes au 17e siècle, Editions Apogée, 1992.

¹⁴² En appuis de cette communication Hugues IMBERT a publié (p. 434- 439) le “Portrait de Madame la duchesse de La Trémoille fait par elle même” extrait de *La galerie des Portraits de Mademoiselle de Montpensier*, Didier, 1860, p. 35 et suivantes.

L

Henri-Charles de LA TREMOILLE, prince de Tarente, *Mémoires*, Leyde, 1767.

Charlotte-Amélie de LA TREMOILLE, comtesse d'Altenbourg, *Mémoires*, Ed. Edouard de Barthélemy, Genève, 1876.

Louis-Charles de LA TRÉMOILLE (duc), *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877.

Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890-1896, 5 vol, tome IV.

Louis-Charles de LA TREMOILLE et Henri CLOUZOT, *Les Fiefs de la Vicomté de Thouars d'après l'inventaire inédit de Jean-Frédéric Poisson en 1753*, L. Clouzot Libraire-éditeur, Niort, 1893.

Pierre LEROY et Hans BOTS, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA – Holland University Press, Amsterdam et Maarssen, 1987.

M

Paul MARCHEGAY, *Original letters to the Trémoille family, chiefly from Elizabeth, Queen of Bohemia*, J. B. Nichols and Sons, London, 1863.

Paul MARCHEGAY, "Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille, sa sœur", *Archives historiques du Poitou*, Tome I, 1872, p. 203-296.

Paul MARCHEGAY, *Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille publiés d'après les originaux*, Sandoz et Fischbacher, Paris, 1872, 112 p.

Paul MARCHEGAY, "Correspondance de Marie de La Tour, duchesse de La Trémoille avec le ministre Alexandre Morus pendant le séjour de ce dernier en Angleterre de janvier à juin 1662" *B.S.H.P.F.*, tome XXI, 1872, p. 136-148, 226-235, 278-286.

Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, Les Roches-Baritaud, 1875, 137 p¹⁴³.

Paul MARCHEGAY et Hugues IMBERT, "Lettres missives originales du seizième siècle (100 femmes et 200 hommes) tirées des archives du duc de La Trémoille", *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2me Série, Tome XIX, 1881, p. 1-463.

Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Paris, 1887, LXXIII + 375 p.

I. MESCHINOT de RICHEMOND, "Diaire de de Joseph Guillaudeau, sieur de Beaupréau (1584-1643)", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXXVIII, 1908.

Mlle de MONTPENSIER, *Mémoires*, Chez Vender Hey, Anvers, 1730, 6 tomes en 3 volumes.

Claude-Guy ONFRAY, *Livre des Baptêmes, Mariages & Mortuaires de l'Eglise réformée assemblée à La Moussaye en Plénée-Jugon Depuis l'an 1619 jusques en l'an 1683*, Res Universis, 1992.

Abbé Paul PARIS-JALLOBERT, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne. Eglise protestante de Vitré*, Rennes, 2 vol., 1890-1894

Q

¹⁴³ Recueil de lettres publiées précédemment par Paul Marchegay dans les volumes VI (1857), XV (1866) et XXIII (1874) du Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français.

E. QUESNET et P. PARFOURU, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Ille et Vilaine. Archives civiles, Série C. Tome II, Intendance de Bretagne (supplément) et Etats de Bretagne*, Rennes, 1892.

R

Cardinal de RETZ, *Oeuvres*, Éd. Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot, La Pléiade, 1984.

S

Charles SAMARAN, *Archives de la Maison de La Trémoille (Chartriers de Thouars et de Senant, papiers Duchatel)*, Honoré Champion, Paris, 1928.

SAINTE-MARTHE (de), *Histoire généalogique de la Maison de La Trémoille*, Paris, 1668.

SAINTE-SIMON, *Mémoires*, Éd. Y. Coirault, La Pléiade, 1983- 1988, 8 vol.

T

TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, Éd. Antoine ADAM, La Pléiade, 1960-1961, 2 vol.

Hervé TIGIER, *La Bretagne de bon aloi. Répertoire des arrêts sur remontrance du Parlement de Bretagne (1554-1789) conservés aux Archives d'Ille et Vilaine*, Hervé Tigier, 1987.

Jean Luc TULOT, *Correspondance du marquis et de la marquise de la Moussaye*, Coll. Pages d'archives, Editions Honoré Champion, 1999.

Jean Luc TULOT, *Correspondance de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémoille, (1601-1665)*, Saint-Brieuc, Edition provisoire du 1er août 1999.

W

Henriette de WITT (Née Guizot), *Mémoires de Madame de Mornay*, Paris, 2 vol., 1868-1869.

BIBLIOGRAPHIE

A

M. S. ANDERSON, *War and Society in Europe of the Old Regime (1618-1789)*, Fontana paperbacks, 1988.

Abbé A. ANGOT, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, 9^e édition, Editions régionales de l'Ouest, Mayenne, 2006, 4 vol.

Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1973.

Colette AUBRY, " Marie de La Tour d'Auvergne ", *Mémoire vivante du Pays Thouarsais*, Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays Thouarsais, N° 4, 1998, p. 10-29.

B

H. et J. BAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou, Poitiers-Fontenay-le-Comte, 1891-19..*, 6 vol. parus jusqu'à May.

Katia BÉGUIN, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand siècle*, Champ Vallon, 1999.

Eric BERBUDEAU, *Thouars et le Thouet*, Editions de La Nouvelle République du Centre Ouest, 1994.

Yves-Marie BERCÉ, *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Nouvelle histoire de la France Moderne – 3, Le Seuil, 1992.

Jean BERENGER, *Turenne*, Arthème Fayard, 1987.

Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la société française de la Renaissance*, Librairie Droz, Genève, 1990.

P. V. J. BERTHRE de BOURNISEAUX, *Histoire de Thouars*, Niort, 1824, Réédition Res Universis, Paris, 1992.

François BLUCHE, *Louis XIV*, Arthème Fayard, 1986.

C

Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, Arthème Fayard, 1981.

Michel CARMONA, *Richelieu, l'ambition et le pouvoir*, Arthème Fayard, 1983.

Pierre CHEVALIER, *Louis XIII*, Arthème Fayard, 1979.

Jack Alden CLARKE, *Huguenot Warrior : the Life and Times of Henri de Rohan, 1579-1638*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1966.

Jean-Marie CONSTANT, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVIe-XVIIe siècles*, Hachette, 1985.

Françoise CHEVALIER, *Prêcher sous l'Edit de Nantes. La prédication réformée au XVII^e siècle en France*, Labor et Fides, Genève, 1994.

Bernard COTTRET, *1598, L'Edit de Nantes*, Perrin, 1997.

Comte de CARNÉ, *Les Etats de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789*, Paris, 1875, 2 vol.

James B. COLLINS, *Estates and Orders in Early Modern Brittany*, Cambridge University Press, 1994.

Henri COURTEAULT, “ Annibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly. Sa relation inédite du combat du faubourg Saint-Antoine ”, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, tome LVIII, 1921, p. 216-307.

Liliane CRÉTÉ, *La Rochelle au temps du Grand Siège, 1627-1628*, Perrin, 2001.

Alain CROIX, *La Bretagne aux 16e et 17e siècles. La vie-la mort-la foi*, Paris, 1981, 2 vol.

Alain CROIX (Coordination), *La Bretagne d'après l'Itinéraire de Monsieur Dubuisson-Aubenay suivi du Profit de la Bretagne par Jean-Baptiste Babin (1663)*, Presses Universitaires de Rennes – Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, Rennes, 2006.

D

Jean-Paul DESPRAT, *Les bâtards d'Henri IV. L'épopée des Vendômes (1594-1727)*, Perrin, 1994.

Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, Ed. de Fallois, 1992.

A. DEBIDOUR, *La Fronde angevine. Tableau de la vie municipale au XVIe siècle*, Paris, 1877.

DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, 2^{ème} Edition, Paris, 1770-1786, 15 vol et 3^{ème} Edition complétée par Badier, Paris, 1863-1876, 19 vol.

G. DEREGNAUCOURT et D. POTON, *La vie religieuse en France aux XVIe - XVIIe - XVIIIe siècles*, Editions Ophrys, 1995.

Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993.

Pierre et Solange DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée 1579-1638*, Perrin, 2000.

P. DEZ, *Histoire des protestants et des Eglises réformées du Poitou*, Tome I, La Rochelle, 1936.

François DORNIC, *Le fer contre la forêt*, Coll. De mémoire d'homme : l'histoire, Editions Ouest-France, 1984.

DROUYNEAU de BRIE, *Mémoires de la ville de Thouars (1742)*, Ed. Jean Luc Tulot, Saint-Brieuc, 1999.

Yves DURAND, *Les solidarités dans les sociétés humaines*, Coll. L'Historien, P.U.F., 1987.

E

Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, Calmann-Lévy, 1974, Edition de poche, Préface de Roger Chartier, Coll. Champs, Flammarion, 1985.

Norbert ELIAS, *La civilisation des moeurs*, Calmann-Lévy, 1973, Edition de poche, Coll. Agora, Pocket, 1976.

Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, 1975, Edition de poche Coll. Agora, Pocket, 1990.

F

Robert FAVREAU (Dir), *Histoire du Diocèse de Poitiers*, Ed. Beauchesne, Paris, 1988.

E. FRAIN de La GAULAYRIE, *Tableaux généalogiques, notices et documents inédits au soutien du mémoire où il est fait mention de plusieurs familles établies à Vitré et paroisses environnantes aux XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Vitré, 3 vol, 1889-1898.

Henri FROTIER de La MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes, 1650-1912*, réédition augmentée de l'édition de 1912, Mayenne, 1986, 6 vol.

Madeleine FOISIL, *La vie quotidienne au temps de Louis XIII*, Hachette, 1992.

G

Janine GARRISSON, *L'Homme protestant*, Ed. Complexe, réédition 1986.

Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes et sa révocation*, Le Seuil, Paris, réédition, 1987.

Pierre GOUBERT, *Mazarin*, Arthème Fayard, 1990.

Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE, *Les Français et l'Ancien Régime*, Armand Colin, 2 vol. 1991.

A. GOUGET, *Armorial du Poitou*, Réédition, Librairie Ancienne & Moderne Brissaud, Poitiers, 1994.

Abbé GUILLOTIN de CORSON, *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, Rennes, 1897-99, 3 vol, Réédition Le Livre d'Histoire, Paris, 1999.

H

Frères HAAG, *La France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol. et Slatkine reprints, Genève, 1966 ; 2^{ème} édition publiée sous la direction d'Henri Bordier, Paris, 1677-1888, 6 vol.

Paul HAMON, "Les Carmes de Quintin et leur couvent (De 1619 à nos jours)", *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, tome CXVI, 1987, p. 131-156.

Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN, *Les valeurs chez les mémorialistes su XVII^e siècle avant le Fronde*, Editions Klincksiek, 1979.

Françoise HILDESHEIMER, *Fléaux et société : de la Grande Peste au choléra, XIV^e-XIX^e siècles*, Coll. Carré-Histoire, Hachette, 1993.

I

Hugues IMBERT, " Histoire de Thouars ", *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres*, 2e série, tome X, 1870, Réédition Office d'édition du livre d'histoire, Paris, 1996.

Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford University Press, 1998.

J

Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1664*, Fayard, 1989.

K

J. P. KENYON, *Stuart England*, Coll. The Pelican History of England, Penguin Books, 1982.

René KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, réédition augmentée de l'édition de 1886, Mayenne, 1978.

L

J. P. LABATUT, *Les ducs et pairs de France au XVIIe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1972.

Jean-François LABOURDETTE, " Fortune et administration des biens des La Trémoille au XVIIIe siècle ", *Annales de Bretagne*, tome 82, 1975, p. 163-177.

Jean-François LABOURDETTE, " L'administration d'une grande terre au XVIIIe siècle : le Comté de Laval " *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, Nouvelle Série, 1977, p. 53-169.

Elisabeth LABROUSSE, *La révocation de l'Edit de Nantes. Une foi, une loi, un roi*, Payot/Labor et Fides, 1985.

Monique LANGLOIS, *Etude historique, administrative et économique de la seigneurie de Quintin jusqu'en 1682*, Thèse de l'Ecole de Chartres, Paris, 1944.

François LEBRUN, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, Paris, 1975.

Emmanuel LE ROY-LADURIE, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Coll. Champs, Flammarion, 2 vol, 1983.

Emmanuel LE ROY-LADURIE, *L'Ancien Régime*, Coll. Pluriel, Hachette, 2 vol., 1993.

Daniel de LICQUES et Jean DAILLE, *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly,....* Leyde, chez Bonaventure et Abraham Elsevier, 1647, in-4°.

Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, SEDES, Paris, 1968.

Georges LIVET, *La guerre de trente ans*, Coll. Que sais-je ?, P.U.F., 2° Ed., 1966.

M

Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby*, Paris, 1895.

Hubert METHIVIER, *La Fronde*, P.U.F., 1984.

Robert MANDROU, *La France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Nouvelle Clio, P. U. F., 1967.

Roland MOUSNIER, *L'Homme rouge ou la vie du Cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1992.

Robert MANDROU, *Introduction à la France moderne (1500-1640)*, Coll. Evolution de l'humanité, Albin Michel, 1974.

Roland MOUSNIER, *Les institutions de la France sous la Monarchie absolue (1598-1789)*, P.U.F., 1974-1980, 2 vol.

Robert MUCHEMBLED, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Coll. Coursus, Armand Colin, 1996.

Robert MUCHEMBLED, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1998.

O

OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, 2e édition, Rennes, 1845-1853, 2vol.

P

Georges PAGÈS, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648*, Payot, Réédition 1991.

David PARKER, *La Rochelle and the French Monarchy : Conflict and Order in Seventeenth Century France*, Royal Historical Society, London, 1980.

Michel PERNOT, *La Fronde*, Ed. de Fallois, 1994.

Jean-Christian PETITFILS, *Louis XIV*, Perrin, 1995.

Jean-Dominique PIERUCCI, *Un bâtard d'illustre maison : Hannibal de La Trémoille (1595-1670)*, Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Deuxième série, tome V, 1972, p. 3-41 et p. 445-475 et tiré à part de ladite Société, Niort, 1973.

René et Suzanne PILLORGET, *France baroque, France classique*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1995, 2 vol.

Barthélemy POCQUET, *Histoire de Bretagne*, tome V, Rennes, 1913.

J. J. POELHEKKE, *Frederik Hendrik, prins van Oranje. Een biografisch drieliuk*, Walburg Pers., Zutphen, 1978.

Pol POTIER de COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 6e édition, Mayenne, 1986, 2 vol.

Q

Jean QUENIART, *La Révocation de l'Edit de Nantes. Protestants et catholiques français de 1598 à 1685*, Declée de Brouwer, 1985.

R

Orest RANUM, *La Fronde*, Le Seuil, 1995.

Elisabeth RESCAN et Thierry de LA FOURNIERE, *Une communauté protestante en Bretagne : Vitré (1560-1685)*, Mémoire de maîtrise, Rennes II, 1982.

Michel-Edmond RICHARD, *La vie des protestants français de l'Edit de Nantes à la Révolution (1598-1789)*, Les Editions de Paris, 1994.

S

Frédéric SAULNIER, *Le parlement de Bretagne 1554-1790*, Rennes, 1909, 2 vol.

Ellery SCHALK, *L'Épée et le Sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Champ Vallon, 1996.

Georges SERR, *Henri de Rohan : son rôle dans le parti protestant de 1610 à 1616*, Aix-en-Provence, 1946 et *Henri de Rohan : son rôle dans le parti protestant de 1617 à 1622*, Société d'Histoire du Protestantisme Français, Paris, 1975.

T

Victor L. TAPIÉ, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Coll. Champs, Flammarion, 1980.

Jean Luc TULOT, “ Histoire de l’Eglise réformée de Vitré au XVIe et XVIIe siècle ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, 1996, N° 53, p. 8-44 et N° 54, p. 63-95.

Jean Luc TULOT, *Essai pour une histoire de l’Eglise réformée de Thouars au XVIIe siècle*, Saint-Brieuc, 1999.

V

James S. VALONE, *Huguenot politics : 1601-1622*, The Edwin Mellen Press, Lewiston, 1994.

Grégory VOUHÉ, “ Le château de Thouars et ses jardins ”, *Revue historique du Centre-Ouest*, Société des Antiquaires de l’Ouest, tome I, 2^e semestre 2002, p. 230-394.

Michel VOVELLE, *Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Archives, Gallimard-Julliard, 1974.

Nicole VRAY, *Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, protestante insoumise (1554-1631)*, Perrin, 1998.

W

William A. WEARY, “ The House of La Trémoille, fifteenth through eighteen centuries : Change and adaptation in a French noble family ”, *Journal of modern history*, N°49, mars 1977 (On demand supplement).

William A. WEARY, “ La maison de La Trémoille pendant la Renaissance : une seigneurie agrandie ”, *La France de la fin du XVe siècle*, B. Chevalier éd., Paris, C.N.R.S., 1985, p. 187-212.

Henriette de WITT-GUIZOT, *The Lady of Lathom. Being the Life and Original letters of Charlotte de La Trémoille, countess of Derby*, 1869.

Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby, d’après des lettres inédites conservées dans les archives des ducs de La Trémoille, 1601-1664*, Paris, Didier, 1870.

--

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 6 décembre 2007